Class PQ2388

Book R3M5 1868

PRESENTED BY

ŒUVRES DE Henri Rochefort

MES TREIZE PREMIÈRES LANTERNES

PARIS
LIBRAIRIE CENTRALE
9, RUE CHRISTINE, 9
—
1868

446
.B21

MES TREIZE

PREMIÈRES LANTERNES

PARIS. — IMPRIMERIE VALLÉE

16, RUE DU CROISSANT, 16

Rochefort-Luçay, Victor Henri, marquis de

HENRI ROCHEFORT

MES TREIZE

PREMIÈRES

LANTERNES

PARIS
LIBRAIRIE CENTRALE
9, RUE CHRISTINE, 9
1868

PQ2388
.R3M5
1868

Gift
Miss Nicolay
Je 3 '14

LK 26 S 14

LA LANTERNE N° 1

La France contient, dit l'*Almanach impérial*, trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. Avant d'essayer devant mes confrères en sujétion une sorte de cavalier seul dans le cotillon politique, je dois au public, qui m'a montré souvent tant de sympathie, le diable m'emporte si je sais pourquoi! je lui dois, dis-je, quelques explications sur les différentes particularités qui ont présidé à l'élaboration de *la Lanterne :*

Par une froide matinée d'hiver, je me suis vu tout à coup sans un journal à qui confier mes petites idées sur nos grands hommes. J'avais encore le droit de discuter l'organisation du Cercle des

patineurs ou d'additionner la moyenne des voitures suspendues qui, de quatre à six heures, remontent tous les jours les Champs-Élysées; mais étant donnée la violence inouïe de ma polémique, il m'était défendu désormais de faire allusion à M. Rouher, si ce n'est pour exalter son désintéressement, et de nommer M. Pinard, à moins que je ne consentisse à vanter sa haute taille.

Des correspondances étrangères avaient même prétendu que le ministre de l'intérieur avait fait entrevoir à M. de Villemessant, mon rédacteur en chef, que s'il continuait à me laisser circuler sans muselière, le *Figaro* payerait de sa vie cette imprudence. Jamais je n'ai cru un traître mot de ces prétendues injonctions, dont les conséquences pouvaient être fort dangereuses pour celui qui se les serait permises. En effet, je suppose que demain j'écrive ceci à M. de Rothschild :

« Monsieur le baron,

» Si ce soir, entre huit et neuf, vous n'avez pas déposé, rue Laffitte, sous le onzième pavé à gauche (en venant par le boulevard), la somme de cinquante-cinq mille francs en billets ayant cours, avant la fin de la semaine, votre hôtel, vos bureaux, votre caisse et vous-même, tout cela ne sera plus qu'un cadavre. »

Il est clair que je serai poursuivi comme prévenu de menaces sous conditions, délit prévu par les articles 305 à 308 du Code pénal. Or, imaginez un ministre appelant en consultation un rédacteur en chef pour lui dire :

— Vous avez chez vous un écrivain qui ne me va pas. J'admets qu'il n'ait jamais attaqué les vélocipèdes sur les grandes routes, mais il ne me va pas. S'il continue à politiquer chez vous, ne soyez pas surpris de voir votre journal mourir prochainement de mort subite.

On ne peut nier que la menace sous condition, prévue et punie par les articles 305 à 308 du Code pénal, ne soit tout aussi caractérisée dans le second cas que dans le premier. M. Pinard a été trop procureur général pour l'ignorer. Ces rumeurs, dont l'agence Havas ne s'est jamais occupée, il faut lui rendre cette justice, ne reposaient donc absolument sur rien de sérieux ; d'autant plus que, si j'avais eu des preuves qu'elles étaient fondées, j'aurais cru manquer à tous mes devoirs de citoyen en n'actionnant pas le ministre, conformément aux lois. J'eusse été, il est vrai, obligé d'adresser au conseil d'État une demande en autorisation de poursuites, et l'unanimité touchante avec laquelle elle m'eût été refusée me rend les yeux humides d'attendrissement.

C'est alors que, poussé par l'esprit de vertige — Dieu me pardonnera-t-il? je ne le crois pas — je me rendis coupable d'une affreuse plaisanterie. J'envoyai chercher une feuille de papier-ministre et j'écrivis à celui de l'intérieur pour lui demander la permission de fonder un journal politique. J'avais accumulé dans ma pétition les formes les plus louangeuses : « Respectueux dévouement, » « l'honneur de votre réponse, » tout y était. Il me semble même avoir tracé sur mon papier stupéfait le mot « Excellence. » Je n'oserais l'affirmer, mais je le crois. Mon calcul, qui était odieux, était en même temps bien simple :

— On va, me disais-je, me refuser d'emblée. Je raconterai ma mésaventure à mes camarades, qui la répéteront dans leurs journaux, et ma position de victime m'attirera, pour celui que je veux fonder après le vote de la loi sur la presse, une quantité de lecteurs que je n'aurais jamais eus sans cette machination.

Le ministre de l'intérieur avait, pour me couler à tout jamais, un moyen bien facile : c'était de m'accorder immédiatement ce que je lui demandais. En effet, si quelques journalistes ont pu se déclarer surpris de me voir solliciter une faveur de cette nature, ils l'eussent été bien davantage

en apprenant que je l'avais obtenue par le retour du courrier.

— Ah çà, n'eussent-ils pas manqué de se dire, comme c'était leur droit, M. Rochefort, qui pose pour l'indépendant et même l'intraitable, il paraît qu'il n'est pas avec le pouvoir aussi en froid qu'il voudrait le faire supposer, puisqu'il obtient au premier mot des autorisations qu'on refuse à tant d'autres.

De là à être appelé mouchard, il n'y a qu'un tout petit pas. Et vous savez que, une fois appelé mouchard, un homme, montât-il sur l'échafaud pour ses opinions, ne parviendrait pas à reconquérir la confiance publique. Il se trouverait des gens pour déclarer qu'ils ont vu le bourreau, tout en le hissant sur la planche fatale, lui glisser dans la main ses appointements du dernier trimestre.

Aussi, une fois ma lettre mise à la poste, je l'avoue, j'eus peur. Je me réveillais quelquefois, la nuit, pour me faire ces réflexions :

« Si le ministre est aussi intelligent que le prétendent ses amis, je suis perdu. Il va me répondre par un « oui » charmant, et pour peu qu'il donne à *la Lanterne* le privilége des annonces judiciaires, il ne me restera plus qu'à me brûler la cervelle. »

Plusieurs camarades à qui j'avais fait part de mes inquiétudes m'assuraient d'autre part que

M. Pinard était bien trop fin pour donner dans le piége.

Heureusement, ils se trompaient; M. Pinard est peut-être fin, mais, à coup sûr, il ne l'est pas trop; car, après quelques jours d'intolérable attente, je reçus, signée de lui, une lettre où il me refusait sans commentaires. J'étais sauvé!

Ce que je raconte là ne tend certainement pas à briguer la place de ministre de l'intérieur, sous prétexte que je me suis montré plus diplomate que celui qui l'occupe. Je tiens uniquement à établir que les interdictions profitent généralement, non à ceux qui les ordonnancent, mais bien à ceux qui les subissent. En effet, je m'adresse directement à M. Pinard et je lui dis :

« La main sur la conscience ou la conscience sur la main, croyez-vous que le refus d'autorisation que vous m'avez adressé n'ait pas été plus nuisible aux intérêts dont vous avez accepté la défense que ne l'eût été l'apparition de *la Lanterne* deux mois plus tôt? Vous aurez beau me répondre qu'un infime chroniqueur est bien hardi de s'imaginer avoir le pouvoir de peser en quoi que ce soit sur l'opinion publique. Je sais que je suis chroniqueur et aussi que je suis infime; mais c'est vous qui, en m'accordant les honneurs de la persécu-

tion, pouviez faire croire aux autres et à moi-même que je ne le suis pas.

Si mon journal n'a aucune importance, pourquoi en avoir empêché si soigneusement la publication? S'il peut en avoir une, pourquoi n'avoir pas essayé de l'amoindrir en me compromettant par une autorisation dédaigneuse? La moralité de cet apologue, où j'ai été obligé de parler de moi pour avoir le plaisir de parler de vous, c'est que l'arbitraire est une arme à un si grand nombre de tranchants, que ceux qui la tiennent s'y couperont éternellement les doigts. Vous aviez sur les journaux, avant la loi sur la presse, un pouvoir absolu, illimité et sans contrôle, et quand je vous ai mis en demeure de l'appliquer pour un petit journal in-32, vous n'avez seulement pas su vous en servir.

—

Ce qui me réjouira éternellement, du reste, c'est l'amusante situation que les gouvernements acceptent vis-à-vis des écrivains.

Hier, on me disait :

« Vous êtes un adversaire ; vous ne pouvez avoir un journal à vous. »

Aujourd'hui qu'un article de la loi, mitigé par

beaucoup d'autres, me donne le droit d'avoir à moi ce journal qu'on me refusait, on ajoute ce correctif :

« Soyez notre adversaire, mais payez-nous cinq centimes de timbre par exemplaire en échange des choses désagréables que vous êtes appelé à nous dire.

— J'en conviens, répond le journaliste, je ne serai pas toujours gracieux, mais plus mon opposition contre vous sera violente, plus ma feuille se vendra et plus le total de vos cinq centimes s'augmentera. Je vous abreuve de chagrin, mais nous savons tous les deux ce que ça vous rapporte. Comme jamais on n'a cité l'exemple d'un État refusant les cinq centimes en question, sous prétexte que sa dignité s'oppose à ce qu'il reçoive de l'argent d'un ennemi, je serais bien naïf de me gêner : Si vous trouvez que mes cinq centimes viennent d'une source impure, vous n'avez qu'à ne pas les prendre.

Rien, en effet, ne renverserait plus absolument toutes les idées émises sur la dignité humaine que d'assister à ce dialogue entre deux individus :

« Monsieur, je brûle du désir de vous appeler en public goîtreux, hydrocéphale et même veau à deux têtes. Combien ces épithètes réunies me coûteront-elles ?

— Monsieur, vous en auriez eu l'année dernière pour trente francs par jour. Mais j'ai baissé un peu mes prix; ce ne sera plus que vingt-cinq francs.

— Très-bien, monsieur; voici les vingt-cinq francs demandés; je cours vous traîner dans la boue. »

Tel est le timbre, qui nous donne bien le droit d'avoir une opinion à nous, puisque ceux qu'elle choque ne voient aucune humiliation à s'en faire de magnifiques revenus, que nous leur servons sur nos propres deniers; ce qui, toutefois, ne nous autorise pas à grand'chose. J'ai, par exemple, ce journal, qui est hebdomadaire et politique. Eh bien, vous allez beaucoup rire quand je vous prouverai que, sous des peines afflictives, sinon infamantes, je suis forcé d'avertir mes lecteurs qu'on les a indignement trompés et qu'il n'y a jamais eu en France ni Sénat ni Corps législatif.

Au premier abord, cette énonciation vous étonne et moi aussi; mais, à mon grand regret, j'affirme de nouveau que le Corps législatif et le Sénat n'ont jamais existé que dans l'imagination de quelques confrères égarés par la passion. En effet, supposons qu'un village, un hameau si vous voulez, soit tellement perdu dans les bois que, par suite du peu de confortable des chemins vicinaux, il ne

puisse recevoir d'autre feuille que *la Lanterne*. Ma publication étant hebdomadaire et d'un format assez restreint, je ne puis reproduire *in extenso*, comme l'exige la magistrature, tous les discours prononcés pendant la semaine dans ces deux sanctuaires.

Or, la magistrature l'exige encore ainsi, je n'ai pas le droit de citer l'opinion, quelle qu'elle soit, d'un député ou d'un sénateur sans être aussitôt mis en fourrière et condamné pour compte rendu illicite et pestilentiel. Donc, les habitants d'un hameau qui auraient la mauvaise chance de ne recevoir que mon journal en arriveraient nécessairement à se dire, le soir, devant leur feu de sarment :

— Il est évident qu'il n'y a en France ni Sénat ni Corps législatif, sans cela il en serait question dans *la Lanterne*, puisque son rédacteur a déposé un cautionnement de trente mille francs pour avoir le droit de parler politique. Or, comme il n'a jamais soufflé mot de ce qui devrait nécessairement se passer dans l'une ou l'autre de ces assemblées, c'est évidemment qu'aucune des deux n'existe.

Voilà, cher lecteur, les immenses libertés dont je jouis moyennant mes cinq centimes. Ce n'est pas pour récriminer, mais le gouvernement me

passerait mon timbre à deux centimes et demi qu'il ferait encore une magnifique affaire.

—

Le Corps législatif et le Sénat étant pour moi comme s'ils n'étaient pas, il me reste à peine, vous le voyez, ce qu'on peut appeler les épluchures de la politique. Il est vrai que M. Baroche, ministre, en 1868, de la justice, qu'il a devancée vingt ans auparavant, a, prétendent plusieurs organes de la presse, adressé aux procureurs impériaux une circulaire pour leur recommander de fêter la nouvelle loi par une certaine indulgence à l'égard des journalistes.

Au premier abord, cette circulaire paraît le fait d'un cœur généreux. Mais en y réfléchissant quatorze secondes, on s'aperçoit qu'elle renferme le dernier mot de la naïveté judiciaire. Un procureur impérial a donc le droit d'être ou de ne pas être indulgent, selon la circulaire qu'il a reçue le matin ? Je pensais innocemment que le délit commis il y a trois mois était juste aussi condamnable que le délit commis le matin même. S'il en était autrement, il n'y aurait plus moyen de s'y retrouver. Je prends un homme ayant, par exemple, écrit cette phrase en janvier 1867.

« Les usuriers passent en police correctionnelle quand ils s'appellent Gobseck, et quand ils s'appellent Jecker ils sont criblés d'honneurs et de décorations. »

Je suppose, en outre, que mon homme ait été condamné à trois mois pour avoir traité d'usurier ce Suisse ami des gouvernements besoigneux. Si en juillet 1868 un autre écrivain publie textuellement la même phrase, il ne sera donc, en vertu de la circulaire précitée, condamné qu'à 3 francs d'amende? Mais alors le premier aura le droit de demander à toutes les juridictions de France et de Navarre comment il peut se faire que ce qui valait trois mois de prison l'année dernière ne coûte plus que 3 fr. cette année. Il réclamera au greffe ses 90 jours d'incarcération, en faisant observer que les jugements se rendent avec la conscience et non avec des circulaires, et que si la justice s'amusait ainsi à être sévère le lundi soir et indulgente le lundi matin, il ne lui resterait plus le temps d'être juste.

—

Il avait même été question un moment de pousser l'indulgence jusqu'à une amnistie générale pour tous les délits de presse, mais, tout bien con-

sidéré, il a été décidé qu'on reprendrait ce projet quand les anciens partis auraient désarmé. Rien n'est beau comme ce mot « anciens partis », avec lequel on arrête tout depuis quinze ans. C'est au nom des anciens partis que *Ruy-Blas* a été défendu. Lorsque quelqu'un demande à ouvrir une boutique de prunes et chinois, on lui répond que l'autorisation est ajournée jusqu'à ce que les anciens partis, qui pourraient choisir son magasin pour s'y donner des rendez-vous aient commencé leur désarmement. Si j'avais la moindre influence sur les anciens partis, je leur conseillerais une démarche qui gênerait terriblement le pouvoir : ce serait de faire insérer dans les journaux cette lettre solennelle :

« Monsieur le rédacteur,

» Le gouvernement a promis tant de choses pour le jour où nous consentirions à désarmer, que nous nous sommes décidés à le faire. Nous n'avons plus seulement chez nous un couteau à dessert. Que l'Etat cesse donc de se retenir pour nous octroyer ces réformes dont il brûle de nous faire hommage, comme la liberté de la presse, l'abaissement des impôts, l'abolition de la censure

et tant d'autres faveurs dont les anciens partis ont jusqu'à ce jour arrêté l'essor.

Veuillez agréer, etc.

» Signé : *Feu les anciens partis.* »

Ainsi mis au pied du mur, les fonctionnaires ne sauraient plus où donner de la tête, et ils finiraient par recruter dans les carrières d'Amérique des individus à quarante sous par jour qui seraient chargés de représenter les anciens partis, dont il devient tous les jours plus impossible de se passer.

Moi qui vous parle, quand je suis allé au ministère de l'intérieur m'informer du sort probable de ma demande en autorisation de *la Lanterne*, j'ai été accusé par l'employé supérieur qui m'a reçu d'être un ennemi déclaré de l'état de choses actuel et un soutien de ces fameux anciens partis.

Cette insinuation était d'ailleurs d'autant moins fondée, que (je n'ai pas à m'en cacher ici) je suis profondément bonapartiste. On me permettra bien cependant de choisir mon héros dans la dynastie. Parmi les légitimistes, les uns préfèrent Louis XVIII, d'autres Louis XVI, d'autres enfin placent toutes leurs sympathies sur la tête de Charles X. Comme bonapartiste, je préfère Napoléon II ; c'est mon droit.

J'ajouterai même qu'il représente pour moi l'idéal du souverain. Personne ne niera qu'il ait occupé le trône, puisque son successeur s'appelle Napoléon III. Quel règne ! mes amis, quel règne ! Pas une contribution, pas de guerres inutiles, avec les décimes qui s'ensuivent ; pas de ces expéditions lointaines dans lesquelles on dépense six cents millions pour aller réclamer quinze francs, pas de liste civile dévorante, pas de ministres cumulant chacun cinq ou six fonctions à cent mille francs pièce ; voilà bien le monarque tel que je le comprends. Oh ! oui, Napoléon II, je t'aime et je t'admire sans réserve... Qui donc osera prétendre maintenant que je ne suis pas bonapartiste ?

—

Mes opinions politiques étant ainsi nettement définies, je me plais à croire, sans oser l'espérer, que les personnages officiels voudront bien accepter sans trop d'exaspération les critiques douces ou simplement douceâtres que je croirai de mon devoir de leur adresser. Nos hommes d'Etat ont tout pour eux (c'est pourquoi, d'ailleurs, il ne reste plus rien aux autres) : honneur, loyauté, dévouement, convictions. Ce qui, malheureusement, paraît leur manquer de fond en comble. c'est l'es-

prit. La plaisanterie la plus amène les fait rire jaune. Ils mettent à se prendre au sérieux une tenacité imperturbable. Si un journaliste écrit que depuis le désastre du Mexique et l'achèvement de l'unité allemande, la France est tombée au troisième rang parmi les nations européennes, nos hommes d'Etat ne disent trop rien; mais si vous avez l'impertinence de faire remarquer que M. Rouher a un défaut de langage, et que M. Pinard ayant voulu faire remercier M. Saint-Paul, son chef de cabinet, a été battu à plate couture, ces messieurs deviennent roides comme des croquets et tournent à l'aigre pour des mois entiers.

Je me suis longtemps douté que tous mes malheurs venaient de ce que je m'étais permis de traiter sans un respect suffisant, l'habit bleu barbeau d'un satellite du pouvoir. Si j'avais simplement demandé la responsabilité des ministres, avec bien entendu, leur mise en accusation immédiate, eh! mon Dieu! je serais peut-être sous-préfet depuis plusieurs années. Que dis-je? j'aurais eu probablement déjà le temps de me faire destituer.

—

Je n'aurais jamais pris la liberté d'apprendre à nos gouvernants qu'ils n'ont aucun esprit, si, dans

ma conviction, chacun d'eux ne s'était déjà répondu à lui-même :

— Il est possible que je n'en aie pas; mais pourquoi ? C'est parce que j'ai du génie.

Cette opinion, que je partage, me permettra de commencer mon dépouillement des particularités de la semaine par ce que j'appellerai :

LE CAS DE M. DE BONNECHOSE.

M. de Bonnechose est archevêque et, nécessairement, a horreur des médecins. Pourquoi? je serais bien embarrassé de le dire. Mais il paraît que le jour où un archevêque se mettrait à aimer les médecins, il serait très-mal vu de son entourage. Quand M. de Bonnechose a une angine, il est probable qu'il en appelle un ou plusieurs à son chevet ; mais une fois à la tribune, il les éreinte. Chacun a sa manière de voir.

M. de Bonnechose n'aime donc pas les médecins, et il a profité d'une phrase qui aurait été prononcée par le docteur Sée, dans son cours à l'Ecole de médecine pour faire part de ses antipathies au Sénat. Pendant trois heures consécutives, M. de Bonnechose a tonné avec une telle violence, que les éclairs de son éloquence ont atteint un petit enfant qui jouait dans le Luxembourg, et qui,

(étrange effet de la foudre!) a été changé en lézard vert.

L'orateur a lancé dans cette séance mémorable tant d'anathèmes contre les matérialistes, que tous les marchands d'anathèmes se sont retirés le soir même avec quinze mille livres de rente chacun.

Les gardiens de nos libertés publiques, du fond de leurs fauteuils en moleskine, répondaient à cette tempête par des « très-bien! gutturaux qui venaient mourir sur l'escalier de la tribune avec le crépitement de l'océan sur les galets. C'était un beau spectacle.

Le lendemain, on apprenait que jamais M. Sée n'avait prononcé la phrase qui avait donné lieu au discours de trois heures; M. de Bonnechose, envahi par les réclamations, adressait au président du Sénat une lettre dans laquelle il reconnaissait qu'il s'était en effet trompé. Il ajoutait toutefois que ce n'était pas lui le coupable, mais bien un certain M. Machelard, qui avait dit qu'on avait dit que le docteur Sée avait dit, etc., etc.; que ce Machelard était un homme à surveiller avec soin, mais que lui, de Bonnechose, continuait à mériter tous les honneurs dus à son grand talent et à son magnifique caractère.

Voilà des discussions profitables au salut de la patrie. On fait un discours sur la betterave, et on

en est quitte pour s'apercevoir après qu'il s'agissait de la culture de la pomme de terre. Aujourd'hui que le clergé est tout-puissant en France, que serait-il advenu si M. Sée eût été privé de sa chaire de professeur à la suite du discours d'un cardinal? Vous figurez-vous le gouvernement obligé de la lui rendre le lendemain, en déclarant à la première colonne du *Moniteur* qu'il y a eu maldonne, comme à l'écarté.

Pour un orateur aussi lourd, M. de Bonnechose me paraît avoir agi d'autant plus légèrement, que le Sénat s'est déjà mis plusieurs fois en frais d'indignation sur des renseignements erronés; notamment à propos de Lopez, que M. Troplong flétrit du haut de son siége présidentiel, pour avoir livré, moyennant vingt-cinq mille francs, son maître pendant son sommeil. Les sénateurs bondirent comme un troupeau de gazelles; on dégrada séance tenante ledit Lopez de la dignité de chevalier de la Légion d'honneur, et c'est seulement quand cet infortuné colonel, qui avait eu le tort énorme de quitter les rangs mexicains pour entrer dans les nôtres, eut cinq cent mille pieds d'infamie sur la tête, qu'on apprit qu'il était pur de cette trahison et qu'il n'avait pu livrer Maximilien pendant son sommeil, puisque celui-ci avait été pris à cheval à la tête d'un régiment.

La plus simple équité commandait de rendre à ce calomnié sa décoration, à laquelle, du reste, il ne paraît pas tenir beaucoup. Mais déclarer en plein Sénat que les indignations de la veille devaient être considérées comme non avenues et passées aux profits et pertes aurait provoqué une gaieté générale, incompatible avec la dignité des défenseurs de nos libertés publiques : c'eût été clore trop comiquement l'expédition la plus triste de notre époque. Lopez resta donc dégradé. On m'a, du reste, assuré que, depuis ce moment, il engraissait à vue d'œil.

Aussi l'honorable docteur Sée est-il heureux que la rectification soit venue à temps. Une fois sacrifié, il est probable qu'on n'eût jamais osé avouer qu'il devait son remplacement à une simple erreur de mot, et comme, vous ne l'ignorez pas, c'est surtout quand il a bien tort que le pouvoir a raison, on eût annoncé, pour justifier cette mesure, qu'une visite domiciliaire opérée chez le célèbre savant avait amené la découverte de plusieurs bombes bourrées de matérialisme explosible.

—

Il paraît être, du reste, dans les habitudes sénatoriales de procéder par mouvements d'indignation

ou par mouvements d'enthousiasme. Il y a quelque temps, au moment de la discussion sur la loi des douze cent mille hommes et des neuf ans de service, un des membres de l'auguste assemblée, à bout de démonstrations, s'écria dans un élan de patriotisme à rappeler les engagements volontaires :

« Quelle jeune fille française donnerait sa main à un homme qui refuserait le service de la garde nationale mobile?

» — Il n'y en a pas ! » répondirent des centaines de voix.

Ce « il n'y en a pas ! » m'a paru le dernier mot de la bonhomie politique. Ainsi, les sénateurs croient ou essayent de nous faire accroire que si un millionnaire se présentait dans un magasin de modes pour demander la main d'une des apprenties de la maison, elle, cette belle enfant, mettant de côté les intérêts de son avenir et la perspective d'une victoria à deux chevaux, lui adresserait préalablement cette question :

— Monsieur, êtes-vous de la garde nationale mobile ?

Et si le millionnaire répondait :

— Je n'en suis pas ; je donne six francs par mois à mon frotteur pour courir à la frontière à ma place.

Vous êtes bien sûr que la demoiselle de magasin répliquera :

— Sortez, monsieur, nous ne pouvons être l'un à l'autre. J'aime mieux tailler des bavolets toute ma vie que de porter le nom d'un homme qui n'est pas de la garde nationale mobile.

Soyons francs, Messieurs les sénateurs : quand on voit des enfants de dix-sept ans, jolies comme des cœurs, donner avec joie leur main avec toutes ses dépendances à des Mathusalem en chambre, à seule fin d'aller voir courir le grand prix de Paris dans une calèche armoriée, voyons, Messieurs les sénateurs, entre nous, êtes-vous bien convaincus que l'idée de la garde nationale mobile préoccupe à ce point la jeunesse féminine de notre pays, que pas une femme ne voudrait se donner à l'homme qui n'en ferait pas partie ?

Si vous avez cette conviction, il est extrêmement facile de vous prouver qu'elle repose sur une erreur matérielle. Si vous ne l'avez pas, pourquoi essayez-vous de nous la donner ? Est-ce que, par aventure, vous nous prendriez pour des imbéciles ? Je ne dis pas que vous auriez tort, notez bien ; c'est une simple question que je vous adresse respectueusement.

La lettre de M. de Bonnechose et les scènes de dégainage qui en ont été la conséquence prouvent que le métier le plus difficile à exercer en ce moment, c'est celui d'étudiant en médecine. On apprend ordinairement à la jeunesse à aimer ses professeurs. Ils sont donc absolument fondés à se dire :

— Puisque le gouvernement, qui n'a jamais commis une seule faute, à ce que prétend M. Rouher, nous a donné M. Sée, c'est évidemment pour que nous l'entourions de soins et de respect.

M. Sée, donné par le gouvernement à la jeunesse se trouve tout à coup injurié, diffamé et calomnié par des personnes qui profitent d'une phrase qu'il n'a jamais prononcée pour lui lancer du haut de la tribune des flèches tellement empoisonnées, que tous les antidotes dont peut disposer l'excellent docteur ont à peine suffi à en arrêter les effets.

Naturellement la jeunesse se fait ce court raisonnement :

— On attaque notre professeur, que le gouvernement nous enjoint d'aimer. C'est évidemment à nous qu'il appartient de le défendre.

Et voilà que, le jour où ils s'avisent de remplir

ce devoir prescrit par tous les règlements, ils rencontrent des sergents de ville qui les assomment.

—

Comprenez-vous maintenant à quel point est embarrassante la situation des étudiants, qui se demandent si, pour être bien vus du pouvoir, ils n'auraient pas mieux fait de jeter des pommes cuites à leur professeur, acte qui, il faut bien le leur persuader, les eût fait assommer par les mêmes sergents de ville.

—

Ce qu'ils se demandent avec non moins de raison, c'est comment il se fait que le ministère de l'instruction publique donne des appointements annuels à M. Sée pour propager des opinions, tandis que le ministère de l'intérieur donne, à son tour, trente mille francs par an à M. de Bonnechose pour les combattre.

Ah ! mes bons seigneurs et maîtres, Dieu vous conserve longtemps la vie, car vous ne vous imaginez pas à quel point la postérité se prépare à déployer sa gorge pour rire de vous !

—

Toutes ces réflexions dévidées sans suite et sans plan fait d'avance vous indiquent assez, cher lecteur, que mon journal est une publication de pure fantaisie. N'espérez pas obtenir de moi la liste des écrasés et des détails sur les accidents de chemins de fer. N'ayant de correspondant nulle part, je me contenterai de travailler sur les nouvelles déjà publiées, et quand, par hasard, je vous en servirai une de mon cru, il y aura de nombreuses chances pour qu'elle soit fausse. Signaler un abus, une fraude ou une société pour l'exploitation de l'huile de gutta-percha rentre plus dans ma manière que d'annoncer qu'une dame a perdu son porte-monnaie dans l'omnibus qui va de Ménilmontant au Panthéon et qu'elle donnera le portrait de son amant à celui qui le lui rapportera.

Toutes les semaines, plusieurs pages de *la Lanterne* seront consacrées à la correspondance qui ne peut manquer de s'établir entre mes lecteurs et moi. Si votre maîtresse vient à vous tromper et que vous ayez besoin d'en faire part à un ami sûr, écrivez-le à *la Lanterne*.

Si, ayant versé la moitié de votre petit avoir dans une société pour l'exploitation d'une mine de beurre de cacao, vous vous apercevez que les membres du conseil de surveillance mangent votre ar-

gent avec de petites femmes moins chères qu'au bureau, écrivez-le à *la Lanterne*.

Il y aura toujours une place chez moi pour les doléances sincères et les réclamations motivées. Il est bien entendu, afin qu'il n'y ait aucune surprise entre nous, que je ne m'engage pas à vous ramener votre maîtresse, non plus qu'à vous faire rendre votre argent englouti dans le beurre de cacao ; mais c'est déjà une consolation de voir ses malheurs privés, publics ou internationaux tirés à plusieurs milliers d'exemplaires.

—

Ecrit à bâtons rompus, sans méthode fixe, ce journal, qui ressemble à un volume, ou plutôt ce volume qui a la prétention de représenter un journal, variera son programme d'autant plus facilement, qu'il n'en a aucun. Tantôt il consacrera la moitié de ses soixante pages à traiter à fond un sujet dont l'intérêt primera tous les autres ; tantôt il groupera sur les faits de la semaine quelques réflexions brèves comme les suivantes, qui paraîtront sous cette rubrique ;

NOTES ET COMMENTAIRES

Conformément à la demande en révision formée

par la famille, le dossier de l'affaire Lesurques vient d'être remis à M. le conseiller Faustin-Hélie, qui va préparer son rapport sur cette célèbre affaire.

Il est une autre affaire non moins célèbre, c'est celle du duc d'Enghien. Est-ce que, un de ces jours on ne s'occupera pas de reviser aussi ce procès-là?

« Le fenian Barrett, disent les journaux anglais, à qui le gouvernement avait accordé deux sursis consécutifs, a été pendu ce matin, jour du 49e anniversaire de la naissance de la reine Victoria. »

Cette façon de remplacer le feu d'artifice par la pendaison d'un fenian donne la clé de ces deux sursis consécutifs, qui, sans cela, ne se comprendraient guère. C'est le procédé de Théodoros, qui attendait le jour de sa fête pour couper de son propre cimeterre les têtes de ses prisonniers. Mais je ne vois pas alors pourquoi la reine d'Angleterre lui a refusé sa main!

L'Académie des jeux floraux de Toulouse a proposé pour sujet du discours à couronner en 1869 :

L'ÉLOGE DU P. LACORDAIRE.

Si c'est comme auteur du sermon qu'il a prononcé à Notre-Dame après le coup d'État et qui lui a fait retirer la parole par mesure de sûreté géné-

rale qu'il est permis de faire son éloge, je demande à concourir et j'espère obtenir de l'Académie une tulipe orageuse.

Tous les journaux racontent que l'abbé Bauër assistait à une soirée donnée par Mme de Mayendorff, et qu'il y a prononcé un sermon dont l'effet a été très-grand.

Voyez comme les goûts se modifient. Il y a deux ans, les plus grandes dames se disputaient Thérésa, qu'on suppliait à coups de boucles d'oreilles de chanter *le Chemin du Moulin* et la *Gardeuse d'ours;* aujourd'hui, on invite l'abbé Bauër à venir prononcer des sermons. Si j'étais l'abbé Bauër, au prochain bal de l'ambassade d'Autriche ou de Russie, j'apporterais un moribond sous mon bras et je lui donnerais l'extrême-onction entre deux contre-danses.

Je crois qu'une bonne messe des morts entre minuit et une heure du matin remplacerait avantageusement un morceau de piano.

—

Le prince régnant du Monténégro vient de se rendre coupable d'un fait qui mérite d'être dénoncé à l'indignation de toutes les têtes et même de toutes les jambes couronnées. Il a refusé les dix

mille ducats que les membres du Parlement monténégrin lui offraient comme liste civile; il n'en a jamais voulu accepter plus de la moitié, et il a ajouté, le monstre :

« S'il se trouvait que, même diminuée de moitié, cette somme fût encore trop forte, je vous proposerais de la réduire de nouveau. »

Faut-il être Monténégrin pour exprimer des idées aussi ridicules! S'il avait seulement passé quelques années sur le sol français, que Dieu préserve jamais de l'invasion! voici ce qu'il aurait proféré :

Monténégrins!

La somme que vous m'offrez est réellement trop forte. Je ne l'accepte qu'à une condition, c'est qu'elle sera augmentée du double.

—

Tantôt, j'irai passer l'examen de l'hôtel Drouot, afin d'avoir aussi mon petit article

VENTES PUBLIQUES

Clésinger, par exemple, vend ses marbres et ses terres cuites le 5 juin prochain. Il est bon que *la Lanterne* tienne le public au courant des événe-

ments artistiques de cette importance. Clésinger est un oseur que rien n'effraye. Tout ce que le marbre peut revendiquer comme entrant dans son domaine, il se l'est énergiquement approprié. Depuis la femme piquée par un serpent jusqu'aux taureaux de la campagne de Rome, toute la nature lui est passée par les mains. Cette année aura donc vu peu de ventes aussi intéressantes.

D'autre part, quand un amateur annoncera, dans des catalogues sur grand raisin satiné, qu'il se décide, avec des larmes sous les paupières, à se séparer d'un André del Sarte qui vient de Laurent de Médicis, un ancien ami de sa famille, et que, après examen, je me serai aperçu que ledit André del Sarte est un Galimard del Sarte, qui vient non de Laurent de Médicis, mais d'un ébéniste du faubourg Saint-Antoine, soyez sûr que je me hâterai de le dire ici.

On peut également, sous la dénomination de *ventes publiques,* raconter les aventures de ces jeunes déclassées qui, ayant soupé la veille au soir avec un pain de seigle, se trouvent, on ne sait comment, déjeuner, le lendemain matin, au pavillon d'Armenonville. Mais ceci entre déjà dans un autre ordre d'idées.

Quand ces nomenclatures me paraîtront trop

insignifiantes, je les remplacerai par des informations relatives aux

THÉATRES

Aujourd'hui, malheureusement, comme nouvelles fraîches, je ne puis vous servir grand'chose, si ce n'est que dans les cercles bien informés, le bruit courait que Mlle Marie-Rose n'avait pas encore retrouvé son chien. Dans toute cette affaire son grand tort, à mon avis, est de continuer à ne pas dire ce qu'elle donnerait comme récompense à celui qui le lui rapporterait.

La Porte-Saint-Martin, elle, persiste à ne pas trouver un directeur. Il ne se présente jusqu'ici que des combinaisons. Il y a dans Paris une dizaine d'êtres étranges, moitié hommes de lettres, moitié huissiers, qui, dès qu'un théâtre tombe dans le malheur, se présentent au contrôle avec une combinaison.

— Pardon, leur demande le syndic, qu'appelez-vous une combinaison?

— Voici ce que c'est, répond le combineur : Le Le directeur déchu me devait 300 francs, plus les intérêts. J'ai un ami, un marchand de cirage, qui m'en doit deux cents. Ça fait déjà cinq cents francs. Maintenant, j'espère arriver à me faire céder le

droit au bail. Alors, vous comprenez, nous engageons Thérésa, et vogue la galère.

Voilà généralement ce qu'en argot de coulisse on nomme une combinaison. Ça n'avance à rien, ça n'a aucun sens et ça aboutit généralement à la vente par autorité de justice des décors et des vieux casques du théâtre. Mais le crocodile qui a proposé cette brillante affaire se promène pendant trois jours d'un boulevard à l'autre en répétant à tout un chacun.

— Je suis en train de marchander la Porte-Saint-Martin.

Ce qui lui attire l'estime de tous les figurants qui, le soir, devisent dans la rue Basse.

—

La Porte-Saint-Martin cherche un directeur, et la Société des auteurs dramatiques cherche une direction. Chaque année, les auteurs, réunis sous les lambris dorés de la salle Herz, nomment un certain nombre de commissaires qui composent le bureau. Ce sont généralement, je me hâte de le proclamer, les membres les plus dignes et les plus honorables de l'association. Je ne leur ferai qu'un reproche : c'est que plusieurs d'entre eux, entrés dans la commission sans la moindre étoffe à leur

boutonnière, en sont sortis décorés. Or, ceux qui sont chargés de défendre les intérêts d'une société, surtout quand cette société est littéraire, doivent avoir, à mon avis, à soutenir des luttes qui sont faites pour leur attirer toute autre chose que les faveurs officielles.

Si la commission des auteurs pensait moins au revers de ses paletots, elle aurait cependant une force imposante à opposer à divers envahissements et notamment à ceux de la censure, qui est en train de détruire tranquillement l'art dramatique, comme si elle touchait des primes pour ce résultat inévitable.

Je suppose que le jour où, sans motif admissible, une pièce serait retenue dans les cartons ministériels, la commission des auteurs allât en masse déclarer que pas un ouvrage ne sera représenté dans aucun théâtre de Paris avant que celui-là n'ait été rendu à la libre circulation; croyez-vous qu'on interdirait beaucoup de *Ruy-Blas* et qu'on couperait dans les vaudevilles beaucoup de ces mots innocents sous lesquels les censeurs ont fini par voir des excitations démoralisatrices ou même des proclamations séditieuses?

Quelque consciencieux qu'ils pussent être dans leur ingrate besogne, je vous garantis que les examinateurs n'oseraient aborder devant les représen-

tants d'une société défendant sa dignité, les questions qu'ils décident si facilement en tête-à-tête avec un pauvre auteur, qui renierait ses sympathies les plus chères pour que sa pièce soit jouée avant les chaleurs.

J'ai déjà signalé dans le *Figaro* des coupures administratives d'une envergure telle, que les gens les plus initiés aux servitudes des professions dites libérales ont refusé d'y croire. Si j'ai dit quoi que ce soit contre la sainte vérité, qu'on me fusille. Mais pas plus tard qu'avant-hier, un auteur que je pourrais nommer, me racontait que dans un vaudeville dont je pourrais citer le titre, il avait introduit un ensemble de sortie commençant par ce vers d'un usage usuel :

Oui, mon projet réussira.

Le personnage, il faut tout avouer, avait en effet un projet, qui était d'aller manger deux ou trois paires d'écrevisses avec des femmes auxquelles il n'était pas uni par les liens du mariage.

Convoqué par les examinateurs, l'auteur apprend que sa poésie :

Oui, mon projet réussira

était remplacée par cette autre

Mon petit plan réussira.

— Remarquez, dit-il assez surpris, que : mon mon petit plan me paraît, dans la situation, tout aussi bon que : oui, mon projet ; mais enfin pourquoi cette correction imprévue ?

— Monsieur, lui répondit un des censeurs, nous sommes convaincus que vos intentions étaient pures ; mais nous avons en ce moment le projet de loi sur l'armée qui remue le pays assez profondément ; nous craindrions que ce mot projet, même à propos de tout autre chose, ne devînt un motif de scandale. Voilà pourquoi nous y avons substitué le mot : « petit plan », qui, vous le reconnaissez vous-même ne nuit en rien à l'action.

Ce n'est point un conte d'enfants, c'est une histoire, et voilà ce que le soleil voit quotidiennement sans nous tourner brusquement le dos. On ne connaîtra jamais au juste tout ce qu'a fait la censure pour l'abâtardissement des manuscrits et même des intelligences. Quand j'étais tout jeune, j'ai voulu, comme c'est l'habitude, travailler avec un vieux, ce qui ne prouve pas que les vieux veuillent travailler avec les jeunes. Ce vieux avait été dans son existence vaudevillisante, tellement turlupiné par la censure, qu'il la mêlait à tous les événements de sa vie. Un jour, son concierge lui apprend que sa femme vient de s'enfuir avec un voyageur de commerce. Je me mis devant la fe-

nêtre pour l'empêcher de céder à une tentation dont il se serait repenti plus tard. Mais il se contenta de s'écrier d'un air où perçait une sorte de vanité satisfaite :

— Ah! et Coupart qui, dans le temps, n'a jamais voulu me laisser une pièce où j'avais mis un enlèvement! Vous êtes pourtant témoin que ces choses-là arrivent.

La dernière fois que je me rencontrai avec lui, notre conversation fut textuellement la suivante :

— Je sors de l'Opéra, lui dis-je, on jouait *Lucie*. Le ténor a chanté d'un faux!...

— Ah! je ne suis pas fâché de ce que vous me racontez-là, fit-il tout triomphant. Il y a deux mois, j'envoie à la censure une opérette où une femme disait précisément à un chanteur de l'Académie impériale de musique : « Vous qui êtes ténor, soyez juste une fois par hasard. » Eh bien, on m'a retranché le mot, sous prétexte que l'Opéra était un théâtre subventionné, et que donner à entendre que ses ténors y chantent faux, c'est attaquer le gouvernement. Vous voyez pourtant bien que j'avais raison.

J'ignore ce qu'est devenu cet incurable, mais voilà où nous en sommes. Vous aurez beau couronner à la Comédie-Française le buste d'Alfred de Musset, qui, tout grand poëte qu'il est, n'a jamais

fait de sa vie une pièce qui mérite ce nom, tant que vous aurez une commission des auteurs et que cette commissiou ne s'élèvera pas énergiquement contre la censure au nom de la dignité de l'art dramatique, vous aurez peut-être beaucoup de dramaturges et non moins de vaudevillistes décorés au 15 août, mais vous n'aurez jamais un théâtré.

Au moment où je cherchais une façon neuve de présenter tous les samedis une livraison écrite uniquement de ma main débile, je reçois une lettre qui mérite certainement la place d'honneur dans la correspondance que j'annonce plus haut. Je l'insère en me permettant d'en recommander d'autant plus vivement la lecture, que c'est, dans ce premier numéro de *la Lanterne*, le seul morceau qui ne soit pas de moi :

» Monsieur le rédacteur,

» Vous qui... (je passe les compliments) et qui (je passe encore les compliments), est-ce que vous ne verriez pas un avantage pour le public d'abord, pour vous ensuite, à diviser votre journal en autant d'articles qu'il y a de jours dans la semaine ?

» Au lieu de vous surcharger de notes que vous seriez obligé de classer à peu près au hasard, vous auriez ainsi un journal hebdomadaire qui deviendrait pour ainsi dire quotidien, puisqu'il relaterait

jour par jour tous les faits importants, et qu'à la fin de l'année, vos abonnés auraient ainsi une sorte de mémorial qu'ils pourraient consulter au besoin.

» Saint-Simon n'a pas fait autrement, et vous n'ignorez pas que sa réputation s'en est bien trouvée.

» Agréez, Monsieur, etc.

» Un de vos futurs lecteurs. »

Mon futur lecteur oublie que Saint-Simon avait un immense talent : mais je lui passe cette distraction, et je me sens tout disposé à adopter sa proposition, qui me paraît résoudre victorieusement un grand nombre de difficultés. Tel mot, en effet, qui le lundi a paru spirituel en diable, est devenu, à force d'avoir été répété, insupportable le samedi d'après.

Grâce à ce système de travail, je pourrai prendre un événement à sa naissance et le suivre jusqu'à son dénoûment : exemple :

Mardi 26. — Un étudiant a été aujourd'hui frappé par un sergent de ville, qui lui a mis le visage en sang. L'étudiant a été porté à l'hôpital de la Charité. Sa vie est, dit-on, en danger.

Mercredi 27. — L'étudiant va mieux. Avec des soins excessifs et un repos de six mois, c'est à peine s'il lui manquera trois dents sur le devant.

Jeudi 28. — Le sergent de ville vient d'être décoré de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Je suppose, en outre, qu'une œuvre dramatique vivement attendue voie le jour un jeudi. J'en rends compte à sa date avec l'effet qu'elle a produit et les impressions diverses de la salle. Si le grand succès de la veille dégénère en four le lendemain, j'en fais part à mes lecteurs, en leur expliquant, autant que ma faible intelligence me le permet, les motifs de ce changement de front.

Je reçois, un matin, la visite d'une jeune femme orpheline qui a besoin de trente francs pour acheter une machine à coudre, afin de vivre honnêtement de son travail. Je les lui donne sur ma cassette particulière, et je préviens mes lecteurs que j'ouvre une souscription au bénéfice de cette intéressante enfant.

Si, le lendemain, j'aperçois, mangeant mes trente francs au bras d'un homme en casquette de velours, mon orpheline, qui m'appelle filou, je déclare ne donner aucune suite à la souscription de la veille.

A la semaine prochaine donc, les modifications matérielles. Aujourd'hui, je me sens dans la situa-

tion inquiète de l'homme qui prend possession d'un nouveau logement sans savoir si ses tableaux cadreront avec le papier de la chambre à coucher, et si son grand canapé bleu finira par entrer dans le salon autrement que par la fenêtre. On se dépêche de tout ranger et on s'aperçoit le lendemain seulement qu'il n'y a pas un meuble qui n'ait besoin de changer de place.

LA LANTERNE N° 2

Je fais ma caisse, et je constate un tel encombrement dans les inutilités de la semaine, que si je ne prenais pas le parti de les classer chacune à leur date, j'arriverais à une confusion et à un désarroi dont notre situation politique peut seule donner un exemple. Peut-être même serais-je capable d'annoncer que le ministre de la marine reçoit le mercredi au lieu du vendredi, ce dont je ne me consolerais jamais.

J'entame donc immédiatement la série.

—

DIMANCHE 31 MAI. — Je reçois ce billet cacheté, que je m'empresse de livrer au public :

« Monsieur,

» J'ai lu votre premier numero de la *Lanterne*. Tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il est triste de voir un esprit qui, mieux dirigé, eût pu servir la cause du progrès sans nuire à l'ordre de choses établi, se jeter ainsi, pour un but facile à comprendre, dans une opposition évidemment systématique.

» *Un lecteur qui vous suit depuis longtemps.* »

Ce lecteur qui me suit depuis longtemps ne peut savoir toute la joie que me cause sa lettre. C'est au point que je lui aurais offert de mon propre porte-monnaie 50 fr. pour qu'il me l'écrivit, en y ajoutant le remboursement de son timbre-poste. Ce qui, dans son envoi, me remplit l'âme de félicité, ce n'est pas ce passage : « Dans un but facile à comprendre : » qui laisse supposer que je ne défends à l'occasion les étudiants et leurs adeptes que pour me faire envoyer çà et là un porte-cigare en filigrane ou une théière en argent. Non, ce qui excite mon allégresse, c'est ce reproche d'opposition systématique qu'on a toujours adressé aux hommes de gauche et sur lequel je suis trop heureux d'avoir un prétexte de m'expliquer.

Mon opposition est systématique, je le reconnais;

mais, il faut être juste, l'admiration du *Constitutionnel* ne l'est pas moins.

Tant que plusieurs de nos dignitaires toucheront systématiquement deux cent cinquante à trois cent mille francs par an;

Tant que M. Rouher soutiendra systématiquement que l'expédition du Mexique est la plus grande pensée du règne (pas du règne de Maximilien, bien entendu);

Tant que les choses enfin me paraîtront marcher systématiquement mal, je répèterai systématiquement qu'elles ne vont pas bien.

Lorsque Fernand Cortez, un de ces mille et un conquérants qui ont été remplacés depuis par les Chauffeurs, étendit sur un gril rougi à blanc le favori de Guatimozin, il a probablement trouvé que cet Aztec lui faisait une opposition systématique en ne se plaignant pas comme un brûlé qu'il était.

Latude lui-même, qui s'évadait continuellement des prisons où le gouvernement aimait à le loger, ne cessa cette opposition systématique que le jour où un changement de gouvernement lui permit de se promener autrement que le long des murailles, avec une échelle de corde pour toute société.

Je suis systématique, vous êtes systématiques, nous sommes tous systématiques. Cependant,

comme je tiens absolument à faire quelque chose pour un lecteur qui a eu la patience ultra-musulmane de me suivre partout, je jure et promets de ne pas me montrer systématiquement hostile à tout ce qui se fabrique journellement, à la condition que, de son côté, M. Dréolle, de la *Patrie*, abandonnant la flagornerie systématique, déclarera dans un article d'au moins deux colonnes que décidément on dépense trop d'argent et que le régime des candidatures officielles est positivement détestable.

—

En dehors de cette correspondance, journée pleine de langues de feu et de concours régionaux.

Il y a dix-huit cent soixante-huit ans, à pareille époque, les apôtres, hommes grossiers et sans orthographe, se mettent subitement à parler toutes les langues avec une pureté extraordinaire, et pas un n'arrive à l'Académie.

Dix-huit siècles et demi après, le père Gratry, leur successeur, prend place dans un des quarante fauteuils. C'est depuis ce temps-là que je me suis pris à douter du miracle de la Pentecôte. Puisque les apôtres ont reçu sur la tête douze langues de

feu, qui leur ont appris à articuler toutes celles qui se parlaient sur le globe, comment n'est-il pas descendu sur le père Gratry une treizième langue de feu qui lui ait appris à parler la sienne ?

Les concours régionaux remontent à des temps moins reculés, mais ils ne paraissent pas jusqu'ici avoir produit beaucoup plus d'effet que les langues de feu. Rien n'est amusant pour l'observateur comme ces prétendues fêtes de la nature. Des fonctionnaires en habit noir, qui, en fait d'agriculture, ne distingueraient pas un éléphant d'un haricot vert, sont mis en présence de quelques machines à battre le blé et de plusieurs charrues à haute pression ou à double courant d'air. Les habits noirs font compliment à l'inventeur sur la qualité de ses courants d'air. Puis, on sert un dîner de soixante-douze plats, auquel on invite invariablement un bon métayer qui égaye les convives par la naïveté de ses reparties et son étonnement lorsqu'on lui fait boire du champagne.

On tire un feu d'artifice sur le Cours, les hôtels sont pleins, le *Guetteur* de l'endroit raconte que plus de dix mille étrangers sont accourus pour assister à ce tournoi pacifique et que les recettes de la ville ont quadruplé. La seule individualité dont il ne soit pas question, c'est l'agriculture, qui conti-

nue non à se croiser les bras, puisqu'elle en manque, mais à attendre que la nouvelle loi sur l'armée lui enlève ses derniers hommes, pour les envoyer défendre nos frontières, qui ne sont pas attaquées le moins du monde.

Une des sinécures les plus comiques parmi tant d'autres inscrites au budget, c'est celle d'inspecteur général des concours régionaux. Un personnage dont le nom m'échappe reçoit tous les ans vingt mille francs pour manger continuellement des pâtés de foie gras et pour voir tirer des feux d'artifice. Il est, il faut le dire, obligé d'avaler, en même temps que son foie gras, tant de discours insupportables et tant de toasts écœurants, que, tout bien considéré, je demande que ses appointements soient portés de vingt mille francs à vingt-cinq mille francs, avec le droit de se mettre du coton dans les oreilles.

—

Autre concours régional : l'empereur de la Chine, à peine âgé de quatorze ans, vient de convoquer une trentaine de jeunes filles, qui n'étaient nullement préparées. Il les a fait ranger dans la cour de son palais, et, après un examen approfondi, a choisi pour épouse légitime et impératrice de toutes

les Chines celle qui lui a paru réunir les conditions nécessaires pour doter le Céleste-Empire d'héritiers présomptifs en bonne et solide porcelaine.

Si la force morale d'un homme se mesure sur l'influence que les femmes prennent sur lui, ce Chinois me paraît joindre la sagesse de Confucius à la jeunesse de Mlle Massin. Il se sera dit dans le silence de l'alcôve :

— Je vais épouser la première venue. Elle n'aura peut-être pas une grande éducation, mais moins elle saura lire, moins elle aura envie de se fourrer dans les conseils du gouvernement pour propager la crinoline, les processions et les prêtres, qui, jusqu'à un certain point, sont aussi des femmes, puisqu'ils portent des jupes et des bas attachés au-dessus du genou.

Tout jeune qu'il est, il sait probablement que ces deux êtres inférieurs ont pris en France, dans les ménages, un pouvoir abrutissant, dont la jeunesse du pays aura une peine incroyable à s'affranchir.

—

Un mari trompe sa femme avec une Ernestine ou une Léocadie ; rien de plus simple. Mais quand, un jour, l'épouse dit sans en avoir l'air :

— Mon ami, voilà Paul qui commence à grandir. M. l'abbé Bauër, que j'ai invité à venir prêcher à notre premier bal, m'assurait que nous ferions bien de le mettre en pension chez les jésuites de Montrouge.

Le mari, qui est peut-être un libre penseur, se répond à lui-même :

— Elle me passe Léocadie, passons-lui son pensionnat de jésuites.

—

A dix-huit ans, l'enfant sort aux trois quarts abruti des mains des prêtres, et se trouve tout façonné pour le premier despote qui fera sauter la coupe gouvernementale.

Et voilà comment les femmes légitimes et celles qui ne le sont pas concourent, dans la mesure de leurs forces, au ramollissement des jeunes cerveaux français.

—

Telles sont les péripéties de cette journée, qui s'est résumée pour moi dans ce dialogue que j'ai eu la bonne veine de saisir, dans un café, entre un garçon et un consommateur.

— Garçon ! la *France ?*
— Monsieur, quand elle sera libre.
— Alors, j'attendrai longtemps !

—

LUNDI 1er JUIN. — Le tribunal correctionnel de Toulon vient de condamner plusieurs jeunes gens pour avoir réclamé d'abord des artistes et chanté ensuite eux-mêmes dans un café le chant du *Vengeur*, qui se termine ainsi :

Au cri : Vive la République !
Sombra le vaisseau *le Vengeur*.

Ces jeunes gens sont très-coupables. Il n'est pas permis d'ignorer que le glorieux combat du *Vengeur* s'est passé sous le premier empire, et que le chant patriotique qui a célébré son engloutissement finit sur ces deux vers :

Au cri : Vive la reine Hortense !
Sombra le vaisseau *le Vengeur*.

—

Je saisis même cette occasion de signaler une injustice dont l'histoire s'étonnera. Il est perpé-

tuellement question de la reine Hortense dans les sphères officielles, et jamais je n'ai trouvé, même dans la bouche des dévouements les plus payés, un mot gentil pour le roi Louis de Hollande, son époux.

Je suis d'autant plus surpris de ce peu d'empressement à rendre hommage au père du souverain, que d'ordinaire la platitude ne connaît pas ces nuances. Elle s'incline sur un signe, avec cet empressement que Tacite appelle « le libertinage de la servilité. »

D'où vient que nos honorables génuflecteurs n'ont jamais eu à l'adresse du roi de Hollande de ces enthousiasmes, de ces épanouissements et de ces prosternations dont ils sont si prodigues à l'égard de la reine ?

On joue sur les orgues depuis terriblement longtemps déjà :

Partant pour la Syrie...

je sais à quel point les électeurs s'intéressent au beau Dunois et sont heureux de savoir, au moment où ils se préparent à la lutte, qu'il allait prier Marie de bénir ses exploits ; mais enfin, s'il y a quelque part des romances du roi Louis, qui, je le sais, en a composé plusieurs, pourquoi ne leur rend-on pas

les honneurs civils et militaires qu'on accorde aux poésies de son épouse ?

Il n'y a pas une exposition de peinture sans plusieurs reines Hortense en pied ou à mi-corps. Le roi de Hollande n'y a jamais eu seulement l'ombre d'un médaillon en stéarine. J'admets que la mère laisse dans le cœur de ses enfants des souvenirs plus tendres que le père, quoique, dans ma conviction, l'homme ait pour ses rejetons une tendresse au moins égale à celle de la femme. Je suis même convaincu que si nous étions chargés nous-mêmes de les mettre au monde, il y aurait moins de nourrissons aux Enfants-Trouvés.

Mais la question n'est pas là : il est certain que, pour les esprits dynastiques, un roi a une toute autre importance que la reine avec laquelle il partage le trône. Que penseriez-vous des Russes si, pour célébrer la gloire du czar Pierre le Grand, ils avaient fait élever sur la plus belle place de Saint-Pétersbourg la statue équestre de sa femme ?

Il y a, dans cette sorte d'abandon du roi Louis comparé au culte dont la reine Hortense est l'objet dans les hautes sphères, quelque chose qui échappe à ma pénétration et qui appelle évidemment un communiqué.

Les journaux de ce matin racontent que la voix publique accuse un député belge, M. Delaët, d'avoir accepté un pot-de-vin de cent mille francs pour prix de son influence.

Cent mille francs, c'est bien peu ! En France, cet homme-là avait un coup superbe à faire. Il attaquait le journaliste qui avait formulé l'accusation, et, comme la preuve n'est pas admise en matière de diffamation, il le faisait condamner à quarante mille francs de dommages-intérêts, ce qui augmentait d'autant son pot-de-vin, qui, chez nous, serait à peine considéré comme un pot de confitures.

D'après une autre correspondance de Belgique, la démence de la princesse Charlotte, veuve de Maximilien, aurait pris un caractère tout particulier. Tout le temps que durent ses crises, elle s'écrie de minute en minute :

— Dieu ! comme tout est sale ! Allons ! qu'on nettoie tout de suite !

Je ne suis pas aliéniste, mais si elle trouve que tout est sale et que le besoin d'un nettoyage se fait sentir, il me semble que nous n'avons pas dans toute l'Europe une princesse aussi lucide.

En fait de folies royales, il vient, dit-on, de paraître à Dresde une traduction du Dante dont l'auteur est le roi Jean de Saxe.

Les monarques me font toujours rire : voyez-

vous ce roi Jean qui choisit pour traduire le Dante le moment précis où la Prusse lui escamote son royaume ! J'ignore ce que son volume lui rapportera chez son éditeur, mais, à cette heure, il lui coûte bon. Il y a malheureusement très-peu de souverains qui, sous prétexte qu'ils signent des décrets rédigés par les autres, ne se croient aptes à couler Lamartine ou Michelet. Leur punition du reste est, tout en persécutant les écrivains, de tenter de vains efforts pour les imiter. Ils nous reprochent de faire de la mauvaise politique, la chose est possible, mais la chose qui est certaine, c'est qu'ils font de la bien exécrable littérature.

—

MARDI 2 JUIN. — Le doyen des huissiers de la Chambre des députés, M. Desportes, vient de mourir à l'âge de soixante-treize ans. Il était entré au Palais-Bourbon en 1824. Il avait su, ajoute la feuille qui nous fournit cette nouvelle, se concilier l'estime et l'amitié de toute la Chambre.

Parbleu ! comment voulez-vous qu'un député n'aille pas au-devant des moindres désirs d'un employé qui, de 24 à 68, a vu les mêmes hommes adorer Louis XVIII, proclamer Charles X, se jeter à corps perdu dans les bras de Louis-Philippe, ré-

panure à des milliers d'exemplaires, comme M. de Ségur-d'Aguesseau, leur adhésion à la République et se rallier énergiquement au coup d'État?

Un huissier assez heureux pour avoir assisté à ces différents vaudevilles est plus qu'un ami, c'est un complice. Il devait jouer, auprès de plusieurs membres de la Chambre, le rôle de ces maladroits qui, retrouvant un ami d'enfance à la tête d'une grande maison de banque, ne perdent jamais une occasion de lui crier devant deux cents invités :

— Hein! mon vieux, te rappelles-tu quand tu m'empruntais mes pantalons pour aller chercher deux sous de fromage d'Italie?

Combien il a vu de ces hommes politiques qui, au milieu des discussions, se lèvent tout à coup pour faire cette énergique déclaration :

— Nous défendrons le gouvernement, fût-ce au péril de la vie!

Combien, dis-je, il a vu de ces héros, au 24 février, au 15 mai, ou même au 2 décembre, trembloter sur leurs chaises curules, subitement transformées en chaises percées!

On raconte que ce brave huissier a toujours rempli ses fonctions avec la plus grande honnêteté. Il fallait en effet qu'il fût profondément honnête, car il avait dans la main une fortune facile : il lui suffisait de prendre entre quatre-z-yeux un

de ces hommes dévoués qui ont dans leur passé ce qu'en argot d'homme de lettres on appelle un « cadavre » et de lui glisser ces deux mots :

— Si vous ne me donnez pas vingt-cinq pour cent sur votre traitement annuel, je rappelle adroitement que vous avez aidé le marquis d'Orvault à faire descendre de la colonne Vendôme la statue de Napoléon Ier.

Sans remonter jusqu'à ces époques exceptionnelles, je crois qu'il eût fortement embarrassé M. Billault en lui disant de façon à être entendu aux alentours :

— Je n'oublierai jamais le grand succès qu'a obtenu votre discours où vous demandiez le droit au travail.

Louis Huart m'a, pour ma part, souvent raconté que le *Charivari,* dont il était le rédacteur en chef, ayant été poursuivi, en 1848, il n'avait jamais osé prendre pour le défendre ce même Billault, dont les opinions étaient alors tellement avancées, qu'elles auraient fait auprès des juges le plus grand tort au journal.

En voyant plus tard ce ministre auquel on élève des statues, traitant tout ce qui ressemblait à une idée libérale avec la haine sourde qu'un homme nourrit presque toujours contre la cause qu'il a trahie, notre ami Huart, dont l'indulgence était

inépuisable, riait d'un rire philosophique, qui eût fait tomber le ciseau des mains du statuaire le mieux pensant.

—

Le soir, première représentation au Vaudeville de l'*Abîme*, drame en cinq actes tiré d'un roman de Charles Dickens. Succès complet qui renouvellera peut-être celui de *Jean la Poste*, autre drame de souche anglaise. Nous nous sommes plaints longtemps des Anglais, qui nous pinçaient tous nos drames. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus guère réussir qu'à la condition de leur prendre les leurs. C'est-à-dire que, tandis que leur théâtre montait, le nôtre tombait au-dessous du pair. Il faut avoir des poires tapées dans les yeux pour ne pas se rendre compte de cette infériorité facile à constater dans le théâtre, dans le roman et jusque dans la situation des femmes. Si vous n'y avez pas fait attention, je l'ai remarqué pour vous, la jeune fille anglaise commence à être vivement recherchée par le fils de famille parisien. Quand un Français éprouve le besoin d'échanger quatre ou cinq bouzingueuses contre une femme honnête, il est très-rare maintenant qu'il ne tourne pas les yeux vers la patrie de Nelson et d'Hudson Lowe.

Une demoiselle n'est maintenant véritablement du monde que lorsqu'on peut dire d'elle :

— Elle a été élevée dans un pensionnat anglais.

Voilà pour les femmes comme il faut; pour les femmes comme il ne faut pas, l'engouement est peut-être moins justifié, mais il est tout aussi vif. Je n'ai pas de conseils à donner aux bibiches, dont l'intelligence pour les affaires est bien connue, mais je crois qu'aujourd'hui le seul moyen qui leur reste de garder la corde, c'est de s'arranger pour arriver d'Angleterre.

Voir le jour à Marseille, à Cahuzac, à Montmorency, c'est peut-être le bonheur : à Londres, c'est la fortune.

J'ai connu des jeunes voyageuses qui s'imaginaient qu'écorcher la langue française suffisait pour arriver à tout. C'est une erreur. Il faut l'écorcher, c'est incontestable, mais il faut l'écorcher en anglais. Un jeune homme avait au service de ses mauvaises passions une blonde charmante dont le langage revêtait des formes inconnues. La vérité est que personne ne pouvait y comprendre un mot. Le jeune homme en était fou, et le bruit courait déjà dans le monde de la petite crevaison qu'une ravissante Anglaise, ignorante des premières notions de l'alphabet, allait éclipser, en trois tours de roue, toutes les déesses du turf.

Lorsqu'un jour, dans un de ces moments d'emballage trop fréquents chez l'âge mûr pour ne pas être excusables chez la jeunesse, l'amant lui ayant demandé le nom exact de la ville où elle était née, afin d'y organiser immédiatement une chapelle ardente, la naïve enfant lui raconta qu'elle était venue au monde dans un hameau près d'Amsterdam. Ce fut son Waterloo. Ce langage mâtiné, qu'il trouvait délicieux venant d'Angleterre, lui parut tout à coup insupportable quand il sut qu'il arrivait de Hollande. Le lendemain, la jeune fille, conspuée, faisait ses paquets sans espoir de retour, et si, à l'heure où j'écris, elle n'est pas encore morte à l'hôpital, c'est qu'on lui aura fait un passe-droit.

CONCLUSION

Aujourd'hui, le premier devoir d'une Française est de naître en Angleterre, de parents écossais.

—

J'allais probablement revenir à l'*Abîme,* pour vous en esquisser les différentes péripéties, mais, devant le coup qui me frappe, je sens défaillir toute mon énergie : Néro est mort! La veille, il s'était

couché assez calme, après avoir congédié ses courtisans; car il faut vous dire qu'en France les courtisans ne sont pas fiers : quand ils ne peuvent pas approcher du maître, ils se lient avec le chien.

Rien ne faisait donc présager le terrible événement, quand, le matin, en lui apportant son café, les gens de la maison l'aperçurent couché sur son tapis, les jambes en l'air (je n'ose par dire les pattes) et roide comme la justice.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à notre patrie, déjà si éprouvée, la perte énorme qu'elle vient de faire, bien que, d'après la Constitution, Néro ne fût pas responsable.

Moi qui ne connais que de réputation l'air embaumé des cours, je n'ai jamais eu l'honneur d'obtenir la moindre audience de ce braque célèbre. J'ai appris à l'apprécier seulement par une lettre publiée il y a quelques années dans les journaux. Elle était écrite par le maréchal Vaillant lui-même, à un monsieur qui, comprenant que le chien avait pour unique spécialité de s'oublier sur le canapé l'hiver, et de devenir enragé l'été, avait simplement demandé dans une brochure qu'on les abattît tous, sans distinction d'âge ni de couleur.

Le maréchal Vaillant saisit alors la plume, grâce à laquelle il est entré à l'Institut, et adressa à cet adversaire déclaré de la race canine une improvi-

sation qui se terminait par cette phrase à la fois menaçante et plaintive :

— Alors, vous voulez tuer Néro ?

L'auteur de la brochure comprit qu'il jouait sa tête et se garda bien de répondre. Mais si la peur de l'échafaud ne l'avait pas paralysé, il eût certainement répliqué que Néro étant susceptible d'hydrophobie comme ses confrères moins favorisés de la fortune, il n'y avait aucune raison plausible pour l'excepter du massacre;

Que le droit divin étant déjà difficilement accepté pour les hommes, il ne fallait pas songer à l'imposer pour les chiens.

Qu'au cas où sa proposition serait accueillie, un plébiscite pouvait seul sauver Néro, mais que réunir le Sénat pour trancher cette question était chose extrêmement délicate.

Aujourd'hui que Néro n'est plus, et que la mort a jeté sur cette polémique son voile funèbre, j'aime à croire que ces pénibles dissensions ne se renouvelleront pas, à moins toutefois qu'un autre chien ne reprenne la suite des affaires politiques de Néro.

Quant à ce dernier, on affirme qu'il a été enterré dans le jardin réservé des Tuileries.

J'aurais mieux aimé le savoir inhumé à Saint-Denis, entre Turenne et Philippe-Auguste. Il ne faut jamais faire les choses à moitié.

Néro qui meurt, le chien de Mlle Marie Rose qui file sans rien dire. Est-ce que la fidélité commencerait à s'ébranler ?

Il est question d'ouvrir une nouvelle voie plantée d'arbres. Elle porterait le nom de boulevard Néro.

—

La mère de l'empereur Théodoros n'était qu'une simple marchande de kousso. Seulement elle ne composait pas de romances.

—

Le chien de Mlle Marie Roze se serait réfugié dans une maison, on ne sait laquelle, de la rue d'Enghien. On parle d'exproprier toute la rue afin d'avoir plus de facilité à le retrouver.

—

Mercredi 3 juin. — L'héritier présomptif du trône de Hollande refuse de payer trois cent mille francs souscrits pour l'achat d'un domaine qu'il prétend n'en valoir que cinquante mille. On lui demande naturellement au tribunal pourquoi il a acheté la propriété six fois sa valeur. Il répond que Sa Majesté son père lui refusant les sommes nécessaires à un héritier présomptif pour apprendre à connaître les hommes, les femmes et les cabinets

particuliers avant de monter sur le trône, il en avait été réduit à s'adresser à quelques-unes de ces âmes généreuses qui s'évertuent à tirer d'embarras la jeunesse obérée, sans autre bénéfice qu'un intérêt d'à peine cent cinquante pour cent par mois.

Je ne me permettrai pas le moindre reproche à l'égard du prince d'Orange. Il est jeune, il a derrière lui un papa très-riche et très-franc du collier (de six cent mille francs). Il vit dans un monde dont la partie féminine ne laisse pas échapper facilement un héritier, surtout quand il est présomptif. Il a parfaitement le droit de faire des dettes comme les autres, et comme les autres de ne les payer qu'à la dernière extrémité,

Seulement, puisque les fils de roi, quand ils sont gênés, emploient pour sortir de peine identiquement les mêmes moyens que le plus roturier des fils de marchands de draps, je voudrais qu'ils arrivassent à comprendre, une bonne fois, qu'ils sont des hommes comme vous et moi, et que, quand les complimenteurs officieux leur répètent qu'ils ont été marqués par la Providence de tous les signes du plus rare génie, ils répondissent à ces pleutres :

– Laissez-moi tranquille. Vous êtes des blagueurs.

Mais, hélas ! les choses ne se passent pas ainsi. Un homme, eût-il fait de sa vie un perpétuel carnaval de Venise, eût-il pendant vingt ans traîné derrière lui toute une basse-cour de cocottes, eût-il jeté par toutes les fenêtres de tous les restaurants des bouteilles de champagne sur la tête des promeneurs, le jour où son tour est arrivé de monter, non plus les escaliers du café Anglais, mais les degrés du trône, on n'entend plus parler que de sa haute sagesse :

— Sire, vous examinerez dans votre haute sagesse s'il ne serait pas bon d'ajouter à l'impôt des portes et fenêtres celui des cheminées et même des calorifères. Sire, votre haute sagesse vous inspirera dans cette question, comme votre haute sagesse l'a toujours fait depuis que nous avons le bonheur de vivre sous la protection de votre haute sagesse.

Quand les peuples verront clairement que cette subite haute sagesse, la veille au soir encore, était de la haute folie, ils consentiront peut-être à se demander s'il n'est pas plus qu'imprudent de se livrer pieds et poings liés à des personnages qui, d'une minute à l'autre, peuvent leur adresser des déclarations de ce genre :

— Avant mon élévation au trône, on me faisait payer trois cent mille francs ce qui en valait à

peine cinquante mille : je ne vois pas pourquoi je ne vous ferais pas à mon tour payer douze cents francs ce qui en vaut soixante-quinze.

Si encore l'ancien noceur devenu monarque conservait sur le trône son scepticisme d'autrefois ; mais l'illustre Michelet me le disait un jour : « La possession du pouvoir royal mène fatalement à la démence ou à l'épilepsie. C'est pourquoi les maisons régnantes ont si souvent besoin d'être renouvelées. »

A peine lui a-t-on parlé de sa haute sagesse que le cabrioleur d'hier se prend tout à coup au sérieux, et, au bout de deux mois et demi, il ne ferait aucune difficulté d'envoyer sa sagesse à l'Exposition universelle, en priant qu'on la mît dans la même vitrine à côté de celle de Socrate.

Et comme, consciencieusement, il est impossible qu'on serve gratis à ses sujets une sagesse d'une aussi belle venue, il leur tient ce raisonnement après lequel il ne reste plus qu'à payer :

— Quand j'étais fou, mon père me donnait deux cent cinquante mille francs par an. Aujourd'hui que je suis sage, je ne crois pas exagérer en vous demandant quinze millions.

—

On annonce de Mlle Leininger, ex-artiste des

Folies-Dramatiques, un volume intitulé : *Nos misères au théâtre.*

Mlle Leininger est montée sur les planches à quinze ans, et, depuis lors, elle a toujours eu voiture. Que diable lui faut-il donc ?

Elle appelle probablement « misères » les petits désespoirs où se plonge une actrice quand on donne à sa camarade un rôle de trente-cinq lignes, quand le sien n'en a que trente-trois. Je sais, à n'en pas douter, qu'il y a en effet de grandes misères parmi les figurants qui viennent quelquefois représenter de riches seigneurs, sans avoir un pain de seigle à mettre sous la dent. Je n'ai pas oublié cette réponse d'un directeur féroce à un comparse qui lui demandait de quoi dîner :

— Mon cher, c'est impossible : vous n'êtes drôle que quand vous êtes à jeun.

Mais en dehors de ces dénûments où l'art n'a rien à voir, je crois que les misères que Mlle Leininger réunit en volume, ce sont surtout les auteurs qui les subissent. Il n'y a pas de représentation d'un ouvrage important dont ils ne sortent hâves et défigurés : tantôt c'est une ingénue qui vous prend à part, après la lecture aux acteurs, pour vous dire :

— Vous me faites mourir à la fin. C'est bête comme tout. D'abord, moi, je ne sais pas mourir. Je me connais, j'éclaterais de rire en tombant sur

ma mère égorgée. Pourquoi ne changez-vous pas le dénoûment ?

Tantôt c'est une duègne qui trouve extraordinaire que vous ayez fait d'elle la mère de Mlle, Pierson au lieu de l'avoir simplement posée comme sa belle-sœur, ce qui n'ôtait rien à l'intérêt du drame.

Tantôt c'est une forte amoureuse qui vous fait sommation d'avoir à lui ajouter une scène de viol, où elle excelle, et qui déclare qu'à moins d'une scène de viol, elle refuse le rôle.

—

Voilà de vraies misères, qui priment de beaucoup celles de Mlle Leininger. Il faut quelquefois, pour éluder ces demandes et ces obsessions, plus d'imagination que pour écrire la pièce qui les provoque. Je me rappelle une jeune première qui, comme celle dont j'ai parlé plus haut, refusait obstinément de mourir au cinquième acte. Elle voulait un dénoûment gai. Ne sachant plus comment vaincre son obstination, les auteurs finirent par lui proposer d'appliquer à la pièce le suffrage universel.

Elle eut la gracieuseté d'y consentir, et, le soir de la première, on lui fit accroire que, pendant un entr'acte, on avait fait passer des urnes tant

dans les galeries que dans les fauteuils d'orchestre, et qu'à une forte majorité le public s'était prononcé pour un dénoûment triste.

Alors seulement elle se décida à mourir ; mais voyez un peu comme tout s'enchaîne : sans la révolution de Février, qui a aboli le suffrage restreint, la pièce était perdue.

On sait du reste que l'honnête Ducis avait inauguré, depuis longtemps déjà, le système des deux dénoûments. Afin de ménager les âmes sensibles, si nombreuses à cette époque, il avait supposé dans son *Othello* de fantaisie, qu'au moment où Desdemone commençait à devenir violette sous la pression des oreillers, Yago entrait en criant

— Elle n'est pas coupable.

Il racontait alors que tout le crime de la jeune fille avait consisté à perdre son mouchoir, dont lui Yago s'était servi pour ourdir une odieuse machination.

Othello épousait Desdémone, et on faisait cadeau des oreillers à la concierge.

Le cinquième acte, tel que l'avait conçu Shakespeare, était généralement gardé pour Paris, et celui que nous venons de raconter était d'ordinaire dédié à la province. Si le système de suffrage universel tel que je l'expose ici peut sourire au directeur du théâtre de Bourg-en-Bresse, je le

lui abandonne. Seulement que Mlle Leininger n'espère pas plus longtemps nous apitoyer sur ses misères.

—

Jeudi 4 juin. — Encore une lettre à laquelle il m'est difficile de répondre, et que cependant je ne me reconnais pas le droit de soustraire à mes lecteurs :

« Monsieur le Rédacteur,

« Vous qui avez la prétention d'éclairer les gens, vous seriez fort aimable de m'apprendre par quel miracle d'état civil l'ancien préfet des Bouches-du-Rhône, aujourd'hui sénateur, peut s'appeler DE Maupas quand son père se nommait tout bonnement Maupas, sans aucune particule. Si M. de Maupas est noble, comment son père ne l'est-il pas ? Si son père ne l'est pas, comment se fait-il que M. de Maupas le soit ?

« Agréez, etc.

« *Un ami des lumières.* »

Votre question, monsieur, a une importance considérable. Si, en effet, une dame se fait annoncer dans un salon sous le titre de vicomtesse de Tombouctou, et qu'elle se nomme Nichette

Picotin, elle tombe immédiatement sous le coup de la loi qui punit le port illégal des titres de noblesse.

Je ne fais, moi, ni vous non plus probablement, aucune différence entre M. Maupas tout court ou M. de Maupas légèrement allongé. Mais, lui, en fait une, évidemment, puisqu'il signe son « de » avec une énergie qu'il n'a pas toujours montrée dans des circonstances plus périlleuses.

J'ai donc pris des informations et en voici le résultat : Depuis longtemps, M. Maupas s'étant annexé le « de » nobiliaire, il n'y avait que deux façons de régulariser cette situation fausse : ou invoquer contre lui les lois existantes, ou légitimer son usurpation en l'autorisant à ajouter au nom honorable mais roturier de M. Maupas, son père, cette particule à laquelle le fils paraissait tenir presque autant qu'au bonheur de la France.

—

On choisit la seconde combinaison. Nul doute, monsieur, que, s'il se fût agi de vous ou de moi, on eût adopté la première, M. de Maupas, si mes renseignements sont exacts, a donc le droit d'orner sa signature de cette préposition dont un décret lui a conféré la jouissance. Quand M. de

Maupas comparaîtra devant l'impartiale postérité et qu'elle lui demandera :

— Qu'as-tu fait pour la grandeur de ta patrie ?

Il aura le droit de lui répondre en levant haut la tête :

— Je n'avais pas de particule, je m'en suis payé une.

Et, j'en suis convaincu, la postérité, qui après tout n'est pas bête, se dira à elle-même :

— Au fait, il a eu raison. C'est la seule chose que les événements ne vous enlèvent pas.

Ce qui me surprend, c'est qu'en s'adjoignant un « de, » M. de Maupas n'ait pas songé en même temps à s'adjoindre un titre. Il ne peut cependant ignorer que cette opération a admirablement réussi à M. de Persigny, qui est aujourd'hui duc légitime d'un comté dont, en pleine Chambre des pairs, on lui a reproché l'usurpation d'une façon bien humiliante.

LA LANTERNE N° 3

DIMANCGE 7 JUIN. — La personne de la compagnie qui voudra bien m'apprendre pourquoi *la Lanterne* a été saisie samedi soir dans les kiosques aura droit à un abonnement de trois mots à l'*Etendard*. Représentez-vous la tête d'un homme à qui on annonce tout à coup qu'il sera fusillé dans une demi-heure. Naturellement la victime demande quel est son crime.

— Vous allez être fusillé, lui répond d'un air fin le chef du jury ; mais nous ne voulons pas vous dire pourquoi.

On a essayé sur moi ce petit jeu de société qui comme vous voyez est extrêmement spirituel. A l'écarté c'est ce qu'on appelle vous mettre à « la

devine. » J'ignore comment est intitulé en politique cet amusement des familles, mais il est d'autant plus de mise en ce moment que le ministre vient de déclarer solennellement dans son rapport aux préfets à propos de la loi sur la presse, que le gouvernement renonçait à son pouvoir discrétionnaire. C'est, en effet, sans la moindre discrétion que les sergents de ville ont enlevé *la Lanterne* aux marchands qui la vendaient.

De toutes les somnambules que j'ai consultées, pas une n'a pu deviner les motifs de cet acte enfantin. Il faut pourtant, mes bons maîtres, se montrer de temps en temps un peu logiques. Depuis quinze ans, vous n'avez pas prononcé un discours où vous n'invoquiez le vote universel. Quand M. Pouyer-Quertier vous représente que l'industrie est dans un état de délabrement à faire pitié à un Irlandais, vous lui répondez :

— Nous avons eu huit millions de suffrages; montrez-nous en autant et nous consentirons à discuter.

Ces huit millions de suffrages constituent l'arrière-garde de votre argumentation. Quand un orateur du gouvernement sent couler bas ses démonstrations et qu'une voie d'eau s'est déclarée dans ses raisonnements, il s'écrie d'une voix claire :

— A moi ! mes huit millions de suffrages

Et aussitôt ces vieux grognards viennent se ranger l'arme au bras dans la bouche de l'orateur.

Il me semble que tout journal a également à lui ses suffrages, qui sont ses acheteurs. Vous qui vous appuyez sur le vote des populations, pourquoi donc, en fermant les kiosques aux journaux qui vous déplaisent, empêchez-vous ces mêmes populations de manifester leur manière de voir ? Ce procédé jure terriblement avec votre principe. Vous semblez obéir à une voix intérieure qui vous répète :

— Ce journal se vend beaucoup trop; nous allons nous arranger pour que le public ne le trouve plus sur sa route.

Si vous comprenez de cette façon le suffrage universel, comment diable pratiqueriez-vous le suffrage restreint ?

Des personnes qui ont non-seulement des tenants, mais encore des aboutissants, m'ont assuré que le plus farouche de mes crimes était d'avoir légèrement écorné, dans mon dernier numéro, l'antique noblesse de M. de Maupas et celle non moins antique de M. de Persigny. L'ambition de ces deux représentants de l'aristocratie française est, paraît-il, de marcher de pair avec les la Trémouille et les Rohan Chabot. Je ne puis empêcher

ces prétentions, mais mon droit est de les signaler. Si j'ai menti en racontant qu'à propos du titre de vicomte qu'il s'était offert à lui-même, par un décret signé de sa main, M. de Persigny avait été fort malmené devant la Chambre des pairs, que cet ancien ministre, à qui nous devons les élections de Paris, me fasse un proces en calomnie; si j'ai dit la vérité, pourquoi me saisit-on dans les kiosques?

Mais quand la Lanterne serait encore plus saisie qu'elle ne l'a été samedi passé, vous n'empêcherez pas que M. de Persigny ne soit orné d'un titre qui n'est pas sur son acte de naissance, et que sa vicomté de fantaisie ne soit devenue un duché réel que par un concours de circonstances imprévues.

Vous n'empêcherez pas non plus que ce haut personnage, à qui je rends hommage comme duc après en avoir beaucoup ri comme vicomte, n'ait fait, dans l'affaire de Boulogne, devant la même Cour des Pairs dont nous parlions plus haut, une réponse qu'il ne nous est pas permis d'oublier :

— Et, lui demandait le président, si l'officier que vous couchiez en joue avait résisté, quelle eût été votre conduite?

— Je l'aurais tué, répondit M. de Persigny.

Et voilà l'homme-sensitive qui a prêché une croisade en faveur du respect de la vie privée. Il

me semble cependant qu'il entrait bien facilement à coups de fusil dans celle des autres. Et lui-même envoie maintenant aux journaux des lettres où il donne à la presse des leçons de modération, de convenance et de bonne tenue. Est-ce que ce n'est pas adorable ? et un homme naturellement ami de la grosse gaieté peut-il résister au plaisir de mettre en lumière ces choses folichonnes ?

Je n'ignore pas que M. de Persigny a usé depuis longtemps de cette ressource spéciale aux gens parvenus et qui consiste à renier leur passé. Un homme fait les cent coups, et une fois qu'il se trouve aux affaires, avec cent mille écus d'appointements, il s'écrie en pleurant :

— Je renie mon passé.

Tant qu'on n'a pas Chamarande, on accepte son passé. Le jour où on a Chamarande, on le renie.

C'est simple comme tout. Seulement c'est aussi trop facile. Je ne connais pas un condamné à mort qui, en échange de sa vie, ne soit disposé à renier son passé et même celui de cinq ou six de ses amis.

Maintenant, M. de Persigny a toujours la faculté de croire qu'il doit à ses immenses talents politiques la haute position qu'il occupe, mais elle coûte assez cher aux contribuables pour que nous ayons le droit de lui demander de temps en temps

si les lettres qu'il écrit çà et là dans les journaux valent le prix exorbitant que nous les lui payons.

—

Cette distinction toute moderne entre la voie publique et la voie particulière est, du reste, une des bouffonneries les plus réussies de ce temps hilare. L'un des côtés du trottoir m'appartient parce qu'il s'y trouve des boutiques ; mais l'autre côté, où se trouvent des kiosques, appartient à l'administration, et, bizarrerie croissante ! ce qui est répréhensible du côté gauche est innocent du côté droit, puisque la saisie d'un journal peut s'opérer ici et non là.

—

Je ne connais pas l'arpenteur qui a ainsi séparé le boulevard en deux zones spéciales ; mais l'idée qui a présidé à ce partage est de la force de ce raisonnement, qu'en vertu du même système on peut tenir à tous les pères de famille :

— Votre enfant peut se promener rue Montmartre, pour peu que l'envie lui en prenne ; mais s'il tient à franchir la ligne des boulevards, il faut qu'il se fasse préalablement appliquer une estampille

dans le creux de l'estomac, car vous n'ignorez pas que les boulevards appartiennent au ministère de l'intérieur.

Il est vrai que, si un des pères de famille demandait en vertu de quelle loi les boulevards appartiennent au ministère de l'intérieur, on ne pourrait trop lui répondre, sinon que le ministère de l'intérieur ayant déclaré un jour que les boulevards lui appartenaient, personne ne s'est permis, à ce sujet, la moindre observation.

Quand un journaliste qui n'a plus rien à perdre met un fonctionnaire au pied du mur sur la question de la voie publique, la réplique ordinaire d'icelui est que les kiosques sont considérés comme du colportage. Je rougis d'être obligé d'apprendre à nos hommes d'État, dont la plupart ont fait des études extrêmement incomplètes, que colportage venant de deux mots latins, *cum* et *portare*, qui signifie « porter avec soi, » ne peut s'appliquer en aucune façon aux vendeurs du boulevard, qui sont assis dans leurs kiosques et n'ont jamais songé à se les mettre sur le dos.

Que vous écorchiez les contribuables, je l'admets encore, mais la langue française, au profit de vos antipathies politiques, c'est là une maladresse d'autant moins justifiée que la plupart d'entre vous

ont des prétentions académiques, dont je n'ai pas besoin de faire ressortir tout le ridicule.

Du moment où on mêle ainsi la fantaisie aux règlements et ordonnances, rien ne s'oppose à ce que la boîte au lait que ma bonne va chercher le matin, ne soit regardée comme du colportage, et qu'on ne déclare colporteur tout homme qui va lire une pièce au comité du Théâtre-Français

—

Lundi 8 juin. — Fête de la Saint-Médard : s'il pleut des *Communiqués* ce jour-là, il en pleuvra pendant quarante jours. Les fabricants de calendriers, qui doivent avoir tant de mortes-saisons, seraient bien aimables de nous chercher plusieurs autres saints qui nous promettent ainsi pendant quarante jours les choses dont nous avons tant besoin. Saint Barnabé, par exemple, nous donnerait quarante jours de bonne politique.

Quand un mari verrait sur l'almanach qu'on est arrivé à saint Cyprien, il se dirait avec étonnement :

— Tiens, j'ai quarante jours de fidélité dans mon ménage. Ma femme ne me trompera pas d'ici au 24 du mois prochain.

Saint Ambroise présagerait quarante jours d'éco-

nomies telles, qu'on ne dépenserait, pendant ce laps de temps, pas plus de trente-deux millions en fusils Chassepot.

A saint Chrysostôme succéderaient quarante jour de sincérité complète. Les épouses raconteraient le soir à leurs époux tout ce qu'elles ont fait dans la journée, et les gouvernements avoueraient en tête du journal officiel toutes les folies qu'ils ont commises et toutes celles qu'ils ont l'intention de commettre plus tard.

Enfin, saint Magloire, par exemple, nous octroierait quarante jours de liberté, pendant lesquels nous aurions le droit de dire la vérité à ceux qui n'ont pas l'habitude de l'entendre, sans nous exposer à être saisis dans les kiosques.

Ainsi utilisés, les saints auraient leur raison d'être; car, il faut l'avouer, ils ont uniquement servi jusqu'à présent à intercéder auprès de Dieu, qui ne paraît pas les écouter beaucoup.

—

Une dame m'adresse par écrit une observation à laquelle je m'attendais si peu que je ne sais comment y répondre :

Monsieur, me dit-elle, vous annoncez que vous fondez un journal, et vous ne nous donnez seule-

ment pas de feuilleton. Il n'y a pas de journal sans feuilleton. Inventez un roman quelconque dans lequel vous fourrerez beaucoup d'amour, pas mal de coups de poignard, et vous êtes mon homme. Sinon, il est bien inutile de m'envoyer plus longtemps *la Lanterne;* vous n'êtes pas mon homme.

Comment voulez-vous que je me tire de là ? Je n'ai jamais de ma vie écrit un roman. J'ignore tout à fait de quel genre sont ceux que le public lit de préférence. Je me suis cependant laissé dire qu'il se laissait prendre volontiers aux aventures d'un certain Rocambole qui trouve moyen de mourir et de ressusciter quatre fois dans la même journée. Peut-être y a t-il encore quelques lauriers littéraires à cueillir en l'incarnant une dernière fois sous ce titre :

ROCAMROLE HOMME POLITIQUE.

« Traqué de tous côtés, Rocambole franchit, avec son agilité ordinaire, la grille d'un très-grand jardin, et, sans s'arrêter à y cueillir des anémones, il courut jusqu'à un magnifique hôtel situé au bout d'une allée de tilleuls, et pénétra par la fenêtre dans un cabinet de travail qu'il reconnut être celui d'un des plus puissants ministres d'un des plus puissants rois de l'Europe.

« Celui-ci d'ailleurs était à son bureau; mais il ne s'aperçut pas de la présence d'un étranger, tant il était occupé à la rédaction du télégramme suivant, qu'il adressait à son agent de change :

« Impossible de payer ce mois-ci. —

« Suis en train de chercher fausse nouvelle pour me rattrapper. »

Rocambole se glissa sous une table, dont le tapis, tombant jusqu'à terre, le cacha jusqu'au soir. A l'heure où les fonctionnaires se mettent au lit, une main souleva le tapis sous lequel se dissimulait notre héros. C'était la femme du ministre qui cherchait ses pantoufles. Elle poussa un cri en saisissant une jambe d'homme.

Rocambole, de son index posé sur ses lèvres, lui fit ce signe qui, chez toutes les nations du globe, veut dire : Pas un mot !

Huit jours après, il était son amant. »

(*La suite à la page* 89).

—

MARDI 9 JUIN. — Deux faits caractéristiques se sont partagé les conversations de la journée : le grand désastre de la Bourse, où plusieurs personnages d'une certaine importance seraient compromis, et le suicide de deux jeunes filles du faubourg

Saint-Denis qui, ne pouvant arriver à vivre de leur travail, ont préféré la mort par le charbon au déshonneur par le cabinet particulier.

On ne nomme pas les personnages mêlés à la culbute financière. C'est ce qui fait, du reste, que tout le monde les connaît. Mais il ne faut pas donner au peuple le spectacle officiel d'un homme décoré obligé de reconnaître qu'il a voyagé huit jours afin d'éviter le chœur des agents de change qu'il a mis dedans pour un certain nombre de millions. On laisse planer sur ces excursions cet éternel mystère au milieu duquel nous nous dirigeons en trébuchant, comme les pensionnaires du café des Aveugles.

Le mot des voyages continuels du prince Napoléon est un mystère.

La date du jour où s'effectuera l'emprunt des quatre cent cinquante millions est un autre mystère.

Tout, jusqu'aux motifs qui font saisir un journal, est également mystérieux. Personne ne peut savoir à qui profite ce vague éternel, dont le bénéfice le plus clair est que les gens qui ont retiré leurs capitaux pour souscrire à l'emprunt les tiennent inactifs et immobiles depuis six mois en attendant le jour, mystérieux comme le reste, de la souscription publique. Mais, peu importe la grève

des pièces d'or, la grande question, c'est que personne ne sache rien de ce qui se passe.

Miss Menken et Paul Legrand, qui jouent les rôles muets, seraient dans les conseils du gouvernement que je n'en serais pas surpris. La politique a fait place à la pantomime. Nous avions cependant déjà plus de Cassandres que nous ne pouvions en nourrir.

Les grands génies qui emploient ce système de mutisme et de non-révélation se croient probablement d'une force étonnante. Apprenez-le donc, messieurs et chers grands génies, ceux qui pataugent dans les affaires véreuses et qui font de la Bourse un tripot où leurs croupiers ratissent à coup sûr l'argent de la France, ceux-là, on les connaît et on désigne par leurs noms non pas seulement les hommes, mais aussi les femmes qui ne dédaignent pas de fourrer leurs bras potelés dans ce honteux engrenage.

Il est donc convenu que nous ne savons rien, et cette concession nous est d'autant plus facile, que nous savons absolument tout.

—

Quant à l'autre fait, c'est-à-dire aux deux jeunes filles qui, contrairement au personnage dont je parle

plus haut, ont préféré une mort violente à une existence entrecoupée de honte et de quadrilles d'humiliations et de voitures au mois, elles sont vraiment bien bécasses d'accorder à l'estime des gens prétendus sérieux, qui sautent de deux millions en une seule liquidation, une importance aussi considérable.

Je dirai même plus : il y a de la part de ces deux simples ouvrières une certaine outrecuidance à vouloir donner ainsi à la société moderne des leçons de bonne conduite. Au prix où est le beurre et où sont les loyers, une femme seule ne peut pas vivre de son travail : voilà qui est prouvé. Il n'y a, pour la plus honnête des ouvrières, que deux voies à suivre : allumer un réchaud de charbon ou prendre un amant pour l'aider à payer le boulanger. Vous aurez beau crier de toute la force de votre pudeur alarmée :

— Mais le déshonneur, le comptez-vous pour rien ?

Tout ça, c'est ce que les femmes entretenues appellent « des machines. ». Si on disait au plus pur d'entre nous :

— Vous allez porter, à bras tendu, un poids de 5,000 kilogrammes ou vous serez regardé comme un malhonnête homme qui ne sera plus reçu nulle part ;

Le plus pur d'entre nous répondrait indubitablement :

— Je suis désolé d'être mis au ban de la société, mais comme il m'est impossible de porter cinq mille kilogrammes à bras tendu, il faut nécessairement que je me résigne à la pénible situation qui m'est faite.

Les deux ouvrières de la rue Saint-Denis sont absolument dans le même cas. Il n'y a pas plus de leur faute si elles arrivent à ne gagner que trente sous en quatorze heures de travail, qu'il n'y a de la mienne si mon bras se refuse à enlever cinq mille kilos.

J'ai couru dernièrement les ateliers, afin de trouver des brocheuses pour *la Lanterne*. J'ai vu parquées dans une chambre trop étroite jusqu'à des quarante jeunes filles qui pliaient avec une rapidité énervante des feuilles imprimées. J'ai demandé à la dame qui présidait à cette grande fatigue ce que chacune de ses ouvrières pouvait gagner en moyenne :

— Quand elles sont très-habiles, elles se font de quarante à quarante-cinq sous par jour, me répondit-elle ; mais la journée ordinaire ne dépasse pas trente-cinq sous.

— Mais, répliquai-je on ne vit pas avec trente-cinq sous.

Quelques-unes sont chez leurs parents, fit la patronne. Les autres ont toutes un amant qui les aide.

Cette femme me dit ces derniers mots avec la même tranquillité sereine que s'il se fût agi non d'un amant, mais d'une demi-douzaine de mouchoirs de poche. Elle savait tellement par expérience qu'aucune des femmes qu'elle employait ne pouvait vivre de son salaire, que l'idée de cet amant lui apparaissait comme une nécessité aussi absolue que la conscription ou le payement de l'impôt des portes et fenêtres.

Les gens bien ou mal placés qui font à la Bourse des différences de deux millions trouveront peut-être qu'avec de l'ordre une femme peut, avec trente-cinq sous par jour, faire honneur à tous ses engagements. Nous autres hommes de lettres, qui pour la plupart avons vu à nos débuts la gêne s'asseoir à notre foyer depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, nous savons qu'à moins d'un procédé pour rester trois mois sans boire ni manger, et d'une ordonnance de police qui permette aux nécessiteux d'aller tout nus, il est impossible de se contenter pour vivre d'un nombre de centimes aussi restreint.

Il est vrai que les deux millions perdus à la Bourse ne se payent pas, tandis qu'une brocheuse

serait très-mal reçue de son charcutier si elle lui proposait de la reporter fin prochain.

C'est pourquoi ma résolution est bien prise : tant qu'on n'aura pas mis de côté, pour améliorer la situation des femmes, les bons milliards qui se dépensent en guerres ineptes, je conseillerai aux ouvrières de préférer la mauvaise conduite à la mort. Et si jamais il prend fantaisie à une jeune fille sage de venir me consulter sur le choix d'un état, je lui répondrai, en gazant de mon mieux mes expressions :

— Mademoiselle, il n'y a pour vous, qui êtes sans fortune, pas d'autre métier que l'inconduite. Vous perdriez votre temps et votre santé à chercher une profession praticable. Il vous faudra, et toujours, revenir à celle-là. Des dames de haut bord, qui doivent cent cinquante mille francs au couturier Worth, vous offriront évidemment l'assurance de leur mépris le plus distingué ; mais proposez-leur de vivre honnêtes avec trente-cinq sous et quatorze heures de travail, et vous verrez comme elles crieront d'une voix indignée

— Jean, faites avancer la voiture !

—

J'apprends à l'instant que Virginie R... et Louise

L..., les deux ouvrières en question, grâce à des soins assidus et intelligents, sont revenues à la vie. J'aime à croire que la leçon leur profitera, et qu'elles comprendront enfin que Paris est une ville extrêmement morale, où une femme qui veut rester honnête doit d'abord et avant tout se faire mettre dans ses meubles.

—

J'apprends aussi que Néro a laissé des Mémoires, mais que, par des considérations faciles à apprécier, il ne seront publiés que dans soixante ans.

—

L'Empereur de Russie vient d'accorder un fragment d'amnistie, ce qu'on appellerait dans les restaurants une amnistie pour un. Tous les Polonais au-dessous de vingt ans qui se trouvent depuis plus de trois ans en Sibérie peuvent retourner dans leur patrie.

Appréciez-vous bien tout ce qu'il y a de compliqué dans cet acte de clémence ? Pour avoir le droit de retourner dans sa patrie il faut :

1° Être Polonais ;

2° Habiter la Sibérie depuis plus de trois ans ;

3° Avoir moins de vingt ans accomplis.

Ces différentes conditions font supposer qu'on déporte les Polonais à l'âge de cinq mois. Déporte-t-on aussi des nourrices pour allaiter les condamnés ?

Réflexion faite, celui de tous les Polonais qui aura le plus de peine à se faire amnistier, c'est encore l'Empereur de Russie.

—

SUITE DU FEUILLETONS COMMENCÉ POUR FAIRE PLAISIR A LA DAME

« Elle lui dit un jour :

» — J'ai découvert que mon mari portait une perruque. Il prétend qu'il n'est pas chauve, qu'il a seulement la raie un peu large. Mais je ne me laisse pas prendre à ces coquetteries. Toi qui pousses jusqu'à ses dernières limites l'art de te grimer, crois-tu qu'en te coiffant de son faux toupet tu arriverais à lui ressembler ?

» — Parfaitement, fit Rocambole, surtout si je mettais un faux ventre.

» — Tu prendras le sien, car, dans nos nuits folles, j'ai oublié de te raconter qu'il s'en était fait faire un en entrant aux affaires, afin de se donner l'air majestueux.

» — Soit ! Mais où veux-tu en venir ?

» — A ceci : nous nous débarrasserons de mon mari d'une façon quelconque.....

» — Fie-toi à moi : je couperai avec le taille-légumes une obligation mexicaine et je l'introduirai dans son potage.

» — Lui mort, tu t'installes dans son fauteuil et personne au monde ne se doute que le Rocambole de mes rêves est attelé en flèche au char de l'État.

Le soir même du jour où ce plan sinistre fut combiné, deux individus, dont une femme, ce qui nous dispense d'indiquer le sexe de l'autre, se dirigeaient vers la rivière, portant par ses deux extrémités un sac de toile bise sous les plis duquel se dessinait comme une forme humaine.

» Arrivés au bord de l'eau, les deux porteurs se disposaient à lancer leur fardeau au plus profond de l'abîme, lorsqu'ils se trouvèrent face à face avec un garde-côte qui, depuis quelques minutes, observait tous leurs mouvements.

» — Tête et sang ! s'écria le modeste employé, mais il y a un cadavre dans ce sac !

— En effet, dit Rocambole (que le lecteur a sans doute reconnu) : c'est celui d'un journaliste qui s'est permis devant nous des plaisanteries déplacées sur les traitements des fonctionnaires. Nous l'avons

immédiatement tué, madame et moi, et nous portons à la rivière ses restes inutiles et inanimés.

— Mille pardons de vous avoir dérangés, fit le garde-côte en ôtant son chapeau. Du moment qu'il s'agit d'un journaliste, vous pouvez continuer votre besogne.

Et tirant même par un geste gracieux un cigare de sa poche, il le présenta à la veuve du ministre, qui lui répondit :

— Merci, monsieur; je ne fume que du Maryland. »

(*La fin à la page* 104.)

—

Mercredi, 10 juin. — Les jugements ont été rendus dans le procès des troubles des deux Charentes. Il paraît que quand les Charentes vont deux à deux le labourage n'en va que plus mal, car la plupart des coupables sont des paysans à qui des hommes restés inconnus avaient persuadé que le moyen âge allait refleurir, qu'on rétablirait prochainement les corvées, les droits de jambage et autres, et qu'on verrait, comme au bon vieux temps accrochés aux arbres, de magnifiques pendus à qui, toujours comme au bon vieux temps, on mettrait des chemises blanches quand le seigneur du vil-

lage viendrait rendre visite à ses vassaux et manants.

Quand ces infortunés vendangeurs et coupeurs de blés ont appris qu'il ne leur serait plus permis de se marier sans qu'au milieu même du dîner de noce le noble de l'endroit leur envoyât un petit mot ainsi conçu :

« Mon cher corvéable,

» Ce soir, entre dix et onze, envoie donc ta femme au château. J'ai à lui parler de choses qui n'auraient aucun intérêt pour toi. »

Ils ont commencé à se rappeler tout ce que leurs grands parents leur ont conté sur cette matière délicate. Et l'idée d'être pendus un de ces jours à une branche d'arbre pour avoir tué un lapin, brochant sur le tout, ils ont totalement perdu la tête.

Franchement, s'ils avaient tort de casser les carreaux, ces bons paysans avaient bien le droit de s'effrayer. Ces hommes restés inconnus de qui ils tenaient ces récits étranges, il n'est pas très-difficile de les connaître. Est-ce qu'aujourd'hui les prêtres ne parcourent pas les campagnes en proclamant que la Révolution est déracinée et que le colosse démocratique mord la poussière à pleines dents?

Est-ce que vous n'entourez pas de la plus douce

sollicitude la propagation estampillée de livres tellement idiots qu'on n'en permettrait pas la lecture à Bicêtre ? Voulez-vous que je vous étale des extraits de ces phénomènes de turpitude, l'amour et l'épanouissement de vos commissions de colportage ?

Les curés s'agitent, les évêques écrivent, les cardinaux parlent, les abbés pullulent. Je m'attends tous les jours à voir la quatrième page des journaux non libres et non penseurs, l'annonce d'un auto-da-fé auquel les chœurs de l'Opéra viendront prêter le concours de leur talent. Le clergé tient aujourd'hui la France dans ses tenailles. Le gouvernement a voulu s'appuyer sur lui, c'est son affaire. Il peut s'appuyer sur tout ce qu'il lui plaira, pourvu que ce ne soit pas sur moi ; mais puisqu'il a établi partout des hommes qui en sont encore à nier que le tiers état ait le droit de voter avec la noblesse, qu'il ne s'étonne pas de voir des paysans se demander s'ils vivent en 1868 ou en 1740

Mortels, il faut choisir : il est impossible de se proclamer constamment issus de la souveraineté populaire et de reporter toute sa tendresse sur des prélats qui se croient tous des Richelieu et des nobles de la semaine dernière qui se prennent pour des Salisbury.

Cette zizanie persistante entre l'avenir qu'on re-

doute et le passé auquel on fait les yeux doux a un côté extrêmement grave, qui demanderait à être étudié de très-près. Or, savez-vous ce qu'on a trouvé pour conjurer les dangers de cette situation boiteuse? M. Charles Boissière, membre de la Société philotechnique, ayant demandé l'autorisation de faire des conférences sur la littérature dramatique, on la lui a accordée, à la condition expresse qu'il ne prononcerait pas le nom de Victor Hugo.

Voilà où nous en sommes. Le ministre de l'instruction publique, qui a le département des permissions de ce genre, mesure probablement la prospérité de la France au nombre de bouches qui ont prononcé plus ou moins souvent le nom de Victor Hugo. Je le soupçonne de nourrir dans ses bureaux un employé spécial chargé d'équilibrer ce thermomètre de la tranquillité intérieure.

Je vois ce bureaucrate venant lui donner, tous les huit jours, lecture de ses observations :

— Excellence, les nouvelles sont mauvaises. A ma connaissance, le nom de Victor Hugo a été prononcé cette semaine quatre mille huit cent cinquante-deux fois. Je crois qu'il serait prudent de renforcer la garnison de Paris.

— En effet, doit dire le ministre, c'est là un symptôme inquiétant. Le mois dernier, ce nom funeste n'a été répété que deux mille sept cents

fois. Je vais toujours l'interdire à M. Charles Boissière. Ce sera autant de gagné.

La personne à qui cet ostracisme porte le plus sérieux préjudice, ce n'est pas Victor Hugo, qui doit bien rire sur son rocher, mais M. Charles Boissière. En effet, on se représente difficilement un orateur traitant de la littérature dramatique et trouvant moyen de passer sous silence le nom du seul écrivain qui ait véritablement fait des drames.

Plusieurs moyens d'éluder la difficulté se présentent tout d'abord à l'esprit, mais en procédant par élimination, un seul me paraît sérieux. Il consisterait à annoncer qu'une erreur typographique avait toujours fait attribuer *Ruy-Blas* à un poëte que la pudeur nous défend de nommer ; mais que cette pièce célèbre est réellement due à la collaboration de MM. Pinard, actuellement ministre de l'intérieur, et Janvier de la Motte, ancien préfet.

Ainsi présenté, ce drame fameux pourrait encore arriver jusqu'au public. Je me demande même s'il ne serait pas possible, sous le couvert de ces deux noms aimés, de le jouer enfin à l'Odéon.

Maintenant, qu'espère-t-on en essayant de donner à entendre que Victor Hugo est un pseudonyme ? Croit-on qu'il se trouve encore des Français assez bien pensants pour se dire :

— Cet écrivain déplaît au pouvoir ; je fais vœu à

saint Jacques de Compostelle de ne jamais en lire une ligne ?

C'est, du reste, la monomanie de nos gouvernants de vouloir passer la gomme élastique sur les hommes et les choses qui les embarrassent ou les inquiètent. La démonétisation des pièces qui ont l'impertinence de porter les effigies des souverains antérieurs est commencée depuis quelque temps déjà et doit être irrévocablement terminée 1er janvier.

—

Louis-Philippe, qui n'est cependant plus à craindre puisqu'il est mort, avait eu la naïveté de placer sur la colonne de la place Vendôme un Napoléon légendaire avec le petit chapeau et la redingote grise. Je ne suis pas suspect de partialité envers ce grand capitaine, dont tout le génie militaire s'est borné à prendre la France aussi grande qu'elle pouvait l'être, et à la rendre diminuée d'un sixième, mais de toutes les images que nous avions de lui, celle-là était certainement la plus populaire.

Or, on a mieux aimé choquer les sentiments les plus intimes des anciens fidèles que de laisser sur son piédestal cette statue qui se lie malgré tout au

souvenir des d'Orléans, et après l'avoir envoyée dans un village où elle sert de borne kilométrique (après Sainte-Hélène, Courbevoie), on l'a remplacée par un bronze comique, qui représente à volonté un empereur romain ou une blanchisseuse qui va laver son linge (sale en famille).

L'année dernière, je montais avec un enfant de six ans le grand escalier de Versailles, du côté de la pièce d'eau des Suisses. L'enfant laissa tomber son ballon, qui disparut de l'autre côté de l'escalier. Je me penchai pour me rendre compte du chemin qu'il avait pris, et mes yeux plongèrent dans une petite cour étroite et affectant la forme d'une boîte à dominos, dans laquelle se trouvait, le nez contre le mur et dissimulée soigneusement aux regards de la foule, la statue équestre du duc d'Orléans qui a occupé si longtemps le milieu de la cour du Louvre.

Dieu sait si je suis orléaniste ; mais ces procédés révèlent une telle mesquinerie dans les idées et une petitesse de moyens si frappante, qu'on ne peut s'empêcher de rire devant ces faiblesses, quand on entend les orateurs officiels répéter trente fois par jour que le pouvoir est fort.

Un vaudevilliste a écrit sous ce titre :

COMME QUOI NAPOLÉON N'A JAMAIS EXISTÉ

un volume de pure fantaisie. Il faut pousser l'innocence bien loin pour croire qu'on peut appliquer sérieusement cette théorie à Louis-Philippe.

—

En dehors de toute politique, un abonné me demande par écrit pourquoi les gens qui vont au bain sont enfermés dans leurs cabinets et ne peuvent sortir qu'en sonnant le garçon.

Il nous fait observer que si un baigneur se trouve seul dans sa baignoire, il n'a pas toujours la force de tirer la sonnette, et que d'ailleurs entre l'appel fait à l'employé et l'arrivée de celui-ci, il aurait trois fois le temps de se noyer, tandis que, au contraire, un bouton de porte se trouve instinctivement, et une fois la porte ouverte, il est infiniment plus facile d'appeler du secours.

Cette séquestration m'a toujours en effet paru incompréhensible. J'ai pensé d'abord qu'elle avait été instituée comme sauvegarde de la pudeur française, qui, on ne l'ignore pas, est d'une qualité supérieure à toutes les autres. On craignait sans doute que quelques baigneurs distraits ne quittassent l'établissement sans avoir pensé à se rhabiller et qu'ils s'aperçussent seulement sur le boulevard des Italiens qu'ils étaient sans aucun vêtement.

Mais en creusant le problème, j'ai cru comprendre que les garçons fermaient les cabinets de bain à double tour, par une défiance exagérée des clients, qui pourraient s'arroger le droit d'emporter le linge de la maison.

Si vous êtes un jour trouvé au fond d'une baignoire complètement asphyxié par immersion, je suis convaincu que le maître de l'établissement en sera désolé; mais il aime encore mieux subir votre perte que celle de ses peignoirs. Tout le cœur humain est là.

Les questions de cette nature sont d'ailleurs du ressort de la police ; mais elle est tellement occupée à empêcher les étudiants d'aller chez M. Sainte-Beuve, que, franchement, on ne peut pas lui demander de s'inquiéter des Français qui vont au bain.

—

Le même abonné me signale un autre fait beaucoup plus grave, et sur lequel il me demande une explication qu'il m'est impossible de lui fournir.

« D'où vient, m'écrit-il. que l'acte de naissance d'un enfant légitime coûte deux francs et celui d'un enfant naturel reconnu sept francs cinquante ? »

Chaque fois qu'un écrivain libéral se permet de rompre une plume en faveur des enfants naturels, on l'appelle socialiste, ennemi de la famille, renégat et même filou. Mais ces épithètes ne sont certainement pas suffisantes pour excuser ce prix de sept francs cinquante, comparé à celui de deux francs.

Le papier timbré étant du même format, l'employé fournissant, pour expédier l'acte de l'enfant naturel reconnu, le même travail que pour l'enfant légitime, de quel droit l'administration perçoit-elle cinq francs cinquante de plus qu'elle n'a honnêtement gagné par son travail ? Si ce n'est pas là ce qu'on appelle rançonner le public, c'est donc une façon de dire aux gens qui vivent en dehors du mariage :

— Ah ! vous avez voulu avoir des enfants sans que le notaire y ait passé. Très-bien, nous allons vous faire sentir toute la valeur de votre faute en vous demandant, par chaque nouveau-né, cinq francs cinquante de plus qu'il ne vaudrait s'il était le fruit d'une union régulière.

L'administration s'inquiète probablement très-peu des résultats de ce carottage ; mais nous, qui croyons que tous les Français, étant soi-disant égaux devant la justice, doivent l'être également devant la naissance, nous ferons remarquer qu'il

n'y a pas de meilleur moyen pour mettre obstacle à la reconnaissance d'un enfant que d'élever d'une façon aussi exorbitante le prix de l'acte qui lui donne un nom.

Combien d'ouvriers, faute des sept francs demandés, n'ont pu accomplir ce devoir? Combien même n'ont pu régulariser leur position et consacrer une union clandestine par un mariage définitif, parce qu'ils manquaient des premiers fonds pour retirer à la mairie les actes de naissance des enfants qu'ils voulaient légitimer ?

Je sais parfaitement que les grands seigneurs de notre époque, qui jettent par la fenêtre leur argent et celui des autres, considéreront comme très-comique l'idée qu'un homme peut ne pas reconnaître son enfant sous prétexte que le retrait de l'acte de naissance lui coûterait sept francs cinquante et qu'il ne les a pas à sa disposition. C'est très-comique, en effet, quand on songe à la facilité avec laquelle on a dévoré un milliard pour arriver à faire fusiller l'archiduc Maximilien.

Tel est cependant l'état des choses. Ceux qui prétendent que plus on dépense d'argent plus on en a, peuvent s'en étonner. Mais ceux qui croient que plus on en dépense moins il en reste, demandent que non-seulement les actes de naissance des enfants naturels soient délivrés gratuitement, mais

qu'il y ait des primes pour la reconnaissance des bâtards comme il y a des primes pour leur vaccination.

Je suis, pour ma part, d'autant plus surpris de cette défaveur, que la France n'a jamais vu autant d'enfants naturels occuper de magnifiques positions. Il est vrai qu'il s'agit ici des enfants reconnus et que la plupart d'entre eux ne le sont pas.

Jeudi 11 juin. — Plusieurs amis inconnus m'adressent, avec de vives protestations, un article du *Courrier de Marseille*, journal officieux, où l'espèce de profession de foi que j'avais donnée dans le premier numéro de *la Lanterne* est présentée absolument falsifiée sous ma signature. L'auteur de cette plaisanterie a substitué partout Louis XVII à Napoléon II, et le mot *légitimiste* au mot *bonapartiste*.

Ce procédé est tellement au-dessous de la bêtise, que je ne m'y arrêterai pas. Je constaterai seulement qu'en choisissant pour le défendre dans les Bouches-du-Rhône un journaliste de cette force le gouvernement a fait preuve d'une intelligence qui n'étonnera personne.

—

Plusieurs de mes lecteurs me reprochent de ne

pas ouvrir de temps en temps quelques pages à la poésie, qui est, selon sa qualité, la langue des dieux ou celle des imbéciles. J'ouvre un ancien recueil et j'y découvre ces vers que je livre en tremblant à la publicité :

UN ROI

Dites, qu'est-ce qu'un roi?... Presque jamais un homme
Qui peut-être le fut alors qu'il n'était rien
Mais qui cesse de l'être à l'instant qu'on le nomme
Quand il a dépouillé la peau du citoyen ;
C'est un conspirateur en permanence, un maître
Qu'on se donne en aveugle et qui vous prend en traître
C'est le *Castaing* des lois et de la liberté.
Il verse le poison goutte à goutte en silence...
Et quand la liberté se meurt, l'ingrat s'élance,
Et la traîne à son char vers l'abîme emporté!

Maintenant, voulez-vous le nom du sans-culotte, du montagnard, disons tout, du buveur de sang qui a tracé ces alexandrins au fulminate de mercure, il s'appelle... Non... je n'ose pas... je ne sais si je dois... Vous le voulez, cruel lecteur, eh bien! il s'appelle :

BELMONTET.

I

Vendredi 12 juin. — Le prince Gortschakoff, au nom de son doux maître, vient de demander au

gouvernement français que les balles explosibles fussent désormais supprimées, ce qui, du reste, lui a été immédiatement accordé.

Pendant qu'il y était, il aurait pu demander que, désormais, les fusils ne fussent plus chargés qu'à poudre.

Mais, voyez-vous le pas de géant que vient de faire l'humanité? On continuera à se tuer, mais ce sera sans explosion.

C'est l'histoire de ce roi magnanime qui avait condamné un hérétique à être brûlé à petit feu, et ses cendres à être jetées au vent.

L'hérétique, qui trouvait la chose dure, ne s'en cacha pas à son souverain, et, après quelques pourparlers, celui-ci convint qu'il s'était en effet montré un peu vif :

— J'ai été trop loin, lui dit-il, heureusement il y a encore moyen de réparer le mal. Tu seras brûlé à petit feu, mais, comme je tiens à t'être agréable, tes cendres ne seront pas jetées au vent. Là, j'espère que je suis gentil!

—

FIN DU ROMAN COMMENCÉ POUR FAIRE PLAISIR A LA DAME.

« A peine installé dans le fauteuil ministériel

avec la perruque, les appointements et le faux ventre du défunt, Rocambole se laissa aller à ses déplorables instincts. Dès qu'une Compagnie de chemin de fer lui demandait la concession d'un embranchement, il exigeait des pots-de-vin gros comme des maisons.

» Il jouait à la Bourse comme un enragé, tripotait sur les terrains et sur tout ce qui était susceptible de tripotage. Bref, bien qu'il eût quarante mille florins de traitement, il possédait au bout de trois mois quatre immeubles d'une valeur de sept cent mille thalers chacun.

» — Ne crains-tu pas que ces façons d'agir ne me fassent bientôt découvrir ? demandait-il quelquefois à son amante.

» — Sois sans inquiétude, répondait-elle, mon mari faisait absolument les mêmes choses que toi.

» Enfin Rocambole mourut, laissant des millions. On lui fit de magnifiques funérailles. Et personne ne s'aperçut jamais que le ministre avait été changé. »

LA LANTERNE N° 4

DIMANCHE, 14 JUIN. — Le mot de la semaine et peut-être de la saison appartient à M. Ernest Picard.

— Pourquoi voulez-vous une caisse? demandait un orateur dans la question des chemins vicinaux.

— Pour la vider, interrompit le député de la Seine, devançant ainsi la réponse du gouvernement, qui n'aurait certainement jamais mieux trouvé.

—

Cette réplique, en effet, résume toute la science de nos économistes politiques les plus distingués.

Je causais dernièrement avec un auteur déjà mûr, dont le bagage dramatique repose uniquement sur des pièces militaires.

J'ai exploité, m'a-t-il dit, la République, le Consulat, le premier Empire, le règne de Louis-Philippe; plusieurs fois, j'ai essayé de chanter, sur la lyre à onze tableaux, les guerres de ces dernières années, mais plus je cherche, moins je trouve.

— C'est parce que vous ne voyez pas nos diverses expéditions sous leur véritable jour, répondis-je. Supposez que l'idée me vienne de faire une pièce militaire sur nos récents exploits; savez-vous quel titre porterait l'affiche ?

LES GUERRES DU SECOND EMPIRE

Pièce militaire en trois caisses et six emprunts.

Au 4e emprunt, la **Danse des Écus**,

Ballet-pantomime, qui se terminera par un emprunt du Bengale.

Acte Premier : *La guerre de Crimée.* — Le théâtre représente la salle d'une des mairies de Paris, au moment où la foule souscrit à l'emprunt nécessaire pour commencer la guerre.

Une mariée entre avec son conjoint. L'adjoint

au maire est tellement préoccupé, qu'au lieu de lui demander si elle consent à prendre pour époux le sieur Robinard, fabricant de peignes en buffle, il lui dit :

— Consentez-vous à prendre un peu de l'emprunt en cours d'émission ?

— Oui, répond la mariée toute rougissante.

Aussitôt un employé la prie de vouloir bien opérer son premier versement. La mariée se récrie, le fiancé s'indigne, la belle-mère s'évanouit. Tumulte.

Fin du premier emprunt.

—

Acte deuxième. — L'escalier de la Bourse. Groupes nombreux attendant l'ouverture du marché. Femmes de ménage, ravaudeuses, concierges donnant différents ordres à des commis d'agents de change.

Un vieux militaire à un monsieur à favoris. —

— Savez-vous si la bataille de l'Alma nous a coûté beaucoup d'hommes ?

Le monsieur à favoris. — Je l'ignore ; mais en admettant que le second emprunt soit émis à soixante cinquante, nous avons, avec la bonification

d'escompte, une prime de trente-cinq francs net par coupure de cinquante francs de rente.

Un blond ardent. — Êtes-vous bien sûr que ce second emprunt aura lieu ? On disait que le premier était plus que suffisant ?

Le monsieur à favoris. — Pour commencer la guerre, oui; mais il en faut maintenant un autre pour la continuer. D'ailleurs, les caisses sont vides, il est urgent de les remplir.

En ce moment, la cloche sonne. Tout le monde se précipite autour de la corbeille en poussant des cris sauvages, au milieu desquelles les oreilles spécialement organisées parviennent seules à saisir ces mots :

— A soixante quatre-vingt-quinze, trois mille, j'ai.

— A soixante quatre-vingt-douze et demi, trois mille, je prends.

Tableau. — Fin de la Guerre de Crimée.

ACTE TROISIÈME : *La Guerre d'Italie* ou *Une Tempête dans une Caisse.*

Au lever du rideau, la caisse est seule. Elle raconte dans un monologue d'une vingtaine de lignes les agitations de sa vie. « Jamais mon estomac n'y résistera, dit-elle. Mes journées se passent à ingurgiter des millions qu'on me fait recra-

cher une demi-heure après. C'est un va-et-vient continuel. Malheureusement, si je connais trop ceux qui me vident, je ne vois guère ceux qui me remplissent, sans quoi je leur raconterais une foule de petits secrets (les secrets de la caisse valent ceux de l'alcôve) qui leur donneraient terriblement à réfléchir.

» O mes amis, leur expliquerais-je, vous ne vous douterez jamais à quel point vous rappelez ces amants naïfs qui reçoivent tous les matins de la femme qu'ils aiment des lettres rédigées sur ce modèle :

« Mon gros loulou,

» Je t'adore, mais j'ai à payer aujourd'hui un » billet de cent cinquante francs dont l'idée me » trouble et m'empêche de penser à toi autant que » je le voudrais. Remets-les donc à ma bonne, » afin qu'aucunnuage ne vienne s'interposer entre » moi et l'image de mon seul ami. »

» O généreux gouvernés, êtes-vous bien sûrs de ne pas être à la politique ce que ces candides entreteneurs sont à l'amour? On vous promet en discours fleuris beaucoup de gloire, énormément de considération et des gros lots de cinq cent mille francs. Mais, hélas! la gloire est pour d'autres. Quant aux gros lots de cinq cent mille francs,

ils ne sont pour personne, attendu qu'on les annonce toujours et qu'on ne les tire jamais... Mais on vient... plus un mot. »

Chœur d'entrée des souscripteurs qui viennent remplir la caisse.

Second chœur d'entrée des personnages qui viennent la vider.

Changement de décor : on aperçoit un riche navire. C'est la dette flottante qui cingle vers Civita-Vecchia.

La toile tombe. — Fin de la guerre d'Italie.

—

Tel serait à peu près mon plan, qui présenterait, il me semble, un tableau suffisamment exact des dernières guerres, tout en épargnant des frais de mise en scène au directeur qui consentirait à me jouer.

— Mais, me dit l'auteur, évidemment désappointé, je ne vois pas beaucoup l'action, et puis, les guerres finies, l'épée rentrée au fourreau, comment terminez-vous la pièce?

— Toujours par un emprunt.

— Et vous l'appelez?

— L'emprunt de la paix.

—

LUNDI 15 JUIN. — La mort du prince régnant de Servie donne lieu à deux versions. Les uns prétendent que les meurtriers ont été payés par le vieux parti turc; les autres croient savoir que le prince Michel, ayant séduit une jeune fille et l'ayant déshonorée, ce qui est la suite ordinaire de la séduction, le père et les deux frères de cette jeune victime, au lieu de demander une pension alimentaire au séducteur, ce qui se fait beaucoup dans ce moment-ci, ont trouvé de meilleur goût de l'assassiner pendant qu'il faisait sa promenade de digestion.

—

Je l'avouerai sans honte, j'appartiens peut-être à ce que nos ministres, qui se croient jeunes, appellent « les vieux partis, » mais je n'ai jamais eu de relations suivies avec le vieux parti turc. Quand je rencontre sur le boulevard un Méhémet-Ali quelconque, c'est à peine si je lui adresse cette question banale :

— Eh! bien, comment vont les amours?

Je ne puis donc fournir aucune donnée précise sur cet événement qui a si fort ému l'Europe; mais, à première vue, il m'est impossible d'admettre que les Serbes retardent sur la civilisation

moderne à ce point qu'un père et deux frères trouvent mauvais que mademoiselle leur sœur ait aidé le souverain à passer quelques bons moments.

Je serais alors obligé de l'apprendre à ces arriérés : ce qui se nomme déshonneur sur le Danube est intitulé, sur nos fleuves, où la pêche vient de s'ouvrir, gloire, fortune et considération.

Lorsqu'une jeune fille dont, la veille encore, l'œil bleu reflétait l'azur du ciel, passe des blancs rideaux de son lit virginal dans les damas de soie d'une chambre agrémentée par une liste civile de quinze millions, on ne dit pas qu'elle a été déshonorée, on répète qu'elle a été « remarquée » par le souverain.

—

Quant à l'ingénue elle-même, elle fait de ces tête-à-tête couronnés le plus clair de sa dot. Elle donne sa main à un jeune diplomate, qui, le jour du mariage, reçoit en pleine poitrine, v'lan! la meilleure décoration du pays, et ses camarades trouvent encore moyen de témoigner leur basse envie par ce cri du cœur :

— A-t-il de la veine!

Il élève ensuite avec une égale sollicitude ses enfants à lui et ceux de son maître, après avoir eu

le soin de faire un nœud à la serviette de ceux-ci, afin de ne pas les confondre avec les autres.

—

Si le vaudeville s'arrêtait là, nous nous contenterions d'offrir à dîner à nos amis pour en rire au dessert; mais hélas! à peine ces petits poissons (lisez dauphins) sont-ils devenus grands, que l'inconduite de mesdames leurs mères commence à s'inscrire au budget.

Le premier sentiment d'un Serbe qui se saurait né d'une faute d'autant plus grave qu'elle n'a jamais eu l'amour pour excuse serait peut-être de cacher à tous les yeux cette origine fertile en scandales. En France, le monsieur se fait une fête de s'appuyer sur l'irrégularité de sa venue au monde pour arriver à tout.

— Si ma mère était une honnête femme, disent-ils ouvertement le jour de la distribution des faveurs, je ne me permettrais pas de vous demander fût-ce une place d'inspecteur de la salubrité; mais comme l'irrégularité de sa vie est absolument notoire, vous ne pouvez moins faire que de me nommer à un consulat de première classe.

—

Le nombre des hommes délicats qui se sont vantés d'être nés du commerce de leur maman avec Napoléon Ier est incalculable. Plusieurs, à l'aide de cette hypothèse aussi lucrative que peu honorable, ont conquis dans le monde de la politique une position brillante et qui, à l'heure où j'écris, coûte très-cher aux contribuables

—

D'autres ont eu la douleur de voir leurs droits contestés, et ont appris avec un désespoir dont les Serbes ne peuvent se faire idée que leur mère, qu'ils croyaient parfaitement impure, était restée fidèlement attachée à ses devoirs d'épouse.

— Vous me trompez, disaient-ils aux employés chargés de l'enquête. Je vous assure que ma mère n'était pas aussi vertueuse que vous l'affirmez.

— Je vous demande pardon : elle l'était, répondait l'employé.

— Et moi, je vous déclare qu'elle ne l'était pas, et que, loin d'être un fils légitime, comme vous le prétendez, je suis ce qu'on peut rencontrer au monde de plus adultérin !

De là à tuer sur les promenades publiques les séducteurs à coups de revolvers il y a une forte distance kilométrique.

—

Mardi 16 juin. — Je consens volontiers à rendre à M. Haussmann cette justice que, seul peut-être parmi les cinq ou six très-hauts et très-puissants fonctionnaires qui tiennent la France en respect, il a accepté les conséquences de la loi sur la presse. Ce dédain qu'affectent pour les journaux, dont ils ont une peur atroce, ses confrères en omnipotence, il ne cherche pas à s'en draper. Quand une feuille l'attaque, il lui envoie une réponse écrite de sa propre main, où il ne se croit même pas dispensé de mettre quelque esprit.

Voilà ce dont je le félicite. Ce dont je m'étonne, par exemple, c'est l'acharnement qu'il dépense à établir que son grand-père n'a pas voté la mort de Louis XVI. Notez que le grand-père en question partagerait la responsabilité de son vote avec les hommes les plus honnêtes que la France ait jamais eus à sa tête depuis soixante-quinze ans; mais enfin, que M. Haussmann déclare à la face de l'Europe son aïeul innocent du sang de ce Bourbon, qui a eu le tort de fabriquer des serrures en acier qu'il adaptait à des armoires de fer, c'est là un droit que personne ne songe à lui contester.

Ce qui m'étonne de la part d'un homme aussi parisien, c'est qu'il ait eu la faiblesse d'ajouter à sa déclaration qu'il serait au désespoir de descendre d'un « régicide. » Ce mot inepte appliqué aux

juges de Louis XVI n'est pas de l'invention de M. Haussmann, je le sais; mais qu'il me permette de lui faire observer qu'il est très-dangereux pour un homme de gouvernement d'employer sans plus de conviction et sans plus de raisonnement des mots de ce calibre.

En principe, d'abord, celui qui juge ne peut être assimilé à celui qui tue. M. Haussmann ne s'aperçoit pas qu'il laisse entrevoir tranquillement que le président d'une cour d'assises peut être considéré comme un meurtrier, sous prétexte qu'il a prononcé une condamnation à mort.

—

Je vous vois venir : vous allez me raconter qu'un roi n'est pas justiciable de son peuple et que le jugement de Louis XVI n'est pas valable. Ce système repose tout bonnement sur la folie, mais je l'accepte. Vous voyez que j'y mets quelque complaisance.

Comprenez seulement qu'en appliquant, je ne dis pas à Saint-Just, à Robespierre, à Lebas et à plusieurs autres, que des fonctionnaires affligés de cent cinquante mille francs de traitement n'ont pas qualité pour apprécier, mais à Carnot, à Gensonné, à Guadet, à Vergniaud, l'épithète de régi-

cide, qui sert également à désigner les hommes comme Fieschi, Alibaud, Louvel et Darmès, vous encouragez naïvement les égarés qui seraient tentés d'imiter ces derniers.

Ce sera certainement pour les meurtriers du prince Michel de Servie une consolation de pouvoir se répéter à eux-mêmes en marchant à la mort :

— Nous sommes des régicides, c'est évident. Mais comme M. Haussmann déclare que Bon-Saint-André, qui fut préfet sous l'Empire, David, qui fit le tableau du Sacre, et Fouché, qui fut nommé duc d'Otrante par Napoléon et ministre sous Louis XVIII, sont des régicides comme nous, notre crime n'a rien que de très-honorable.

Voyez-vous, soutiens du pouvoir qui reprochez si facilement aux journalistes leurs intempérances de plume, à quelles conséquences terribles peuvent conduire vos adjectifs irréfléchis? Par qui avez-vous la prétention de faire admettre qu'il n'est pas au moins aussi flatteur de descendre du grand Carnot, qui vota la mort de Louis XVI sans le moindre sursis, que d'un des profonds politiques qui ont voté la loi de sûreté générale?

—

Si vous poussez aussi loin la susceptibilité à l'égard de Louis XVI, comment diable pouvez-vous vous résigner à servir avec ce dévouement une dynastie dont le chef, sans motif même présentable, après un enlèvement clandestin et par un jugement rendu la nuit, sur le coin d'une table, grâce à de honteuses complaisances comme le despotisme seul sait en rencontrer, fit exécuter un autre Bourbon, qui méritait certainement plus de sympathies que le premier, car il n'avait dans son dossier ni l'appel aux étrangers ni la fuite à Varennes ?

Si vous qualifiez de la même façon Fieschi, qui éventra quarante personnes sur le boulevard, et Fabre d'Églantine, qui vota la mort du roi avec ou sans votre grand-père, quelle dénomination réserverez-vous à celui qui fit jouer, *par ordre*, l'horrible tragédie des fossés de Vincennes? Vous me paraissez cependant empreint pour lui d'une bien riante indulgence. D'où vient que vos scrupules ont ainsi deux éditions, l'une du soir et l'autre du matin?

—

Votre excuse est heureusement toute trouvée : c'est qu'en traitant de « régicides » ceux qui vous

ont fait ce que vous êtes, vous ne pensez probablement pas une ligne de ce que vous écrivez. La supposition contraire ferait un tort énorme à votre réputation d'homme intelligent. Ne commettez plus, en tout cas, l'imprudence d'appliquer cette expression radicale de « régicide » à des personnages comme l'un de ceux dont j'ai parlé plus haut. Vous ne parviendriez pas à amoindrir l'homme, et vous arriveriez peut-être à réhabiliter le mot.

—

On lit dans tous les journaux :

« Des officiers supérieurs de Prusse, Belgique et Russie sont partis hier matin pour le camp de Châlons, accompagnés des attachés militaires des ambassades de ces puissances. Ils sont autorisés à suivre les huit manœuvres qui seront exécutées jusqu'au 15 juillet. »

Je n'ai jamais compris grand'chose à la guerre, mais voilà que je n'y comprends plus rien du tout. L'opinion générale a toujours été, jusqu'à ces temps étranges, que la stratégie militaire avait été inventée en vue d'une lutte avec les puissances étrangères.

Si nous ne faisons aucune difficulté de montrer nos manœuvres aux Russes, aux Belges et aux

Prussiens, c'est donc que nous avons la parfaite certitude de ne jamais nous trouver en guerre avec eux.

Mais puisque nous devons vivre en paix avec toute l'Europe, à qui peuvent servir ces huit manœuvres, et dans quel but dépenser des sommes considérables à de petites guerres qui ne doivent être suivies d'aucune grande?

Si, au contraire, ces manœuvres sont répétées aussi assidûment dans le cas d'un conflit européen, quelle heureuse idée de les enseigner à ceux-là mêmes contre qui elles doivent être immanquablement employées!

Admettons que, malgré les cahots de la carrière de journaliste, je sois parfaitement sûr de n'avoir jamais un duel de ma vie; il est parfaitement inutile que j'aille au tir ou à la salle d'armes apprendre à me défendre.

Supposons, en revanche, que, parfaitement décidé à donner mon appréciation sincère sur les hommes publics de mon siècle, fût-ce le maréchal Ney, je sois exposé à recevoir des provocations; je croirais pousser la simplicité au delà des limites connues en priant les adversaires que je croirais devoir accepter, de venir étudier avec moi le coup que je leur destine.

—

Les Russes et les Prussiens invités aux manœuvres du camp de Châlons doivent se dire de leur côté :

— Nous n'avons intérêt à les connaître que si elles peuvent être dirigées contre nous. Or, si elles devaient l'être, on ne nous les montrerait pas. Donc il est superflu que nous y assistions.

Il y aurait à essayer un plan moins dispendieux et surtout plus humain par ces chaleurs écrasantes : ce serait qu'au lieu de s'inviter mutuellement à tant de coûteuses manœuvres, un souverain écrivît tout bonnement à un autre :

« Monsieur mon frère,

» La première fois que nous serons en guerre, j'ai l'intention de tourner votre droite et de profiter de votre surprise pour enfoncer votre centre. Tenez-vous pour averti et prenez vos précautions en conséquence. »

—

Mardi 16 juin. — Ainsi que la vertu la chaleur a ses degrés. Ils s'élèvent cette année à une telle hauteur, que la plupart des théâtres, désespérant de les suivre, se décident à fermer.

La seule loge qui reste habitée, est celle du

concierge de l'établissement ; mais, convenez qu'il est bien dur d'aller s'y installer pour demander, afin de vous les transmettre aussitôt, des nouvelles des amours de la première contre-basse avec la troisième invitée.

De tous les théâtres fermés, le moins ouvert est encore le Théâtre-Lyrique, dont le budget peut lutter de complication avec celui d'une cour d'Allemagne. Un fait digne de remarque, c'est que parmi les cinq ou six amateurs qui en sollicitent la direction, aujourd'hui vacante, il n'en est pas un qui ne pose comme condition première que la subvention annuelle de cent mille francs sera supprimée.

Vainement le ministère se jette aux genoux des compétiteurs en les suppliant d'accepter cette somme respectable.

— Jamais, répondent les compétiteurs. Si vous retirez vos cent mille francs, l'affaire est bonne... Si vous persistez à vouloir les fourrer dans notre caisse, c'est la faillite.

—

Au premier abord, ces candidats directeurs paraissent entachés de démence. Au second abord, on les reconnaît doués d'une sagesse antique. Il

faut avoir bien longtemps couru les coulisses, et vu bien des décors se décolorer sous l'éponge du temps, pour savoir à quels travaux d'Hercule, à quelles obligations douloureuses, quoique non mexicaines, vous condamne une subvention.

Il suffit d'une grue imposée par ceux qui subventionnent, pour changer en un four, qui coûte cent cinquante mille francs, un succès qui en eût rapporté trois cent mille.

Si vous ajoutez aux sommes que vous font perdre les fausses notes de la pintade susnommée :

1° Les engagements par ordre à dix mille francs, l'un dans l'autre, de ténors et de ténorinos incapables d'entrer en scène sans recevoir à la tête, je ne dis pas des fruits, mais des jardins potagers ;

2° Les prétentions des artistes aimés, qui se disent : Un théâtre subventionné doit faire largement les choses ;

3° Les paquets de loges distribués quotidiennement à tout ce qui porte en France un nom politique, administratif ou simplement inconnu ;

Vous arrivez à cette découverte que les cent mille francs de la subvention vous en coûtent le double, sans préjudice de ce qu'ils vous empêchent de gagner.

—

Il est vrai que, subventionnés ou non, les théâtres, dont la soi-disant liberté a été décrétée, sont tenus à des redevances toutes féodales.

Je suppose qu'un industriel dénué d'ambition combine en lui-même ce raisonnement :

— Je vais construire une petite bonbonnière où je ne jouerai que des pièces en un acte. Je ferai deux cents francs de recette au plus, mais j'aurai à peine quarante francs de frais par soirée.

A peine son théâtre serait-il ouvert qu'il devrait, avant de laisser pénétrer un spectateur payant, marquer tous les jours sur sa feuille de location :

Une loge pour le préfet de la Seine ;

Une loge pour le préfet de police ;

Une loge pour le ministre des beaux-arts ;

Une loge pour le surintendant général des théâtres ;

Deux places pour l'inspecteur envoyé par la censure ;

Deux places pour le commissaire de police ;

Deux places pour le chef de la police municipale ;

Deux places (les deux seules utiles) pour le médecin du théâtre nommé par la préfecture.

Quand on lui aura ainsi écrémé sa salle, jugez de ce qui lui restera. Je ne sais pas si lui-même trouvera la place nécessaire pour assister aux re-

présentations des pièces qu'il donnera. Je sais qu'il aura encore les coulisses ; mais s'il ne se hâte pas d'occuper les deux loges ordinairement établies de chaque côté de la scène, il est à peu près sûr de les trouver prises par les pompiers.

—

Comme modèle d'inconséquence administrative, on ne trouvera probablement rien de plus réussi que ceci :

D'une part, le gouvernement alloue une subvention de cent mille francs par an à un directeur, sous prétexte que ses bénéfices quotidiens ne suffisent pas à alimenter son théâtre ;

D'autre part, le gouvernement vient, tous les soirs, prendre onze pour cent sur la recette totale, sous prétexte que, si le directeur est au-dessous de ses affaires, les pauvres inscrits aux bureaux de bienfaisance sont également au-dessous des leurs.

A la fin de l'année, les cent mille francs accordés au directeur se trouvent avoir servi à acheter des pantalons aux malheureux et des propriétés à l'administration de l'Assistance publique.

C'est là faire un noble usage de l'argent des contribuables, je ne le nie pas ; mais puisqu'on doit reprendre à un directeur, pour l'offrir aux pau-

vres, la subvention qu'on avait d'abord donnée pour faire vivre son entreprise, il est bien inutile de déplacer des fonds qu'on porte d'abord dans la caisse du théâtre, lequel les reverse dans la caisse de l'administration.

Il serait infiniment plus rationnel que l'Etat laissât l'argent où il est et se contentât d'écrire à chaque directeur jouissant du privilége de la subvention :

« Par une faveur spéciale, nous vous accordons cent mille francs par an ; mais le chiffre du droit des pauvres s'étant élevé chez vous à cent cinquante mille francs, c'est cinquante mille francs qu'il vous reste nous redevoir et que nous attendons par le premier train.

« Nous aimons à croire que vous appréciez à leur valeur tous les sacrifices que le gouvernement s'impose pour vous soutenir et vous protéger. »

Que la masse du public qui n'a jamais sondé ces mystères le sache donc : M. Carvalho a reçu cent mille francs du ministère d'Etat, et il en a rendu, sur les recettes du théâtre, cent douze mille à l'Assistance.

Voilà le système de la protection dans toute sa gloire. Ce que le lecteur ne comprendra jamais plus que je ne le comprends moi-même, c'est que, quand un homme est obligé, sous peine de

faillite, d'accepter cent mille francs de l'Etat, il trouve moyen d'en donner cent douze mille aux pauvres.

—

Toutes les semaines on organise pour Trouville le train des maris, et pour Fontainebleau le train des ministres. Quelle terrible émotion pour l'aiguilleur et comme les cheveux doivent se soulever sur sa tête quand il sent qu'une distraction suffirait pour faire dérailler toute la politique de la France!

Quel rapprochement à faire entre ce manœuvre qui touche six cents francs par an pour veiller sur des hommes dont le plus modeste en perçoit cent cinquante mille!

Quel sujet de mélancolie pour qui veut réfléchir que si un malheur survenait, l'aiguilleur serait responsable, tandis que les ministres, cause première de tant d'accidents, ne le sont pas!

—

Plusieurs journaux ont annoncé que le chef de l'Etat allait faire une visite à Charenton afin de se renseigner sur les bruits qui font de cet établisse-

ment une succursale de l'ancienne Bastille, où les lettres de cachet seraient remplacées par des certificats de médecins.

Une feuille agréable a même ajouté, dans son désir de plaire :

« Cette nouvelle a causé dans toute la maison une satisfaction facile à comprendre. »

Rien au contraire n'est plus difficile à comprendre que cette satisfaction ; car la visite du chef de l'Etat intéresse spécialement les pensionnaires de Charenton, qui, étant en état d'aliénation mentale, sont absolument incapables d'en apprécier l'importance.

S'ils l'ont au contraire appréciée, comme l'insinue la feuille agréable, c'est qu'évidemment ils ne sont pas fous, et alors pourquoi continue-t-on à les soumettre, dans les cabines de Charenton, à des douches quotidiennes?

Ce dilemme me rappelle le rapport lu au Sénat sur l'incroyable incarcération de l'avocat Sandon, qui, enfermé d'abord à Mazas pendant plusieurs mois sous la prévention d'insultes à un ministre, fut envoyé sans jugement à la maison des fous, dont il ne sortit que deux ans plus tard, et, coïncidence extraordinaire, le lendemain même de la mort de M. Billault, le ministre à la requête duquel il avait été fourré à Charenton.

Ce rapport, qui concluait naturellement à l'ordre du jour, se résumait à ceci : « M. Sandon est traité à Charenton avec les plus grands égards. Il se plaint, nous le savons, mais uniquement parce que c'est un homme très-pervers, qui ne veut pas perdre l'occasion de nuire au gouvernement en général et à M. Billault, en particulier. »

Il faut cependant s'entendre, répondait M. Sandon, du fond de la baignoire où on le douchait à jet continu. Si je suis fou, je ne puis être pervers, puisque le caractère de la démence est de supprimer chez l'homme toute intention mauvaise et toute responsabilité. Si je suis pervers, comme vous me le dites, c'est que je ne suis pas fou, et alors d'où vient que vous laissez parmi les aliénés un malfaiteur dont la véritable place est sur les bancs de la police correctionnelle ?

Vous avez, je suppose, un ennemi qui vous gêne, et l'envie vous prend de vous en débarrasser. Ne commettez pas l'imprudence de l'accuser de vous avoir pris un pantalon ou une chemise en batiste. En effet, innocent ou coupable, votre ennemi trouvera immédiatement un juge d'instruction pour l'écouter, un avocat pour le défendre et un tribunal pour le renvoyer dès fins de la plainte, en vous condamnant aux dépens.

Vous aurez même une chance sur deux de vous

voir traité de méprisable calomniateur et de faux témoin par la partie adverse. L'autre procédé est bien plus simple et infiniment moins compromettant. Vous allez trouver, comme dans l'affaire de l'avocat Sandon, un médecin connu, et vous lui faites cette déclaration :

« J'ai un ennemi, mais ne trouvez-vous pas que s'attaquer à un homme aussi sympathique que moi est un acte de folie? Aussi, suis-je venu vous prier de vouloir bien signer un certificat d'aliénation mentale qui me permette de faire expédier d'urgence à Charenton ce cerveau malade. »

Le médecin vous répond qu'il a rencontré le matin même votre ennemi, et que ce soi-disant maniaque lui a paru jouir de tout son bon sens. Alors, vous cherchez un, deux, trois, quatre autres docteurs, jusqu'à ce que vous en ayez rencontré un dont la complaisance coupable cadre avec vos projets. Il n'y a plus alors pour votre victime ni défense, ni jugement, ni débats publics. On saisit le monsieur dans son lit, et toutes ses récriminations ne servent qu'à lui faire serrer un peu davantage la camisole de force, par les bons gendarmes, qui néanmoins se répètent entre eux :

« C'est vraiment dommage qu'il soit fou, il dit des choses très-raisonnables. »

—

Le côté le plus moral des exécutions de ce genre, c'est que le médecin fait remettre sa note à l'accusateur, absolument comme si un juge écrivait à ses justiciables :

« Je vous ai fait gagner votre procès. Je vous serais bien obligé de me payer le plus tôt possible le montant de la somme dont l'énoncé est ci-contre. »

En outre, comme un médecin suffit pour faire déclarer fou un homme coupable d'avoir reproché à un ministre ses anciennes opinions ; de même, un autre médecin, soigneux de son avenir, peut toujours découvrir des traces de folie dans l'acte coupable commis par un homme influent, qui se trouve alors être envoyé à Charenton pour y prendre deux bains par semaine, au lieu d'être dirigé sur Clairvaux pour y fabriquer des chaussons de lisière.

— Monsieur l'aliéniste, disent les plaignants, l'individu dont vous avez à examiner l'étal mental est entré dans notre café au moment où ma femme était seule au comptoir, et comme elle fouillait dans le tiroir pour chercher de la monnaie, il lui a donné un grand coup de parapluie sur la tête et a pris toute la recette de la journée.

— C'est là un fait d'autant plus singulier que l'accusé descend d'une des premières familles du

Poitou. Il ne peut y avoir là qu'un cas de cette folie particulière intitulée la monomanie argentifère. Le sujet qui en est atteint se croit caissier d'une grande maison, et il ne peut voir un tiroir entre-bâillé sans fourrer les mains dedans.

—

Mercredi 17 juin. — Plainte d'un monsieur qui a reçu, au grand prix de Paris, du boxeur du marquis de Hastings, plusieurs coups de poings sur les entrées.

Réponse de ce jeune gentilhomme, qui a trouvé l'art d'élever des chevaux et de s'en faire cinq millions de dettes.

« L'Angleterre, dit-il en substance, a sur la France une supériorité incontestable, celle de la boxe. Nous passons le détroit pour venir vous enlever le prix de cent mille francs ; je ne le nie pas ; mais, c'est là un point secondaire. La grosse question est de vous prouver que, si jamais les fusils à aiguille sont remplacés par des coups de poing, vous ne pèserez pas deux onces dans nos mains calleuses. »

Le marquis de Hastings et ses cinq millions de dettes ajoutent d'ailleurs qu'en fait de boxeurs, la casse est personnelle : qu'il ne peut donc répon-

dre que de ses coups de poing à lui et non de ceux que distribue son entourage, et qui n'ont, il se hâte de le déclarer, aucun caractère politique,

—

Ce conflit a une variante, c'est l'histoire de cet ancien représentant dont le perroquet vert, habitué aux enthousiasmes de 1848, avait continué longtemps après les événements subséquents, à roucouler le cri devenu séditieux de :

« Vive la république ! »

Un jour que, lâché sur le balcon, l'oiseau répétait à tue-tête ce refrain des anciens jours, le maître surpris vit entrer chez lui un commissaire de police qui lui enjoignit de lui désigner, séance tenante, l'individu coupable d'avoir proféré cet appel à un changement de gouvernement.

— Monsieur, répondit le propriétaire de l'animal incriminé, celui que vous cherchez ne songe pas à fuir. C'est mon perroquet. Vous pouvez dresser procès-verbal contre lui.

— Mais puisque vous lui avez appris ce cri révolutionnaire, qui vous empêchait de lui en enseigner un autre ?

— Monsieur le commissaire de police, j'ai essayé de tout ; j'ai passé des journées entières à lui

répéter les phrases les plus orthodoxes, comme par exemple : « l'empire, c'est la paix, » « à bas la Pologne ! » « vive l'expédition romaine ! » Il faut croire qu'il a passé l'âge où on change d'opinion, car j'ai eu beau lui représenter tous les bienfaits dont l'ordre de choses actuel nous a comblés : la diminution des loyers, celle des impôts, l'excellent effet produit en Europe par l'expédition du Mexique, la suppression presque totale des gros traitements, puisqu'il est aujourd'hui très-rare qu'un haut fonctionnaire touche plus de deux cent mille francs par an, le système des économies pratiqué avec tant de persévérance que c'est à peine si la dette publique a augmenté de quatre milliards.

J'ai eu beau mettre en jeu toute mon éloquence pour lui faire comprendre que la moralité des femmes, et même celle des perruches, avait énormément gagné depuis quinze ans ; que si les filles entretenues continuaient à dépenser annuellement quatre-vingt mille francs par tête pour leur toilette, les femmes du monde étaient arrivées à en dépenser cent vingt mille, ce qui prouve que la vertu est toujours récompensée ; rien n'y a fait et il a persisté, malgré toutes mes remontrances, à scandaliser le voisinage par son éternel « vive la république ! » Aussi je vous conseille de poursuivre

l'affaire énergiquement. Traînez mon perroquet devant les tribunaux, je me ferai un devoir de déposer contre lui.

Le commissaire de police était cruellement embarrassé ! On ne pouvait raisonnablement rendre un citoyen responsable des conversations de son perroquet. Enfin, toutes les lumières de la jurisprudence ayant été consultées, on décida que poursuivre un oiseau en police correctionnelle serait offrir une trop belle proie au ridicule, et on chargea simplement un des plus habiles agents de la police secrète de surveiller la cage et de choisir un moment favorable pour étouffer le perroquet, ce qui en même temps étouffait l'affaire.

Aujourd'hui que la reconnaissance des peuples a effacé jusqu'aux dernières traces de ces dissensions civiles, toujours douloureuses même quand elles ont un perroquet pour point de départ, je regrette que le procès n'ait pas eu son cours. Il eût été instructif de voir cet oiseau de mauvais augure entrer chargé de chaînes entre deux gendarmes, d'écouter le greffier donner lecture de l'acte d'accusation et d'entendre le président condamner l'accusé à trois heures de bouquet de persil.

—

Jeudi 18 juin. — Anniversaire de la défaite définitive de Napoléon à Waterloo. Avec sa générosité habituelle, ce grand capitaine s'adjuge tous les éloges et réserve toutes les accusations pour ses généraux.

Il accuse Ney et ne reçoit pas de témoins, il accuse Grouchy, il accuse tout le monde. Les Français sont si bêtes qu'ils prennent au sérieux ce cabotinage et conviennent que jamais Napoléon n'a été plus grand que le jour où il a commis les fautes les plus graves.

—

Vendredi 19 juin. — Messe commémorative en l'honneur de Maximilien, fusillé l'année dernière à pareille époque. C'est aussi le bout de l'an des obligations mexicaines, que ce monarque infortuné est allé rejoindre prématurément dans la tombe.

Si tous ceux qui se sont échaudés à cette combinaison recommandée par M. Rouher, et dans laquelle cet intelligent ministre s'est bien gardé de mettre un sou, assistent au service funèbre, jamais nous n'aurons vu cérémonie plus imposante

—

Des citoyens, dont je laisse à la postérité le soin d'apprécier la conduite, continuent à manquer de respect au Sénat en lui adressant des pétitions comme celle-ci :

Un médecin, *demeurant à Paris*, demande qu'une récompense soit accordée à l'écrivain qui prouvera que l'homme ne peut être heureux qu'à la condition de bien pratiquer la religion et la morale.

Remarquez que ce médecin n'indique pas de quelle religion et de quelle morale il entend parler. Il y a là une rouerie digne d'attention. Ce docteur inventerait des pilules contre le scepticisme que je n'en serais pas surpris.

—

Un propriétaire du département du Gard prie les sénateurs de vouloir bien fonder « un concours national des belles actions. »

Un habitant de Metz insiste pour que le mariage ne soit valable qu'après une cérémonie religieuse.

Enfin, un habitant de Versailles propose un sénatus-consulte qui interdise de discuter les doctrines matérialistes.

Ces différentes pétitions sont évidemment le résultat des fortes chaleurs; et dire que nous avons encore trois mois d'été!

—

M. Crampon, rédacteur de la *Finance*, a dirigé un jour contre plusieurs journalistes une accusation de chantage qui a été lue par un M. de Kervéguen, dont on n'a pas entendu parler depuis.

Cette lecture a été accueillie par les sympathies marquées de la majorité, et M. Crampon a pris immédiatement dans l'auguste assemblée une position de messie révélateur que bien des gens lui enviaient.

—

Aujourd'hui, M. Crampon envoie aux députés un mémoire très-vif sur la question des paquebots transatlantiques, dans lesquels plusieurs membres de cette législature ne dédaignent pas d'être intéressés.

Cris ! fureurs ! anathèmes ! Les députés qui ouvraient leurs bras au Crampon des affaires de presse voudraient ouvrir Mazas au Crampon des paquebots. Ce Dieu vengeur n'est plus qu'un pilier d'estaminet. Ce saint Michel-Archange est devenu un Dumollard.

Quel exemple d'impartialité, messieurs et chers confrères ! Ce n'est pas nous, misérables journalistes qui recevons continuellement de l'argent de la Russie (ce matin encore, elle est venue me tour-

menter chez moi), ce n'est pas nous, dis-je, qui garderions cet esprit d'équité et ce sentiment de la justice, dont le peuple aux prochaines élections ne peut manquer de tenir compte à la majorité !

—

Samedi 20 juin. — Anniversaire du serment du jeu de Paume. Ce serment tout politique, offre cette particularité bizarre, que c'est le seul qui ait jamais été tenu.

LA LANTERNE N° 5

Dimanche 21 juin. — On prétend que les chaleurs prématurées que nous subissons doivent être attribuées à la présence d'une comète encore imparfaitement visible.

On sait qu'à toutes les époques, l'apparition d'une comète a précédé un grand événement.

Je n'attends qu'un seul grand événement au monde ; mais j'ai si peu de chance ! Vous verrez qu'il n'arrivera pas encore cette année.

—

Le vice-roi d'Egypte s'est aperçu récemment qu'il lui manquait un Corps législatif, et il vient de

s'en offrir un sur sa cassette particulière. Seulement, il est bien naturel qu'afin de l'avoir à son goût, il le commande aux meilleurs fabricants. Voici donc comment il organise sa petite affaire :

Tous ceux qui sont avec le gouvernement, dit-il dans sa proclamation, siégeront à droite; tous ceux qui sont contre lui prendront place à gauche.

Mais les ennemis du gouvernement étant naturellement destinés à périr par les derniers supplices, tout député de l'opposition qui se permettra une observation sur la marche des affaires doit s'attendre à se voir, à l'issue de la séance, cousu dans un sac de toile et précipité dans le Nil.

J'aime cette franchise égyptienne. La France y met plus de sournoiserie. Je n'ai jamais entendu dire que MM. Eugène Pelletan ou Ernest Picard aient été livrés au bourreau à la suite d'un discours contrariant. Le pouvoir actuel se contente de déclarer que les électeurs de Paris étant généralement frappés d'aliénation mentale, ceux qu'ils ont nommés aux élections dernières doivent être purement et simplement considérés comme des députés de Charenton. Un certain Morny ou de Morny (les biographes ne sont pas d'accord sur son état civil) prétendit même en pleine assemblée que si Paris était la tête de la France, la province en était

le cœur. Et avec l'à-propos d'un homme qui écrivait des vaudevilles entre ses coups d'État, il ajouta :

— Ce qui prouve que notre pays a mauvaise tête et bon cœur.

Ce mot « d'auteur, » venant du président d'un des deux grands corps de l'État, était un outrage à la volonté nationale, une attaque directe au suffrage universel, et eût entraîné, partout ailleurs, la mise en accusation immédiate de l'imprudent qui l'avait prononcé. Il eut sur les bancs de notre majorité un succès énorme. Plusieurs membres de la droite en moururent de rire dans la nuit, et un enthousiaste demanda, dans les bureaux, que cette pensée profonde fût récitée tous les soirs au Théâtre-Français pendant les entr'actes.

Il est donc fâcheux que nos mœurs ne puissent s'accommoder à la législation du vice-roi. Les occasions de rire un peu deviennent de plus en plus rares, et rien n'eût été amusant comme de voir enfin le gouvernement français débarrassé de cette opposition qui le tourmente si visiblement. Je me représente M. Rouher portant à la tribune un discours dans ce genre :

— Messieurs, nous avons besoin d'une caisse pour les chemins vicinaux ; mais le sort des cais-

ses étant d'être vidées, le devoir des peuples est de les remplir. (Très-bien ! très-bien !)

J'ai donc l'honneur de déposer sur le bureau de notre honorable président le projet d'un emprunt de trois milliards. (Vifs applaudissements.)

M. Schneider. — Il n'y a pas d'opposition ? — De toutes parts : (Non ! non !)

Un membre, de sa place. — Pardon, messieurs et chers collègues, j'aurais une observation à présenter. (Murmures. — Aux voix ! aux voix !) Messieurs, vos interruptions ne m'empêcheront pas de remplir mon devoir jusqu'au bout. Oui, messieurs, dussé-je payer de tout mon sang la manifestation de mes convictions, je le dirai à la face de l'Europe : je trouve que trois milliards, c'est bien peu. Je propose d'élever l'emprunt à la somme de cinq milliards.

M. Rouher. — J'adhère à la proposition de l'honorable préopinant. (Bravo ! bravo !)

M. Schneider. — Ceux qui sont d'avis d'adopter le projet de loi portant un emprunt de cinq milliards pour l'achèvement des chemins vicinaux déposeront un bulletin blanc dans l'urne. Ceux qui sont d'un avis contraire déposeront un bulletin bleu.

(Vive agitation. Les conversations les plus animées s'engagent pendant le scrutin.

M. Schneider. — Je vais proclamer le résultat du vote :

Votants	246
Majorité absolue. . . . , . . .	123
Pour l'emprunt	246
Contre.	0

Le Corps législatif a adopté.

Maintenant, messieurs, reprenons la suite de la discussion ; il ne faut pas qu'un incident d'aussi peu d'importance dérange plus longtemps l'ordre de nos travaux.

M. de Guilloutet. — Je demande la parole. Un journaliste a imprimé l'autre jour que madame de S..... avait, au grand prix de Paris, une robe couleur marron d'Inde. C'est de la vie privée. Je désire que cet écrivain soit condamné à mort et que son exécution ait lieu dans l'enceinte du pesage. (C'est cela ! très-bien, très-bien !).

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de la plupart de ses collègues.

M. Darimon. — Plusieurs de mes électeurs m'écrivent que les ministres sont réellement trop peu payés. Je me permettrai donc de demander à la Chambre si elle ne serait pas d'avis que le traitement de chacun d'eux fût élevé à la somme, plus convenable, de quinze cent mille francs par trimestre.

De tous côtés. — Oui, oui, parfaitement ! Aux voix !

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. Pinard, ministre de l'intérieur. — (Marques d'attention.) Messieurs, laissez-moi vous remercier en mon nom comme au nom de mes collègues de cette marque de sympathie que nous méritons à tant d'égards. (C'est vrai !) Mais il faut aussi que le peuple ait sa part dans la satisfaction que nous éprouvons tous. Je propose de porter à quatorze cent mille hommes l'armée active, indépendamment des huit cent mille gardes nationaux mobiles qui me paraissent nécessaires au bonheur de mon pays.

La Chambre, par un mouvement spontané, décide que ce discours sera imprimé et distribué dans toutes les communes.

M. Schneider. — La séance est levée. A demain la suite de la discussion sur la proposition tendant à mettre un nouveau timbre de huit francs cinquante sur tout exemplaire d'un journal politique.

La Chambre se sépare aux cris de « Vive l'Inquisition ! »

Voilà, à quelques détails près, où nous en arriverions peu à peu si l'opposition déclarait un jour

qu'elle rentre dans ses foyers et qu'elle laissera désormais la majorité se livrer sans contrôle à toutes ses satisfactions. Nous ne tarderions pas à lire ceci dans les annonces payantes :

BATTOIRS HYGIÉNIQUES

POUR DÉPUTÉS

ET MACHINES A TRÈS-BIEN !

Fournissant douze très-bien ! à la minute.

Tous les amis de la vieille gaieté gauloise s'expliqueront maintenant pourquoi j'exprimais tout à l'heure le regret de ne pas voir le système égyptien appliqué aux assemblées françaises.

—

Lundi 22 juin. — L'archevêque de Paris est allé en personne bénir une cloche à Asnières, et le directeur du Parc de ce nom a profité de cette circonstance pour annoncer que son bal serait illuminé d'une façon beaucoup plus brillante que de coutume.

Il aurait pu ajouter que l'archevêque viendrait également bénir les quadrilles. Le mélange de cette cloche qui appelle les fidèles à la prière et de cet orchestre qui invite les cocottes à la pastourelle, a un charme particulier. Je me représente mademoiselle *Trop-de-Fraîcheur* disant à ses camarades

avec tout le sérieux que comportent ces sortes de choses :

— Aujourd'hui, pour faire honneur à l'archevêque, j'étrenne les boucles d'oreilles que m'a données Anatole, et ce soir dans le quadrille, j'essayerai une nouvelle machine : le *Pas de la Bénédiction*. Je vous prie de croire que c'est un peu réussi.

Le nombre des femmes qui, en religion, n'ont pas d'autres points de vue, est incalculable. La fille aînée de l'Église (vous avez reconnu la France) est pavée de trotteuses qui dévalisent les messieurs à l'heure ou à l'année et qui courent à l'église voisine faire brûler une bougie pour la guérison de leur concierge.

Si l'archevêque de Paris parvient à m'expliquer ces contradictions d'une façon satisfaisante, je consens à être le parrain de la première cloche qu'il bénira.

—

Le tribunal de Cognac, dans l'affaire de l'émeute anticléricale qui a troublé plusieurs communes du département, a condamné deux femmes, Marguerite Pinard et Julie Gontier, chacune à QUINZE MOIS de prison.

Quand les êtres d'un sexe opposé au nôtre demandent à gagner leur vie par le travail, la société leur répond :

— Vous êtes des femmes; trouvez un mari qui vous nourrisse.

En revanche, quand elles se révoltent, on les condamne absolument comme si elles étaient des hommes.

—

Les journaux donnent le chiffre des pertes en bétail subies par les tribus algériennes depuis 1867. Il est pour les animaux d'environ dix-sept millions. On ne donne pas celui des hommes, qui est de beaucoup le plus intéressant. Mais à propos de l'heureuse position dont les Arabes qui n'ont pas encore été mangés jouissent sous notre domination, si intelligente et si paternelle, un colon m'écrit une lettre que je laisse à nos éminents jurisconsultes le soin d'apprécier.

La voici dans toute sa simplicité :

« Monsieur le Rédacteur,

» Il y a environ deux ans, de violents incendies éclatèrent sur plusieurs points du territoire. Des moissons entières se trouvaient, en moins d'une nuit, dévorées par les flammes. L'autorité

française s'alarma. On surveilla activement les incendiaires, et un grand nombre d'indigènes furent successivement arrêtés, parmi lesquels une douzaine environ furent condamnés à mort et exécutés sans rémission.

» On supposait que ces exemples porteraient leurs fruits; mais, depuis, les incendies continuent de plus belle, et notamment cette année, où ils sont plus nombreux que jamais.

» Pourquoi donc n'en demande-t-on plus compte aux indigènes, et d'où vient que les incendiaires continuent aujourd'hui sans aucun danger le cours de leurs forfaits?

» Je vais vous le dire, monsieur le Rédacteur : c'est qu'on s'est aperçu un jour que les incendies si sévèrement réprimés étaient tout simplement le produit de combustions spontanées, développées par les excessives chaleurs qui dessèchent le sol algérien.

» On parle de réhabiliter Lesurques. Est-ce qu'il ne serait pas équitable de réhabiliter aussi ces infortunés morts sur l'échafaud, victimes de l'ignorance et de la brutalité des hommes?

» Notez que les familles de ces malheureux ont

également presque toutes péri, dispersées par la misère.

» Veuillez agréer, etc. »

(*Ici un nom et une adresse que je me garde bien de reproduire.*)

Ma réponse sera nette et concise :

— Quelle idée avez-vous, monsieur et cher colon, d'essayer de nous attendrir sur douze Arabes plus ou moins guillotinés ? La France a condamné autrefois assez de gens pour sorcellerie, elle a bien le droit d'en condamner quelques-uns pour combustion spontanée.

D'ailleurs, cette fois comme toujours, la France a agi sagement, puisque si ces Arabes privilégiés, et dont les autres doivent jalouser le sort, n'avaient pas vu notre sollicitude abréger leur carrière, ils seraient morts de faim deux ans plus tard.

—

Les Serbes vont décidément prendre pour succéder au prince Michel un petit bonhomme âgé de onze ans et demi.

Je parie que ce monarque du théâtre Séraphin fera moins de bêtises que les autres.

D'abord, parce qu'il ne pourrait en faire davantage.

Ensuite, au premier mot qu'on lui a touché de son avénement possible au trône, il a répondu qu'il s'occuperait immédiatement de se venger. Cette disposition sanguinaire, remarquable chez un jeune gars qui n'a pas encore fait sa première communion, prouve avec évidence qu'il est né pour le commandement.

Quand le fils d'un vitrier casse la vaisselle, bat sa bonne et poursuit ses camarades à coups de pierres, ses parents le mettent aux Jeunes-Détenus.

Quand c'est un prince qui se permet ces exercices, on dit qu'il est né pour le commandement.

—

On nous annonce la prochaine visite d'une de ces reines à anneaux dans le nez comme nous en recevons de temps en temps. On prétend qu'elle a nom Mohilla et que son royaume est situé à l'entrée du canal de Mozambique.

Je me suis toujours défié de ces reines africaines qui quittent leurs États pour venir étudier, disent-elles, les mœurs de notre pays. Il me semble, malgré moi, que ce sont des blanchisseuses

qui ont fui leur Mozambique natal en emportant le linge de leurs pratiques.

On m'a déjà assuré à plusieurs reprises que le petit taïcoun devant lequel nous nous sommes tous inclinés l'année dernière était un gâte-sauce japonais qui avait trouvé amusant de se donner comme prince, afin d'avoir une bonne loge aux représentations de gala.

Les nouvellistes prétendaient même que cette supercherie était maintenant connue en haut lieu, mais qu'il avait été décidé qu'on n'en soufflerait pas mot, de peur qu'il n'en rejaillît quelques éclaboussures de ridicule sur les augustes visiteurs qui se sont fait tant de tort en venant nous prouver à domicile que les têtes couronnées étaient au moins aussi vilaines que les autres.

—

Mais qu'elle soit souveraine ou blanchisseuse, si j'étais chargé de promener cette bonne Mohilla, je la mènerais, le soir même de son arrivée, à Mabille, où elle aurait un champ très-vaste pour étudier nos mœurs, et je lui présenterais Chicard, en lui conseillant de le prendre pour son premier ministre.

Après tout cet homme a l'expérience de la vie.

Il a vu des personnages aujourd'hui réputés sérieux se disloquer en sa société dans les bastringues maintenant démolis. Il est de ceux dont on dit : Il les connaît toutes.

Et pourvu qu'on lui serve sa bouteille à tous ses repas, c'est un garçon à rendre un peuple parfaitement heureux, et peut-être à s'opposer aux empiètements du clergé.

Maintenant, si la reine du canal de Mozambique y tient absolument, je le lui offre comme président du conseil ; mais, tout bien considéré, j'aimerais mieux le garder pour nous.

—

Le pape Pie IX vient d'entrer dans la vingt-troisième année de son pontificat.

Y entrer n'est rien. La grosse question pour lui est de savoir comment il en sortira.

—

Mardi 23 juin. — Comme rêve d'opium, nous ne pouvons rien espérer de plus fantastique que le procès de M. Parent contre l'agent de police André. Il y a plus d'un an, M. Parent est frappé dans une foule par un homme en bourgeois, qui

remplit une de ces fonctions qui ne s'avouent qu'à la dernière extrémité. On a beau répéter à la ronde :

— Mais les agents de police rendent de grands services à la société : ils arrêtent les étudiants turbulents et frappent ceux qui ne le sont pas, ce qui les empêche de le devenir.

Il n'en est pas moins vrai que bien des gens m'ont raconté qu'ils étaient peintres, correcteurs d'épreuves, hommes de lettres, marchands de peaux de lapins, fumistes et même diplomates, mais que pas un ne m'a déclaré qu'il allait dans les cafés écouter, sous le couvert d'une feinte demi-tasse, les conversations, afin de signaler au gouvernement, moyennant salaire, ceux qui en tenaient de suspectes.

Eh bien ! après avoir perdu douze mois de sa vie à interroger toutes les juridictions pour savoir s'il a le droit de poursuivre devant les tribunaux l'être infime qui l'a frappé; après avoir, presque chaque jour, fait appel à la conscience publique, M. Parent arrive à trouver un tribunal qui veut bien écouter sa plainte, et depuis trois semaines c'est au journal qui fera le plus de bruit autour de ce miracle dû tout entier au courage et à l'indépendance de cette magistrature que l'Europe nous envie.

Ces épanouissements de surprise, ces acclamations de joie doivent donner aux étrangers, qui nous contemplent en riant sous cape, une jolie idée de notre sécurité individuelle.

Quoi ! un homme comme il faut a été frappé par un alguazil de sixième ordre, et celui-ci sera jugé sans l'autorisation du conseil d'État après un an de pourparlers, de jugements cassés et d'arrêts rendus ! Mais c'est à n'y pas croire ! Quel pays que cette France, et combien en est admirable l'organisation judiciaire !

Cette affaire André aura pour moi un enseignement. Je ne sais comment faire cet aveu à mes lecteurs, mais elle me donne une furieuse envie d'entrer dans la police. En effet, je pourrais ainsi diffamer dans la *Lanterne* les gens les plus honorables, et s'ils avaient l'imprudence de m'intenter un procès, il me suffirait de montrer ma carte de ralliement pour avoir un an devant moi avant de comparaître à la barre d'un tribunal, si toutefois on ne renvoyait pas ma victime se pourvoir devant le conseil d'État, sous prétexte qu'étant agent de police je suis considéré comme un fonctionnaire, ainsi qu'un premier jugement l'avait déclaré dans l'affaire Parent.

Cette décision a même dû sembler bien flatteuse aux conseillers d'État chargés, en qualité de fonc-

tionnaires de décider s'ils devaient autoriser ou refuser de laisser poursuivre leur collègue, le sieur André.

J'en suis à regretter qu'un arrêt de la cour ait infirmé ce jugement; je me serais donné la satisfaction de rendre compte en ces termes du prochain bal officiel :

« La fête a duré jusqu'au matin. Le quadrille d'honneur était uniquement composé des plus hauts fonctionnaires de l'État. Je cite, par rang d'importance, M. Rouher, M. de Forcade la Roquette, M. de Maupas et l'agent de police André, dont l'élégance et la belle tenue ont été particulièrement remarquées. »

—

— Ma tante est morte la semaine dernière, disait un acteur dans un vaudeville du Palais-Royal.

— Vous me croirez si vous voulez, répondait Pérès, j'avais toujours pensé que ça lui arriverait.

Cette épitaphe s'applique sans commentaires au marquis d'Orvault qui, après une vie pleine de culbutes, vient de mourir sur le scandale du cygne. Je n'irai certes pas sur cette tombe à peine fermée rappeler un passé douloureux, mais je demande à

élucider à ce sujet un point resté noir, comme tant d'autres points. M. de Maubreuil touchait une pension de 2,400 fr., le fait a été constaté au procès. Est-ce pour avoir, par distraction, fourragé dans les diamants de la reine de Westphalie ?

Est-ce pour avoir donné une roulée à M. de Talleyrand ?

Est-ce pour avoir renversé de la colonne Vendôme la statue de Napoléon Ier ?

Nul ne le saura jamais peut-être ; mais enfin, cette pension, il la touchait.

Maintenant que le voilà mort, sur quelle tête va-t-on reverser ces deux mille quatre cents francs ? Nous avons aujourd'hui tant d'hommes capables de tout qu'il y aurait injustice à avantager l'un plutôt que l'autre. D'ailleurs, les vols de diamants ne se pratiquent plus guère sur les grandes routes. On opère plus volontiers dans les corridors de la Bourse.

D'autre part, si on se met à tomber à coups de poing sur les hommes politiques qui, comme Talleyrand, ont passé sans secousse d'un gouvernement à un autre, la France deviendra une vaste ambulance.

Le mieux serait, à mon avis, d'ouvrir un concours entre tous les aspirants à la pension du marquis d'Orvault, chacun des candidats enverrait,

sous pli cacheté, au bureau de *la Lanterne*, le récit des petites gredineries de sa vie politique et privée, et je me ferais un devoir de signaler aux hommes tout-puissants qui distribuent les pensions ceux qui mériteraient de reprendre la suite des affaires de l'homme célèbre que nous venons de perdre.

Par exemple, si on n'a pas trahi trois ou quatre fois ses convictions les mieux payées ;

Si l'on n'est pas prêt à assister dans la même journée, cierge à la main, à la procession de la Fête-Dieu et à recommencer sur les prêtres les massacres de septembre ;

Si l'on ne se sent pas l'énergie nécessaire pour dévorer un pays jusqu'à son dernier billet de mille francs, il est inutile de se présenter. Du reste, tout concurrent, en remettant ses titres, devra apporter un certificat de mauvaise vie et mœurs.

Vous comprenez qu'il s'agit ici des deniers de l'État, et qu'il est de toute nécessité de les placer sur la tête d'un homme qui pourrait au besoin rendre un service hors ligne.

La France serait trop heureuse si tous les marquis d'Orvault ne lui coûtaient que deux mille quatre cents francs par an.

—

Le *Charivari* relève un mot qui fait M. d'Havrincourt bien supérieur à Mirabeau.

Jules Favre rappelait dernièrement à la Chambre quelques-unes des fautes de ces dernières années. Vous reconnaîtrez qu'il avait le choix.

— Quand ce serait vrai, s'est écrié M. d'Havrincourt, il ne faudrait pas le dire à une tribune française.

A quelle tribune M. d'Havrincourt voudrait-il que M. Jules Favre portât ses griefs? Est-ce à une tribune suédoise, espagnole ou groënlandaise?

L'exclamation du député de la droite se résume à ceci :

— Vous pouvez dire la vérité à toutes les tribunes, excepté à la tribune française, où il faut la cacher soigneusement.

Nous remercions M. d'Havrincourt d'avoir avoué avec cette complaisance que le meilleur gouvernement était celui où il ne se dit pas un mot de vrai.

—

On prépare à Versailles une fête civique pour célébrer le centième anniversaire do la naissance du général Hoche, qui pacifia la Bretagne, commanda

en chef sur la Moselle, eut dans les mains toutes les caisses de l'armée et mourut sans un sou.

Cet homme ne mérite que le mépris.

—

Mercredi 24 juin. — Nombre de lecteurs me prient de vouloir bien leur apprendre ce qu'on entend par « l'incident Robert Halt, » dont il est de plus en plus question, sans que personne puisse s'expliquer au juste ce dont il s'agit.

Avant toute narration, il faut que le public sache qu'en France tout écrivain est un accusé. Un homme qui vend de la parfumerie est un parfumeur; celui qui fabrique des armoires à glace est un ébéniste. Par une faveur toute spéciale, celui qui couche ses idées sur des feuilles de papier blanc est un prévenu.

Seulement comme, pour ce seul fait, on n'ose pas encore les traduire tous en police correctionnelle, on les renvoie devant un tribunal spécial, qui, au théâtre, porte le nom de censure, et en librairie celui de commission de colportage.

Quelquefois, les écrivains sont acquittés. C'est-à-dire que les juges autorisent la représentation de leurs pièces et la vente de leurs livres dans les gares des chemins de fer. Souvent aussi, leurs ouvra-

ges sont condamnés à rester internés dans Paris, comme des galériens après l'expiration de leur peine, ce qui ne laisse pas que de jeter un mauvais vernis sur l'auteur. Ainsi, dernièrement, un homme de lettres, ayant pour une affaire tout intime envoyé des témoins à un percepteur des contributions, celui-ci répondit victorieusement :

— Je ne me bats pas avec un homme à qui on vient de refuser l'estampille !

Le public aura sans doute quelque peine à le croire : les individus qui consentent à remplir ainsi les rôles de commissaires de police littéraires et de sergents de ville de la pensée sont, pour la plupart, écrivains eux-mêmes, et plusieurs d'entre eux ont osé se présenter à la Société des gens de lettres, qui a commis la faute de les recevoir.

Telle est l'origine de l'incident Robert Halt.

Au dernier banquet des membres du bureau de la Société, le jeune auteur d'une *Cure du Docteur Pontalais* et de *Madame Freineix*, deux romans très-lus, quoique non estampillés, a demandé, en manière de toast, qu'on expulsât simplement de la Société des gens de lettres ceux qui refusaient d'autant plus facilement l'estampille aux ouvrages des autres qu'ils l'accordaient toujours aux leurs.

Adhésions bruyantes, protestations tumultueuses. Je comprends les adhésions, mais les protes-

tations m'étonnent. Vous seriez probablement fort surpris de voir un avocat général serrer en passant la main de l'accusé contre lequel, cinq minutes plus tard, il requerra la peine de mort. La situation des estampilleurs est la même; que dis-je? elle est encore plus étrange, puisque, pour peu que leurs sentiments soient à la hauteur de leur profession, rien ne les empêche de combiner entre eux cette petite machination :

— Voilà un livre très-remarquable, dont le succès ne peut manquer de faire le plus grand tort aux nôtres. Faisons notre possible pour en empêla vente. Chacun pour soi et Dieu pour personne.

Si le gouvernement, qui veut nous persuader qu'il nous a donné la liberté de la presse, croit de voir payer des hommes à lui pour surveiller nos ouvrages à nous, qu'il leur défende au moins de nous faire concurrence et de se répandre dans nos sociétés. Il est impossible que nous continuions une heure de plus comme contribuables à nourrir des gens qui emploient toute leur énergie à nous empêcher de vivre comme écrivains.

Quant à messieurs les gendarmes de lettres, ils ne peuvent patauger plus longtemps dans leur double situation. Il n'est pas permis de servir deux opinions à la fois. L'une après l'autre, c'est déjà bien joli. Il faut qu'ils optent.

Celui qui se croit capable de trouver au bout de sa plume une honnête aisance passera ses ciseaux à un plus digne.

Celui, au contraire, qui se sent pour vocation de veiller sur la pudeur des gares, priera la muse de faire ses paquets, ce qui, en permettant à ses facultés administratives de se développer à leur aise, fera à la longue d'un très-mauvais écrivain un remarquable agent de police.

—

On annonce une réforme de l'Observatoire. Ce que j'aimerais à voir réformer, ce sont ceux qui y font des observations.

—

Un journal anglais vient de publier une liste des fortunes les plus colossales du monde entier. C'est, paraît-il, l'Amérique qui a la palme.

Si on publiait une liste des plus fortes misères du globe, il est probable que nous l'emporterions de beaucoup.

—

On écrit de Marseille :

« Les arrivages d'Afrique sont déjà signalés. Avant peu de jours, nos différents marchés seront approvisionnés de légumes frais venant d'Alger. »

Heureux pays ! Quand on n'y récolte pas des cadavres, on y récolte des petits pois.

—

Un pétitionnaire a demandé au Sénat la suppression du serment préalable exigé des candidats à la députation.

A la façon dont les serments ont été respectés jusqu'à ce jour, il est bien inutile de se préoccuper de celui-là outre mesure.

Il aura le sort des pronunciamentos de son espèce, et voilà. Pour ma part, je tolèrerais encore le serment, ce reliquat de féodalité, si, de celui qui l'exige et de celui qui le prononce, un des deux était dupe de l'autre. Mais chacun connaît à un mot près, le sort de cette formule quand l'heure d'en rédiger une autre aura sonné à l'horloge des Tuileries.

Si le prêt d'un serment n'était qu'une immoralité, à vrai dire je ne m'y appesantirais pas ; mais il est facile de prouver que l'absurde a sa part dans

la cérémonie, attendu que le serment qu'on prête ne peut pas être celui qu'on tient.

Je me reporte au temps où Charles VI jouait à la bataille avec Odette, sa tireuse de cartes ordinaire. Avant d'être tombé dans cette démence qui lui faisait écarter le roi d'atout et garder le sept de cœur quand il retournait du trèfle, il avait eu son bon sens. C'était donc à un souverain en possession de ses facultés que les seigneurs et vassaux avaient prêté serment de fidélité et d'obéissance.

Tout à coup, son cerveau se déséquilibre, et le monarque, si raisonnable trois mois auparavant, s'avise de forcer tous les gentilshommes de sa suite à se costumer en valets de carreau et en neuf de pique.

Oui ou non, ses conseillers avaient-ils le droit de lui faire cette déclaration :

— Nous avons prêté serment à un Charles VI plein d'intelligence, qui nous a promis de nous donner une France grande et heureuse. Non-seulement vous ne nous avez pas donné la France susdite, mais vous passez votre temps à divaguer et à mettre votre culotte à l'envers. Ce n'est pas à un pareil Charles VI que nous avons juré fidélité. Il fallait nous avertir que vous deviendriez fou la quatrième année de votre règne. Nous aurions vu ce que nous avions à faire. Mais comme vous n'a-

vez rien spécifié, le contrat est nul. Veuillez nous rendre nos serments, qui ne sont pas encore trop défraîchis, nous allons de ce pas les porter à un autre.

Si les rois étaient en fer forgé, et s'ils restaient posés comme des chenets sur leurs trônes jusqu'à la fin de leur règne, les serments auraient quelque raison d'être ; mais ils sont hommes, c'est-à-dire que les quatre cinquièmes du temps, leurs actes sont à leurs promesses ce que Cramponnette ou Bambocharde sont à des honnêtes femmes.

Un souverain attire mon attention par la proclamation suivante :

« Mon règne sera celui de la paix universelle ; on n'y connaîtra les impôts que de réputation. Le grand livre de la dette publique sera désormais fermé à double tour, et jamais l'ombre d'un emprunt ne souillera les coffres de l'État. »

Alléché par ce programme, je me hâte d'offrir à cet homme exceptionnel un serment d'obéissance de premier choix.

Mais si, le lendemain du jour où je me suis engagé pour la vie, la guerre éclate sans aucun motif plausible ; si les impôts, loin de disparaître, deviennent gros comme des montagnes et nombreux comme des sauterelles ; si enfin le gouvernement ne peut plus raccommoder un vieux fusil sans dé-

créter un emprunt de plusieurs centaines de millions, je me rebiffe et je me hâte de vendre ma ville aux Bourguignons.

—

Dans ces circonstances, est-il possible d'accorder a la prestation du serment politique plus d'importance qu'à la procession de la Fête-Dieu ou à l'ouverture d'un nouveau théâtre ? Il est difficile de le soutenir. Aussi me semble-t-il aussi inutile de l'abolir en France qu'il me paraît superflu de l'avoir établi.

Quand ces poires-là sont mûres, elles ont sur les autres l'avantage de tomber toutes seules.

—

Je déniche dans plusieurs feuilles satisfaites cet avis au public ;

« Malgré les fortes chaleurs, on ne signale pas dans Paris un seul cas de choléra. »

Remarquez que personne n'avait manifesté la moindre crainte à ce sujet; mais des journaux dévoués ont cru devoir jeter à l'opposition comme un défi cette annonce dont le vrai sens, ne nous y trompons pas, est celui-ci :

— Orléanistes, royalistes, républicains, ce n'est pas sous les gouvernements de vos rêves coupables que les chaleurs se dispenseraient d'amener des épidémies. Mais sachez-le une fois pour toutes, avec un pouvoir réellement fort et qui s'appuie sur huit millions de suffrages, il n'y a pas de choléra. Que ceci vous serve de leçon!

Je courbe la tête devant cette conclusion, mais je me vois forcé de confier à mes lecteurs, qu'étant allé ces jours derniers visiter un coin du Père-Lachaise, j'ai été reçu à mon entrée par une odeur tellement nauséabonde que j'ai dû revenir sur mes pas.

On ne m'accusera pas de flatter le gouvernement, puisqu'il a à peu près repoussé le projet; mais je crois que l'idée du cimetière de Méry-sur-Oise, qui donnait aux morts trois fois plus de terrain qu'ils n'en ont, avec cinquante ans de villégiature gratuite, à une distance respectable de la moderne Babylone, où nous ne respirons déjà qu'un air extrêmement mélangé, est décidément une combinaison heureuse.

Il y a en ce moment du côté de nos différents champs de repos de bons miasmes, que je ne serais pas fâché, pour les habitants d'alentour, de voir s'éloigner au plus vite, fût-ce par le chemin de fer de Méry-sur-Oise.

J'admire et je partage le culte des morts, mais je ne hais pas celui des vivants.

—

Jeudi 25 juin. — Le soleil entre à peine dans le Lion. Six bonnes semaines, nous séparent encore du quinze août, et j'ai déjà vu passer dans les brouillards du matin de folles cravates blanches; j'ai déjà compris à la façon dont me regardaient certaines boutonnières qu'elles se préparaient à la lutte!

Il faut, m'assure-t-on, à un décoré sérieux, de quarante-cinq à cinquante jours pour faire le tour de la grande piste qui mène au ruban dont l'incarnat se mêle si agréablement aux roses de son teint.

J'ignorais ces préparations indispensables. Si jamais l'idée m'était venue de donner à mon paletot cette apparence de santé, je serais probablement monté, le 14 au soir, chez le ministre le plus voisin, à qui j'aurais exposé en ces mots l'objet de ma visite :

— Si vous n'avez pas encore placé toutes vos croix, vous seriez bien aimable de m'en mettre une de côté. Je viendrai demain la prendre en passant.

Ceci prouve qu'il y aurait une fortune à faire en ouvrant un établissement public portant sur son fronton :

BACCALAURÉAT ÈS CROIX D'HONNEUR

OU

L'ART DE SE FAIRE DÉCORER, EN VINGT-CINQ LEÇONS

On y enseignerait, par la méthode Robertson, les démarches à faire, les platitudes à commettre, les avanies à supporter. On démontrerait aux élèves comment on s'y prend pour développer des titres incontestables à la reconnaissance publique.

On leur indiquerait les noms et les adresses des Excellences dans les escaliers desquelles il est nécessaire d'aller séjourner.

On leur montrerait les cafés où il serait bon d'aller dire du bien du gouvernement.

On les tiendrait enfin jusqu'à la date fatale au courant de cette manipulation, de cette triture des influences, dont les complications ont, dit-on, fait échouer les candidats les plus résolus.

Tout ce que personnellement je sais de la décoration, c'est que je n'ai presque jamais rencontré un chevalier nouvellement élu sans qu'il me dît, en me serrant la main :

— Ce qui m'a surtout enchanté dans ma nomi-

nation c'est qu'elle m'est tombée des nues. Je ne m'y attendais pas plus qu'à devenir archevêque. C'est hier en lisant le *Moniteur* que j'ai vu mon nom sur la liste. Vous pensez si j'ai été surpris.

Les hommes sont lâches. Jamais je n'ai osé dire à aucun d'eux que sa stupéfaction était bien singulière, puisque, depuis deux mois, il passait ses journées en voiture découverte à zébrer Paris d'un ministère à l'autre;

Que d'ailleurs, il avait signé, de sa propre main, une requête à l'effet d'avoir le droit de parer sa poitrine de l'étoile des braves ; puisque, depuis que ladite étoile avait été refusée catégoriquement par d'incorrigibles perturbateurs, le gouvernement, pour s'épargner de nouveaux embarras, avait exigé qu'on en fît la demande par écrit;

Or, que rien comme une demande ne supposant une réponse, il était dans son tort en se montrant aussi surpris d'en avoir reçu une.

J'aurais pu à ces explications en ajouter bien d'autres; mais en résumé, à quoi bon troubler ces joies inoffensives? Les Anglais et les Américains, qui constituent un peuple sérieux, ont pu échapper à la monomanie décorative, mais elle sévit sur la plupart des nations inférieures. Les Chinois posent des boutons verts sur leurs chapeaux. Les Indiens

Pieds-Noirs ont des colliers bleus, et les Français ont des rubans rouges.

J'aurais cru les Pieds-Noirs plus intelligents.

—

Les journaux catholiques racontent avec des cris de convulsionnaires qu'il se joue actuellement à Florence, au Théâtre-Royal, une revue des principaux événements de ces derniers temps.

Le premier tableau représente le bureau de rédaction d'un journal avec un placard portant ces mots en caractères gigantesques : *Le dernier pape dans le sépulcre.*

Le second tableau retrace tous les échecs de la France et de sa politique. Ce doit être le plus long.

Le troisième, montre les prêtres français déguisés en corbeaux, traversant l'Italie pour aller porter à Rome le produit du denier de saint Pierre.

Le *Monde* ajoute :

« Et tous les soirs les spectateurs, au nombre de plus de deux mille, ont le malheureux courage d'applaudir ce spectacle. »

Mais pardon! deux mille spectateurs tous les soirs nous en donnent deux cent mille à la centième représentation. C'est-à-dire que tout Florence

est d'avis que le pape et les prêtres constituent le fléau de l'Italie.

On ne peut réunir, il me semble, un suffrage plus universel et moins falsifié. Si, au lieu d'avoir le malheureux courage d'acclamer cette revue, le public de Florence avait eu l'heureux courage de la siffler, est-il vrai que les journaux religieux nous auraient jeté tous les matins ces mots à la tête :

— Eh bien ! pâles matérialistes, êtes-vous convaincus maintenant que le peuple repousse vos doctrines, puisqu'il vient en masse huer les diatribes dirigées contre le successeur de saint Pierre ?

—

Lesdits journaux s'étonnent, par la même occasion, qu'on laisse jouer des ouvrages de ce genre sur un théâtre où Victor-Emmanuel et ses ministres vont presque tous les soirs.

Les Italiens jouent en effet ce qu'ils veulent ; mais je vais vous en donner une raison à laquelle vous êtes loin de vous attendre : c'est que là bas ils ont la liberté et qu'ici nous ne l'avons pas.

—

Les frères Péreire ont donné leur démission d'administrateurs des Transatlantiques pour avoir le droit de faire un discours à la tribune du Corps législatif.

La place était bonne, mais le discours n'est pas fameux.

Ils ont donc eu tort de quitter l'une pour prononcer l'autre.

D'autant plus que nous connaissons tous des hommes politiques qui, avant de prononcer des discours détestables, n'ont jamais songé à donner leur démission.

J'ai nommé les ministres du gouvernement français.

—

Vendredi 26 juin. — *Dernières nouvelles.* — Le centenaire du général Hoche que nous annonçons plus haut devait être accompagné d'un discours du maire, d'un banquet officiel et d'une représentation, au théâtre de Versailles, du *Lion amoureux*, où ce héros joue un rôle.

Tous ces hommages à une des gloires les plus pures de la Révolution ont été contremandés, dit le *Libéral* de Seine-et-Oise, par ordre du ministre de l'Intérieur.

Hoche saisi dans les kiosques par M. Pinard, voilà du bon vaudeville ! La grande prétention de cet habile orateur, qui mesure trois pieds et demi de haut sur douze centimètres de large, paraît être de renverser le colosse révolutionnaire. Ce fut toujours la manie des petits hommes de répéter à tout bout de champ :

— Je ne suis pas grand, mais je suis très-fort. Tâtez un peu mes biceps.

Est-ce la République, est-ce l'armée que M. Pinard, par ces procédés de séminariste, a voulu abaisser dans la personne du général Hoche ?

Si c'est la République, j'en ris encore. Si c'est l'armée, qu'il y prenne garde ! Tout le monde dira qu'il a une vieille rancune contre elle, uniquement parce qu'il n'a pas la taille nécessaire pour en faire partie.

LA LANTERNE N° 6

DIMANCHE 28 JUIN. — L'*Indépendance belge*, une des feuilles les plus lues et les mieux informées, publie la note ci-dessous :

Il paraît qu'ne investigation a été faite non-seulement à Paris, mais dans tous les départements, sur la vente et le succès prodigieux de *la Lanterne*. Dans les rapports qui ont été rédigés, il y aurait celui d'un commissaire de police qui traite la question au point de vue littéraire et qui, tout en constatant l'énorme vente de la publication de M. Rochefort, est d'avis de la laisser continuer, « l'écrivain devant évidemment se fatiguer et y perdre sa réputation d'homme d'esprit. »

Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de flatteur pour moi à être jugé « au point de

vue littéraire » par un commissaire de police. Je me plais à croire que, pour rédiger ledit rapport, le fonctionnaire a ceint son écharpe. Parce que, voyez-vous, un commissaire de police posséderait comme critique le talent et le style de Sainte-Beuve, s'il n'a pas d'écharpe, il n'existe pas pour moi.

Je remercie néanmoins cet étrange rapporteur d'avoir bien voulu émettre l'avis qu'on me laissât continuer à rédiger *la Lanterne*. Je m'étais imaginé que le Corps législatif avait voté dernièrement une loi qui enlevait au pouvoir le droit de faire disparaître un journal selon son bon plaisir. Il paraît que je me suis trompé. N'en parlons plus.

Quand au doux espoir exprimé par cet écharpé de me voir me fatiguer bientôt à ce métier, je crains pour lui et ses amis qu'il ne tourne en déception.

Une chose qu'il ignore probablement, c'est que le véritable rédacteur de *la Lanterne*, ce n'est pas moi, mais le gouvernement lui-même. Il commet des fautes et je me contente de les transcrire par ordre de dates dans mon journal. Tant que, malgré ses promesses, il ne se fatigue pas de faire des emprunts, il n'y a aucune raison pour que je me fatigue de les lui reprocher.

Nous avons pour publier la gloire et les hauts

faits de ceux qui nous conduisent (par un petit chemin où il y a un grand nombre de pierres) une feuille pelitique spéciale. Pourquoi, à côté du *Moniteur* de leurs belles actions, n'aurions-nous pas le *Moniteur* de leurs erreurs, de leurs dépenses folles, de leurs guerres inutiles et de leurs déclarations solennelles si audacieusement éludées ?

J'ajouterai que le journal de l'Empire français étant quotidien, c'est déjà une assez-jolie concession de ma part de ne paraître que tous les samedis.

Comme le reporter Boileau le disait si spirituellement à Louis XIV, mais avec quelques variantes : Grand roi, cesse d'emprunter et je cesse d'écrire.

—

Ainsi, quand on adjoindrait les officiers de paix aux commissaires de police, aucune puissance humaine ne m'empêchera de déclarer que la plupart des discours prononcés par les préfets et sous-préfets à l'occasion des conseils de révision, et dont on encombre les journaux à annonces judiciaires, sont de fichus modèles d'enthousiasme officiel.

Un infortuné batteur en grange, ayant eu au moment du tirage cette sombre veine d'amener le n° 7, se rend au conseil de révision en caressant le

rêve d'être exempté pour cause de déviation dans les genoux ou de platitude dans les pieds.

— Mon ami, lui dit le chirurgien, vous avez en effet les pieds plats, mais vous n'en arriverez que plus vite. Bon pour le service !

Tandis que le batteur en grange retourne s'arracher les cheveux en famille, le sous-préfet prononce, dans un banquet qu'on lui offre dans la pièce à côté, cette éternelle et insupportable allocution où le doigt de la Providence, la prospérité de la France à l'intérieur, sa puissance au dehors, la religion restaurée, la sécurité publique assurée à tout jamais, jouent les premiers rôles. Quel rapport cette nomenclature a-t-elle avec le batteur en grange et son numéro 7 ?

J'ai lu quelques-uns de ces sermons gouvernementaux, et ils m'ont paru écœurants comme des meringues en décomposition. Mais, sous-préfets que vous êtes, vous ne voulez donc pas comprendre que toutes ces phrases démonétisées constituent ce qu'au théâtre on appelle « l'ancien jeu » ? Vous êtes d'affreux rengaîneurs. Il faut trouver un langage nouveau, ou vous êtes flambés. Ce fameux doigt de la Providence a été amputé depuis longtemps. Est-ce à la suite d'un panaris ? Je l'ignore; mais il a été amputé. Quant à notre puissance au dehors,

il est aussi naïf aujourd'hui d'en parler que de dire à une femme :

— Madame, vos yeux reflètent l'azur du ciel.

Le peuple connaît maintenant tous vos « merci, mon Dieu ! « et ne donne plus dans les « croix de vos mères. » Inventez autre chose, il n'est que temps, il n'est que temps.

—

Il est singulier que tout progresse ici-bas excepté l'éloquence officielle.

J'ai retrouvé ces jours-ci un discours de 1824 ; c'était exactement le même genre de niaiserie que ceux de 1868. J'ajouterai même qu'en y changeant trois mots, il ferait parfaitement l'affaire du président d'un des nombreux banquets dressés en l'honneur du contingent de cent mille hommes. Rien ne donne appétit à un sous-préfet comme de voir partir un de ses administrés.

J'ai précisément reçu, sur un de ces dîners à toasts, des renseignements monumentaux. Les autorités ont naturellemnet commencé par boire à Napoléon III.

Un fonctionnaire pressé d'avancement but alors à Napoléon IV, ce qui, dans le monde de la cour, passe pour un vœu dynastique. et me paraît, à

moi, être une grosse inconvenance, attendu qu'avant de donner au fils un numéro de succession au trône, il est au moins de bon goût d'attendre que le père n'y soit plus.

Si un courtisan, sous Louis XVIII, au lieu de boire au comte d'Artois avait porté un toast à Charles X, il aurait probablement reçu le jour même l'ordre d'aller dans ses terres pendant cinq ou six mois.

Mais à notre époque bénie, la platitude se livre à de tels ventre-à-terre, qu'elle en devient quelquefois séditieuse.

Un autre dîneur, se sentant sur le point d'être dépassé, se leva le verre en main et porta la santé suivante :

— Je m'associe au toast de notre honorable convive. Mais Napoléon IV aura un enfant...

— Oui ! oui ! crièrent les toasteurs.

— Ce sera un garçon !

— N'en doutons pas !

— Et, un jour, lui aussi succédera à son père.

— C'est clair !

— Messieurs, je bois à Napoléon V.

A deux heures moins dix du matin, m'écrit mon correspondant, on portait la santé de Napoléon XXXII !

—

L'appel des membres de l'Association internationale des travailleurs condamnés à la prison et à l'amende a été rejeté.

La théorie a toujours été celle-ci : l'État est obligé de diriger les ouvriers, parce qu'ils ne sont pas assez intelligents pour se conduire eux mêmes.

En revanche, dès que ceux-ci prouvent que l'intelligence leur est venue, on les envoie en police correctionnelle.

—

J'ai assisté, il y a peu de jours, à une séance du Corps législatif où le secrétaire général du ministère des finances, commissaire du gouvernement, a essayé pendant trois bons quarts d'heure de prouver, à propos de la concession postale entre la France et la Corse, que de deux compagnies, dont l'une réclamait à l'État pour faire ce service trois millions de plus que l'autre, c'était celle qui exigeait le plus d'argent qu'il fallait choisir.

La Chambre s'exténuait à demander si la compagnie qui nous coûterait trois millions de moins était moins solide que l'autre.

L'orateur du gouvernement avouait qu'elle était absolument aussi sérieuse, mais que ces trois millions, pris sur la fortune personnelle et mobilière

des contribuables, lui seraient agréables à donner.

Comme système économique, voilà où nous en sommes. Cet orateur du gouvernement, qui débitait dans son gilet un patois qui m'a semblé berrichon, a fait du reste un de ces fours que la chaleur torride de la salle ne suffit certainement pas à expliquer.

J'ai prié, en sortant, un député de vouloir bien m'apprendre comment le gouvernement, pour défendre une cause aussi mauvaise, pouvait choisir un orateur qui l'était si peu.

Le député m'a répondu cette phrase textuelle :

— Il est filleul de la reine Hortense.

Allons bon! voilà le tour des filleuls, maintenant!

—

M. Alfred Verlière, emprisonné pour délit de presse et pour délit de société secrète, vient, à l'expiration de sa première peine, d'être arraché de son lit, où il est malade depuis longtemps, pour être conduit dans le quartier, infiniment plus malsain, des condamnés politiques.

Singulier pays, où on trouve tant de régularité dans les prisons, et tant d'irrégularités dans les finances.

—

M. de Bismark avait promis d'aller se faire soigner à Cannes; mais l'idée de venir en France lui a semblé tellement odieuse qu'il a renoncé à ce projet, dont la réalisation nous aurait tous remplis d'orgueil.

Le gouvernement français est consterné. Il eût été heureux de posséder enfin dans ses murs un ministre intelligent, et se fût fait un devoir d'aller présenter ses plus humbles hommages à cet Allemand célèbre, qui l'a roulé à plusieurs reprises avec tant d'abandon.

Il y aurait peut-être un moyen d'obtenir la visite du seul homme d'État européen qui mérite véritablement ce nom, ce serait de déclarer Cannes possession prussienne.

—

Cette nouvelle annexion, si humiliante qu'elle pût paraître pour vous, ne le serait certainement pas plus que toutes celles que vous lui avez laissé faire sans souffler mot.

Il est vrai que, depuis, vous vous êtes brillamment relevés aux yeux de l'opinion publique, en canardant à bout portant, avec des fusils perfectionnés, cinq cents garibaldiens sans armes.

—

Lundi 29 juin. — Un monsieur, qui ne peut être qu'un lecteur, m'écrit à propos de mon dernier numéro (et s'il ne l'avait pas lu il ne m'écrirait pas) que j'affecte continuellement de considérer l'argent que dépensent les hommes du gouvernement comme étant celui des contribuables en général et un peu le mien en particulier.

Que cependant il faut bien admettre que tout ne vient pas de là, et que si M. Rouher achète par exemple un cigare, c'est bien de sa bourse et non de la nôtre.

Qu'enfin, ce système paraît être de ma part un moyen prémédité d'opposition.

J'avoue la préméditation. Il est rare qu'elle ne préside pas à la fondation d'un journal. Quand un magistrat demande à un accusé :

— Aviez-vous l'intention de tuer cette femme quand vous êtes entré chez elle?

— Non, peut répondre le coupable. Mais lorsqu'en ouvrant la porte, je l'ai aperçue assise sur les genoux du petit Anatole, qui était lui-même en bras de chemise, et qu'elle m'a affirmé tranquillement qu'il avait ôté son paletot pour le faire sécher contre la cheminée, j'ai perdu la tête, et, d'un mouvement tout spontané, je lui ai enfoncé dans le creux de l'estomac un poignard de deux cent soixante-dix centimètres.

Un journaliste n'a pas la ressource de cette circonstance atténuante. S'il prétendait avoir obéi, en fondant son journal, à un mouvement spontané, le juge lui répliquerait tout de suite :

— Mais, avant de faire paraître votre premier numéro, il vous a fallu d'abord aller au ministère déposer un cautionnement, et vous aboucher en outre avec votre imprimeur et votre marchand de papier. Votre spontanéité a donc duré au moins huit jours.

Je reconnais donc la préméditation. Je savais en outre, comme tout le monde, que la plupart des hommes aujourd'hui aux affaires jouissaient, avant le 2 décembre, de revenus personnels considérables; que M. de Persigny était à la tête d'une fortune princière ;

Que M. de Morny ne connaissait pas la sienne.

Que M. Walewski lui-même ramassait les pièces d'or dans ses tiroirs comme des coquillages sur le bord de la mer.

Plusieurs personnes dans leur zèle, non exempt peut-être de quelque exagération, prétendaient même que ces différents personnages allaient souvent la nuit remettre de leurs propres billets de banque dans les coffres du Trésor.

Que de fois, quand le gouvernement, un peu gêné, méditait de demander plusieurs centaines

de millions à la confiance publique, un de ces hommes stoïques qui soupent d'un dévouement et qui déjeunent d'une grandeur d'âme, sont-ils venus surprendre le ministre des finances au milieu d'un virement de crédit, pour lui dire :

— Voyons, combien vous faut-il au juste? Cinq cents millions ? Vous savez que je les tiens de mon père. Les voici. Prenez-les, et sans un sou d'intérêts. Moi, je vivrai pauvre. Je mangerai des pommes de terre en robe de chambre, mais l'idée d'avoir sauvé ma patrie de la banqueroute remplacera pour moi les mets les plus succulents.

Je sais tout cela, Monsieur. Aussi ai-je gardé un respect incurable pour ces hommes qui ont si bien mangé leur patrimoine au service de la France, que, s'il leur reste encore cinq ou six millions à chacun, c'est tout le bout du monde.

Quand j'ai parlé des bons châteaux et des magnifiques huit-ressorts payés par l'argent des contribuables, vous avez compris, je le vois, que je voulais insinuer que nos heureux sauveurs étaient arrivés sans bottes au sommet de l'échelle politique. C'est une erreur ; non-seulement ils avaient des bottes, mais un pressentiment me dit qu'au 15 août prochain, ils se réuniront tous pour nous annoncer solennellement que nos contributions de

l'année nous seront intégralement restituées, toujours sur leurs patrimoines.

Je puis vous le confier maintenant, Monsieur et cher lecteur : si j'ai remis sur le tapis avec cette persistance l'argent des contribuables, c'était en partie pour préparer ce grand événement.

—

On se décide, paraît-il, à étudier la question du droit des pauvres, qui serait perçu, non plus sur la recette brute, mais sur les bénéfices de la soirée. Nous ne demandons au gouvernement aucun pour-boire, mais il nous permettra de lui faire remarquer que, depuis longues années, ces misérables journaux de l'opposition n'ont pas cessé de demander pourquoi les pauvres, qui ne font pas de pièces, touchaient onze pour cent par jour sur les recettes des théâtres, où ils ne mettaient jamais les pieds.

Les hommes d'ordre nous ont même, à ce sujet, traités, à plusieurs reprises, d'imbéciles, de faussaires et de buveurs de sang.

Aujourd'hui qu'un grand nombre de directeurs ont été remplacés par des syndics de faillites, on s'est aperçu en haut lieu que forcer un industriel qui n'a pas de quoi manger à offrir chaque année

aux pauvres des centaines de mille francs pourrait bien constituer un abus.

Puisque les fortes têtes du pouvoir actuel ne laissent pas passer une séance du Corps législatif sans rendre hommage à leur sincérité et à leur esprit de justice, elles ont une belle occasion de faire triompher ces deux vertus, si rares en politique. Leur devoir strict serait de s'exprimer ainsi dans le rapport que nécessitera cette grave question :

« Depuis dix ans, la presse opposante ne cessait de nous corner aux oreilles que le droit des pauvres était exorbitant, et que certains directeurs étaient entrés à Clichy pour le seul fait d'avoir couvert d'or les malheureux, qui leur tiraient la langue en les regardant passer dans le fiacre réglementaire. Mais, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici, nous avons mis ces observations sur le compte de la malveillance. Nous avons même trouvé très-spirituel de supprimer le journal l'*Événement*, qui s'était permis de contester la légitimité de cette perception. Quand nous ne voulons pas supprimer un impôt plus ou moins inique, nous supprimons le journal qui le signale. C'est notre système, et nous nous en sommes toujours bien trouvés.

« Mais nous reconnaissons maintenant que les

journalistes avaient parfaitement raison, que nous n'y voyions pas plus clair sur ce point noir que sur tant d'autres, et que la seule envie de pincer annuellement deux ou trois millions nous encourageait à laisser continuer cet injuste péage.

« Vive la presse de l'opposition ! »

J'ignore si, en effet, le droit des pauvres sera modifié dans le sens annoncé. L'idée étant humanitaire, philanthropique et généreuse, il est probable qu'elle ne s'exécutera pas ; mais si jamais elle vient sur le tapis gouvernemental, soyez convaincus, chers lecteurs, que l'homme d'État qui la proposera se gardera bien d'avouer qu'il nous la doit, à nous autres, et qu'il trouvera encore le moyen de lancer à l'opposition un de ces vieux coups de patte qui, du reste, lui font si peu de tort.

—

En tous cas, puisque ce droit est reconnu mauvais, réhabilitera-t-on les trois ou quatre directeurs qui lui doivent le dépôt de leur bilan, et rendra-t-on à M. Carvalho, par exemple, les cent douze mille francs que les pauvres lui coûtent chaque année ?

On me répondra que la loi n'a pas d'effet rétroactif. Mais j'ai remarqué qu'on invoque cette for-

mule surtout quand il s'agit de restituer de l'argent. Quant il s'agit de fourrer dans la garde nationale mobile des malheureux déjà libérés du service militaire, oh ! alors la loi jouit d'une rétroactivité qu'on chercherait vainement ailleurs.

En France, du reste, s'il est arrivé souvent aux particuliers d'opérer des restitutions au Trésor, jamais le Trésor n'a seulement eu la pensée de faire une restitution à un particulier.

—

Un étudiant en médecine est au trois quarts assommé par des sergents de vilie. Il passe huit jours à l'hôpital. L'opinion publique s'empare de ce fait si grave, et on attend que les auteurs de cet assommage rendent compte de leur conduite

Tous les journaux annoncent aujourd'hui qu'un autre étudiant en médecine va, à raison de ces scènes regrettables, passer en police correctionnelle.

J'aime ce mode de répression, à la fois plein de simplicité et d'élégance. Un sergent de ville détériore un citoyen, c'est un étudiant qu'on poursuit. Il est vrai que, de son côté, le jeune homme cite les agents pour voies de fait sur sa personne. Mais

j'aime à croire qu'il sera puni de son outrecuidance.

—

En annonçant que M. Émile Durier est chargé de plaider pour l'étudiant en médecine, tous les journaux ajoutent :

« Me Busson-Billaut plaidera *sans doute* pour les agents de la préfecture de police. »

Je ne connais M. Busson-Billaut que par les discours qu'il a prononcés au Corps législatif, c'est-à-dire que je ne le connais pas, puisse que je n'en ai jamais lu un seul; mais ce « sans doute » donnerait à entendre que M. Busson-Billaut a fait à la sainte Vierge le vœu de consacrer exclusivement son talent oratoire à la défense des sergents de ville.

Je respecte toutes les vocations, mais le public reconnaîtra avec moi que c'est là une spécialité bizarre.

—

Si quelque chose cependant peut soutenir, dans les épreuves qu'il va traverser, l'étudiant mis en cause, qu'il sache donc que nous autres, hommes

de lettres, nous sommes, comme lui, de temps en temps victimes d'agents d'autant plus difficiles à éviter qu'ils sont généralement en bourgeois.

Ainsi, un échappé des prisons qui voudrait bien déconsidérer la presse et qui ne déshonore que la police, écrivait l'autre jour que j'étais entretenu par Cora Pearl, et qu'avant de me mettre aux crochets de cette femme célèbre, j'avais vécu maritalement avec une bonne d'enfants.

Faire attaquer les honnêtes gens par des individus tellement abjects et dégradés, qu'aucun de nous ne peut leur demander satisfaction sans se tacher les mains à leur contact, c'est là une tactique plus habile qu'on ne croit.

Cependant, si la direction des fonds secrets tient à ce que le public prenne le récit au sérieux, qu'on les empêche d'en faire de trop invraisemblables. Qu'ils affirment que nous avons tous volé dans les restaurants et les magasins de nouveautés, passe encore. Mais qu'ils racontent que je suis entretenu par Cora Pearl, c'est faire de leur sacerdoce une véritable plaisanterie.

J'en ai bien ri pour ma part, je ne m'en cache pas, et Mademoiselle Cora, à qui de ma vie je n'ai adressé la parole et qui me paraît trop occupée pour songer à ma fortune, s'en est probablement beaucoup amusée de son côté; mais enfin, puisque les fami-

liers de la préfecture sont payés sur nos deniers, celle-ci devrait au moins leur interdire de la rendre aussi ridicule.

—

Mardi 30 juin. — Comme l'écrivait dernièrement dans le *Charivari*, M. Hippolyte Briollet, un fantaisiste à toute vapeur, la discussion du budget n'est pas encore entamée, mais le budget l'est déjà depuis longtemps.

Tout ce que j'ai, quant à moi, quelque peu débrouillé sur cet obélisque chiffré, qui est à la fois une bouteille inépuisable et une bouteille à l'encre, c'est qu'une quarantaine de députés, tant de la majorité que du tiers-parti, ont signé un amendement tendant à réserver, sur l'emprunt de quatre cent cinquante millions dont le grand jour approche, une rente de deux millions cinq cent mille francs destinée à indemniser les porteurs d'obligations mexicaines.

Cet amendement part d'un bon cœur ; mais laissez-moi vous le démontrer, députés de la France, un pot de moutarde qu'on servirait après un dîner officiel ne serait pas plus intempestif.

Quand les obligations en question, proclamées les plus solides valeurs de l'Europe du haut de la

tribune par M. Rouher, qui conduisit ainsi cinq cents familles à la ruine comme on conduit cinq cents bœufs à l'abattoir ; quand ces obligations, dis-je, tombèrent de trois cent cinquante francs à quatre-vingts, tous les souscripteurs, s'apercevant qu'on les avait enfoncés une fois de plus, aimèrent encore mieux sauver leurs quatre-vingts francs que d'attendre une nouvelle baisse qui pouvait réduire leur titre à la valeur d'un cahier de papier à cigarettes (Job).

Ils négocièrent donc leurs obligations, qui furent reprises par des malins que Dieu seul connaît, et aujourd'hui, grâce aux trois ans et demi d'attente que la sollicitude du gouvernement a su ménager, non-seulement le remboursement demandé ne remboursera personne, mais il servira à enrichir ceux qui ont acheté à vil prix des valeurs alors inutiles tombées au niveau de la misère publique.

Le seul profit que tireront les premiers souscripteurs de cette fiche de consolation, c'est de pouvoir se dire entre eux, en suçant chacun une tête de hareng saur :

— Voilà nos obligations à deux cent cinquante francs ; avons-nous été jocrisses de les lâcher à quatre-vingts, après les avoir payées trois cent soixante ?

C'est ce que les décavés de la Bourse appellent recevoir *le flic et le flac.*

—

Mercredi 1er juillet. — Plusieurs journaux reçoivent simultanément sur la tête, à propos du transfert de M. Alfred Verlière dans le quartier politique de Sainte-Pélagie, un *communiqué* où l'administration prétend :

1° Que M. Verlière se porte à ravir ;

2° Que la cellule dans laquelle on l'a transporté étant beaucoup plus saine, plus aérée et plus haute de plafond que celle où il a vécu six mois, M. Verlière n'a aucune raison pour préférer la première à la seconde.

3° Que M. Verlière est un ingrat, incapable d'apprécier les généreux procédés du gouvernement à son égard.

Tout le monde sait que M. Alfred Verlière est excessivement souffrant. Il suffit, je ne dis pas de l'ausculter, mais de l'apercevoir et de l'entendre tousser pour en être convaincu. Mais il est difficile de discuter sur ce point avec une administration payée pour voir tout en beau, depuis la loi de sûreté générale jusqu'à l'expédition mexicaine. Il est certain que, si malade qu'il soit, M. Verlière l'est

encore moins que votre politique. Je passe donc sur cette première affirmation.

La digestion de la seconde me paraît infiniment plus laborieuse. Il n'y a en effet que le ministère de l'intérieur pour trouver des prisonniers qui refusent d'entrer dans une cellule à la fois plus saine, plus aérée et plus haute de plafond que celle à laquelle on les arrache.

Puisqu'on a eu tant d'égards pour le condamné dont nous parlons, il est probable que le directeur de Sainte-Pélagie lui aura signifié ainsi son heureux changement :

— Monsieur, j'ai à vous annoncer une bonne nouvelle : votre cellule est petite, sans air et basse de plafond. Nous allons vous transférer dans une autre, où vous pourrez respirer à pleins poumons.

C'est donc alors que M. Verlière aura répondu :

— Je suis malade, et vous voulez me mettre dans une chambre où j'aurai toutes mes aises et de l'oxygène à volonté. Ce procédé est odieux, et je ne m'y soumettrai que par la force.

S'il en est ainsi, le *communiqué* est dans son tort quand il déclare que M. Verlière jouit d'une bonne santé. Il est au contraire de toute évidence qu'il est atteint d'aliénation mentale. Ce n'est plus en ce cas, dans une cellule de Sainte-Pélagie qu'il faut le transporter, mais dans une cabine de Cha-

renton, où on a, comme vous le savez, incarcéré tant de gens dont la démence était moins établie. (Voir l'affaire Sandon.)

Ou le *communiqué* nous cache quelque chose, ou M. Verlière divague. L'avenir seul élucidera la question. Mais si ce condamné politique, qui, dites-vous, se porte si bien, mourait dans sa prison, comme le craignent ses amis, avouez que vous auriez fait une campagne bien intelligente!

—

Un citoyen a demandé récemment au Sénat la suppression du serment préalable.

Non-seulement sa pétition a été repoussee avec horreur, mais il est question d'exercer des poursuites correctionnelles contre ce criminel.

Voilà un mode de jurisprudence d'une incontestable originalité. Le Sénat nous invite à nous adresser à lui en toute confiance, et quand nous usons de cette prérogative, la seule qui nous reste, il nous annonce qu'il va nous arrêter.

Si j'attirais des amis chez moi par une invitation à dîner, et que je les fisse appréhender ensuite par des sergents de ville, je ne tarderais pas à perdre la plupart de mes relations. Le procédé de nos sénateurs est de cette force. Il est vrai que

pour trente mille francs par tête, c'est tout ce qu'on peut exiger d'eux.

—

Le *Courrier de Lyon* est incriminé pour fausses nouvelles. Je demanderai timidement que le *Constitutionnel* soit, pour le même délit, cité à comparaître dans le plus prochain délai. Il a annoncé ces jours-ci qu'au lendemain d'une migraine sans importance, le chef de l'État était resté cinq heures à cheval, ce qui démontrait d'ane façon suffisante son entier rétablissement.

Or, ce n'est pas cinq, mais seulement deux heures que le chef dudit État est resté à cheval. Si après la note du *Constitutionnel*, vingt-cinq personnes achètent chacune six mille francs de rente et que la Bourse, au lieu de monter sur les cinq heures de cheval, baisse en apprenant qu'elles doivent être réduites à deux, le *Constitutionnel* a évidemment à se reprocher la perte subie par les acheteurs.

Annoncer qu'un souverain va bien quand il va mal est tout aussi nuisible pour le crédit public qu'imprimer qu'il va mal lorsqu'il va bien. D'où vient donc que de ces deux fausses nouvelles la seconde soit punie par des mois de prison et la première par des places de préfet ?

Vous me direz que, s'il fallait opter entre les deux peines, beaucoup de gens choisiraient les mois de prison.

—

On rapporte que, cette semaine, un grand nombre de fous se sont montrés au guichet des Tuileries.

Pour ma part, j'en connais plusieurs qui s'y présentent presque tous les jours. Quelques-uns même ont des portefeuilles sous le bras.

—

La reine d'Angleterre a donné au palais de Buckingham une grande fête à laquelle elle a officiellement invité les princes d'Orléans.

Notre ambassadeur s'est abstenu d'y paraître.

Si j'étais à la tête du gouvernement français, j'éprouverais une satisfaction médiocre à voir ainsi mon représentant céder la place aux fils de Louis-Philippe.

J'aurais peur qu'on ne prît ce fait pour une prédiction.

Peut-être aussi notre ambassadeur n'a-t-il pas trouvé les d'Orléans assez « comme il faut » pour

les coudoyer dans une soirée. Les bals officiels de France sont composés de gens si distingués !

—

Jeudi 2 juillet. — Je savais que la position de candidat officiel était une situation. J'apprends qu'elle est devenue un petit commerce. Plusieurs favoris du gouvernement sont en train de négocier leurs chances d'élection, qu'ils échangent soit contre une place de trésorier-payeur, soit contre une recette générale ou toute autre sinécure.

Je n'aurais jamais trouvé celle-là. Cette façon de vendre fin prochain une situation politique était inconnue jusqu'à nos jours et démontre clairement jusqu'où nos élus poussent le patriotisme. Le raisonnement de ces gagne-petit est évidemment celui-ci :

— Comme député, je pourrais faire le bonheur de la France, mais comme receveur général, je suis sûr de faire ma fortune. Hésiter serait un crime.

Si j'osais me mêler à ces protocoles, je conseillerais, pour éviter les déplacements, de faire simplement vendre à l'hôtel Drouot, aux enchères publiques, et par un commissaire-priseur assermenté, ces divers lots de candidatures officielles.

— Tenez, Messieurs, nous mettons sur table un article de premier choix. M. Clodomir est présenté par le ministère de l'intérieur aux électeurs d'un de nos départements les plus dévoués. Seulement, M. Clodomir ne se sentant pas fait pour les orages de la vie publique, se décide à se défaire de sa candidature. Y a-t-il marchand à quatre-vingt mille francs?

Un Auvergnat. — Marchand à trois francs. J'ai toujours eu envie d'être député.

Le commissaire-priseur. — Je vous ferai observer, Messieurs, que l'amateur à qui cette candidature sera adjugée, n'aura pas à payer pour la soutenir les moindres frais d'affiche. Tout est à la charge de l'État. Ah! s'il s'agissait d'un candidat de l'opposition je vous tiendrais un autre langage!

Une voix. — L'élection est-elle garantie ?

Le commissaire-priseur. — Elle est certaine. Pas un des votants ne sait lire.

— *La voix.* — Je suis marchand à quatre-vingt mille.

Le commissaire-priseur. — Personne ne demande à voir... non? vu?... bien vu?... pas de regrets?... adjugé à quatre-vingt mille francs la candidature Clodomir.

Si les choses se passaient ainsi, les hommes les plus décidés à tout subir crieraient que la France

est déchue du rang des nations. Or, examinez ces désistements suivis de recettes générales, et vous verrez que les choses ne se passent pas autrement, à cette différence près, cependant, qu'aulieu d'être payés sur les économies d'un particulier, nos honorables démissionnaires le sont sur le budget, ce qui est toujours utile à constater.

—

M. Oudinau, étudiant en médecine, ayant, non pas refusé, mais négligé d'assister à la procession de la Fête-Dieu, organisée par le personnel des hôpitaux d'Angers, s'est vu l'objet d'une enquête de la part des administrateurs des hospices et hôpitaux réunis, et ce tribunal vient de prononcer contre ce jeune interne une suspension de trois mois.

Le devoir de M. Duruy, ministre de l'instruction publique et des cultes, est tout tracé. En présence de cette mesure inepte, il ne lui reste qu'à destituer d'un trait de plume les êtres cocasses qui l'ont prise et à rendre immédiatement M. Oudinau à ses études, avec des monceaux d'excuses.

J'ai beaucoup entendu M. Duruy parler de conscience, de progrès des lumières et de tolérance religieuse, mais je ne l'ai pas encore vu affirmer ces grands principes autrement que par des phrases qui n'engagent à rien.

Au cas où il laisserait passer le fait qui précède sans une répression sévère et immédiate, il me permettra de le classer désormais, non pas seulement parmi nos ultramontains les plus distingués, mais parmi nos inquisiteurs les plus dangereux.

Si vous ne dédaignez pas les avis d'un homme jeune encore, à qui vous avez donné, au collége Saint-Louis, des leçons d'histoire républicaine, vous n'aurez jamais plus belle occasion de mettre d'accord vos actions et vos paroles. L'heure a positivement sonné de modifier les unes ou de renier les autres. Entre nous, je ne sais trop quelle est votre situation comme ministre, mais je vous avertis que comme démocrate vous filez un détestable coton.

On parle de discours belliqueux prononcés au camp de Châlons, et quelques personnes en concluent que la guerre est proche.

Moi, je me rappelle que, huit jours avant la campagne d'Italie, le *Moniteur* annonçait que tous ceux qui répandraient des bruits de guerre seraient poursuivis pour fausses nouvelles, et je suis plein de quiétude.

En attendant que M. Joanne publie un guide gouvernemental, basez-vous là-dessus :

Quand on parle de guerre prochaine, c'est que la paix est assurée pour longtemps.

S'il est question de désarmement général, c'est qu'une levée de douze cent mille hommes est imminente.

Si les discours sont à la liberté, c'est qu'une nouvelle loi de répression s'élabore dans un coin.

Je ne croirai à la paix définitive qu'après avoir entendu dire par une bouche autorisée :

L'EMPIRE, C'EST LA GUERRE!

—

Le comte de Chambord ayant formé le projet d'aller à Rome assister au mariage du duc de Parme, notre ambassadeur, dit le *Journal de Paris*, a été prévenu que ce voyage serait vu d'un œil furibond par le gouvernement français. La cour de Rome, ajoute-t-on, s'exposerait au retrait immédiat de nos troupes, au cas où elle recevrait Henri V.

A moi, mes bonnes chroniques de l'Œil-de-Bœuf! Comment, depuis vingt ans vous occupez Rome au mépris de tous les droits, vous mangez les quelques sous qui nous restent, vous vous mettez à dos tout ce que l'Europe compte d'esprits libéraux et de consciences libres, et tous vos principes, tous vos serments de défendre la papauté tombent, comme un rideau de manœuvres, devant le voyage d'une prince proscrit allant signer au contrat d'un de ses parents.

Eh bien, et Jésus-Christ ? et la foi de nos pères ? que vous avez promis de remettre en honneur, et les matérialistes, que vous avez juré d'écraser ? toutes ces grandes conceptions vont donc disparaître tout à coup ? Il est à croire que vous n'êtes pas plus convaincus que nous de leur nécessité et de l'utilité de leurs résultats, puisqu'il vous suffit pour y renoncer du moindre froissement diplomatique.

Je donnerais la moitié de ce qu'a coûté la moins chère de vos expéditions, c'est-à-dire une somme énorme, pour que le pape persistât dans son invitation au comte de Chambord. D'abord parce que nous quitterions Rome, et aussi parce ce qu'on verrait clairement qu'en défendant la religion vous défendez surtout votre politique.

—

Le dictateur du Paraguay vient d'armer quatre mille femmes, destinées à faire le coup de fusil contre le Brésil.

En France nous avons aussi des demoiselles qui tirent à boulets rouges sur les Brésiliens. Seulement, elles sont plus de quatre mille.

Je suis entré hier soir au Théâtre-Français. On y jouait *Oscar*, *ou le Mari qui trompe sa femme*. La

salle était assez calme. Mais, quand le jeune inspecteur des finances prononça cette phrase :

« Je voudrais me marier. Je cherche une jeune fille qui ait de l'ordre, de l'économie et de la vertu, toutes choses qu'on ne trouve pas dans l'administration. »

Le public éclata en rires et en applaudissements.

Avant peu de temps, nous applaudirons encore à cette réplique si pleine d'actualité ; mais je suis sûr que nous n'en rirons plus.

—

Une adorable préface d'Alexandre Dumas fils, où il tambourine agréablement (pour nous, bien entendu) M. Walewski, à propos de sa fameuse comédie l'*École du Monde* ou la *Coquette sans le savoir*, qui fut, sans le vouloir, outrageusement sifflée au Théâtre-Français, nous a donné l'envie de fouiller un peu dans le cimetière où dort pour l'éternité cette production dramatico-diplomatique.

M. Walewski est aujourd'hui une de ces victimes dont la disgrâce coûte les yeux de la tête à notre belle patrie. Mais nous ne pouvons pas oublier que son passage au ministère des beaux-arts a été signalé par des massacres de manuscrits et des interdictions continuelles. Je m'imaginais que l'homme assez chaste pour interdire le *Demi-Monde*,

ce chef-d'œuvre, comme attentatoire à la morale publique, n'avait pu écrire qu'une *Imitation de Jésus-Christ* en cinq actes et en prose. Les bras me sont tombés en lisant l'*École du Monde*. C'est purement et simplement de l'excitation à la débauche. Je n'invente rien : « Le public, dit Théophile Gautier dans le charmant compte rendu qu'il en fit alors, s'est choqué de ces mœurs exceptionnelles qui rappellent les *Liaisons dangereuses*, moins l'insolence dépravée et la grâce venimeuse, moins le vernis et les belles manières. »

C'est probablement en souvenir de cette œuvre de bon goût que M. Walewski a été élevé au rang de ministre d'État, c'est-à dire chargé de veiller sur la pudeur des théâtres. Il est fâcheux que l'auteur du *Portier des Chartreux* ne soit plus de ce monde : on aurait pu le nommer inspecteur de la librairie.

Au reste, M. Walewski, ministre d'État, pour avoir écrit une immoralité, ne me surprend pas beaucoup plus que le maréchal Vaillant, ministre des beaux-arts, pour avoir bombardé Rome.

Je tiendrais seulement à savoir si à force de laisser protester des billets on ne pourrait pas devenir ministre des finances.

—

Je reçois sur le simulacre de fête célébré en l'honneur du général Hoche un détail ultra-comique. Il paraît que toute la cérémonie officielle a consisté en une messe solennelle.

Comprenez-vous tout ce qui éclate d'intelligence dans cette messe dite par un prêtre catholique en mémoire d'un républicain qui est mort en dehors de la religion chrétienne, à laquelle il ne croyait pas ? C'est à peu près comme si un flatteur célébrait la fête de Napoléon III en faisant représenter un à-propos sur l'avénement de Louis-Philippe.

Puisqu'on voulait absolument mêler une religion aux hommages dus au héros de Sambre-et-Meuse, il fallait avoir la loyauté de lui offrir la représentation d'une fête de la déesse Raison, que, vu les circonstances douloureuses où nous sommes, on aurait appelée la déesse Déraison.

D'ailleurs, puisqu'on refuse l'entrée de l'Église aux enfants morts sans être baptisés, je demande quel curé s'est permis de violer audacieusement les saints canons en célébrant la messe pour le repos de l'âme d'un homme qui ne suivait que la religion naturelle.

Du moment qu'on suspend pendant trois mois de leurs études les étudiants en médecine qui n'accompagnent pas les processions, je prie l'évêque

de vouloir bien interdire pendant le même trimestre les fonctions ecclésiastiques au délinquant.

Le grand reproche que les courtisans adressent de préférence au général Hoche, c'est qu'il n'aurait jamais consenti à faire un dix-huit Brumaire. Mais songez donc que s'il en avait fait un, nous serions gouvernés aujourd'hui non par Napoléon, mais par Hoche III.

—

Un nombre toujours croissant de lecteurs m'écrivent de province, et principalement de Rouen, que des agents trop brutes ou trop zélés les ont interpellés en pleine rue, sous prétexte qu'ils lisaient *la Lanterne*, et leur ont même saisi le numéro, qu'ils ont emporté sans plus d'explications.

La Lanterne est interdite dans les kiosques et dans les gares (je dois même une visite au ministre de l'Intérieur pour le remercier du succès que ce procédé m'a valu), mais elle est permise dans les mains du public.

En conséquence, j'invite le public de province à faire simplement arrêter tout individu, agent ou non, qui aurait l'audace de saisir mon journal dans les mains d'un lecteur, et de le traîner devant les tribunaux, absolument comme un pick-pocket qui lui volerait son mouchoir.

Le procédé selon les circonstances, peut-être

ausssi considéré comme attaque à main armée sur la voie publique. Il relèverait alors de la cour d'assises.

Mais, en tout cas, arracher plutôt les deux oreilles au monsieur et me les envoyer sous enveloppe, que de livrer sa *Lanterne*. Puisque l'administration s'inquiète si peu de ces violations du droit des gens, c'est aux citoyens à faire leur police eux-mêmes.

—

VENDREDI 3 JUILLET. —

Appel au public.

Je ne sais comment formuler la demande qui me reste à faire : j'ai toujours eu en grippe les souscriptions, les souscripteurs eux-mêmes, restant généralement convaincu que ceux qui les organisent mettent le total dans leurs poches. Néanmoins, je ne puis résister au désir de rendre justice à une infortune aussi grande qu'imméritée.

J'ai donc intention d'ouvrir, d'ici à peu de temps, une souscription pour élever à M. Teste un monument avec cette inscription :

A. M. TESTE

Qui fut trois ans ministre et, pendant son passage au pouvoir, ne reçut jamais qu'un pot-de-vin de cent mille francs.

LA LANTERNE N° 7

Samedi 5 juillet. — M. Thiers a souvent comparé un État à un maître de maison. Croyez-vous, chers lecteurs, que vous ou moi garderions longtemps une bonne qui aurait un livre pour le filet de bœuf, un autre livre pour la poitrine de mouton, un troisième livre pour les radis, plus un quatrième pour les artichauts, et qui, en nous donnant à vérifier ces comptes broussailleux, ajouterait en manière de surprise :

— J'avais aussi oublié de dire à monsieur qu'un jour où je n'avais pas de monnaie pour payer un pot de moutarde, j'ai emprunté cinq cents francs à la fruitière.

Telle est l'image de nos budgets. On vous en montre un de trente trois francs, et au moment où

la satisfaction éclate sur tous les visages, on vous en tire des profondeurs vingt deux autres qui, joints au premier, réalisent un total de dix-huit cents millions.

Cette discussion du budget a présenté, du reste, des côtés vraiment joyeux. Ainsi, comme types de distraction nous avions déjà l'individu qui, en rentrant le soir, fourre son parapluie mouillé dans son lit, et se met à sécher lui-même toute la nuit dans un coin de la chambre.

Nous avions aussi l'homme qui après s'être lavé les mains, vide sa cuvette sur son canapé et se jette dans le plomb de la maison. Mais l'exemple de distraction qu'a donné ces jours-ci M. Magne, dépasse tout ce que la tradition nous avait laissé.

Invité à s'expliquer sur les quatre milliards de capitaux absorbés depuis 1852 :

— J'y arriverai tout à l'heure, a répondu M. Magne.

Puis ce détail lui est sorti de la tête et, son discours fini, il est descendu de la tribune sans avoir dit un mot des quatre milliards.

J'aime cette façon large de comprendre la tenue des livres, et je me représente avec admiration un caissier se disant tout en fermant ses registres :

— C'est singulier ! il me semble qu'aujourd'hui

mes additions ne sont pas absolument justes..... Ah ! je m'en souviens maintenant, j'ai négligé la colonne des milliards.

Je sais que pour les grands seigneurs qui nous régissent, quatre milliards représentent une somme insignifiante. Pas un de ces gentilshommes, en sortant de chez une de ces femmes qui font de leurs corps ce qu'eux font de leur conscience, ne dépose moins de quatre milliards sur le coin de la cheminée, M. Magne à la rigueur, aurait pu se tirer d'affaire en clouant par ces mots l'interrupteur sur sa banquette.

— Il faut vraiment avoir un besoin bien impérieux d'opposition pour soulever, au milieu d'une discussion sérieuse, un lièvre d'aussi maigre importance. Si on devait s'arrêter à ces vétilles, nous n'en finirions jamais. Qu'est-ce que quatre milliards, je vous le demande ? A peine quarante fois cent millions. L'autre matin je déjeunais au restaurant. Quand on m'a apporté la note, je me suis aperçu qu'elle contenait une erreur de quatre milliards. Je pouvais réclamer ; j'ai mieux aimé les laisser pour le garçon.

La Chambre s'est souvent contentée d'explications qui ne valaient pas celle-là. Mais annoncer qu'on va traiter une question et parler de tout autre chose, c'est comme si un directeur jouait

tranquillement l'*Œil crevé* après avoir affiché *Guillaume Tell*.

Voilà d'où vient que de tous les électeurs qui ont suivi ces débats, nos élus seuls se sont déclarés satisfaits.

—

Je l'avais bien prévu : voyant les commissaires de police occupés à écrire les rapports sur la vente de *la Lanterne*, les malfaiteurs se sont remis au travail avec une ardeur nouvelle. Une bande de voleurs à main armée s'est constituée à Marseille sous ce titre élégant :

Association de l'aumône forcée.

Ils écrivent à un homme riche de se trouver avec un nombre déterminé de billets de banque dans un endroit désigné et de se laisser voler son portefeuille, sinon qu'il ne soit pas surpris de recevoir à l'improviste dans la tête un projectile comme on en invente tous les jours.

Eh ! mon Dieu, que ces coureurs de grandes routes exigent des citoyens une somme réglée sur le nombre de leurs portes et fenêtres, sur les pièces de vin qu'ils ont en cave, sur les chiens qu'ils nourrissent, sur les cigares qu'ils fument,

qu'au lieu de menacer de brûler la cervelle aux récalcitrants, ils leur envoient des papiers de différentes couleurs pour les avertir qu'à la moindre résistance, leurs meubles seront saisis et vendus aux enchères ; qu'ils remplacent le mot « aumône forcée » par « impôt forcé », et ils ne seront pas loin de constituer un excellent gouvernement.

—

On nous écrit de Sainte-Hélène :

« On remet du papier neuf à l'appartement occupé autrefois par le général Bonaparte. »

Il y a eu dernièrement grand bal chez le gouverneur de l'île. Une partie des salons avait été transformée en théâtre et on y a joué un charmant vaudeville mêlé de couplets intitulé :

HUDSON LOWE EMBÊTÉ PAR NAPOLÉON

—

Rien n'était amusant comme de contempler, l'autre jour, l'attitude des ministres, quand M. Garnier-Pagès a demandé que, dans les moments de crise financière, on retînt dix pour cent sur les gros traitements. Vous comprenez ce qu'il y a de difficile pour des hommes qui veulent bien parler de leur

dévouement, de leur patriotisme et des sacrifices qu'ils font pour le bien du pays, mais qui ne veulent pas donner les dix pour cent, à éluder une réclamation de cette nature.

Ils ont tous, comme par enchantement, pris un air affairé ; ils ont cherché de feints papiers sur de feints pupitres. Pas un n'a interrompu, personne n'a eu l'air d'entendre, et dans les diverses réponses faites aux nombreux discours sur le budget, ce point n'a même pas été effleuré.

Je connais deux des raisons qui empêcheront toujours les fonctionnaires d'offrir à la patrie quoi que ce soit sur leurs traitements.

La première, c'est qu'ils préfèrent de beaucoup tout garder.

La seconde, c'est qu'ils ne pourraient donner dix pour cent de leurs appointements annuels sans déclarer le chiffre total de ces appointements, et que pas un peut-être n'oserait l'avouer sans rougir.

—

Nomination du jeune Milano comme prince régnant de Servie. Il a quatorze ans, ce qui ne veut pas dire qu'il fera plus de maladresses que les monarques âgés de soixante. L'élection, du reste, a eu lieu sans résistance, le conseil de régence ayant

eu la précaution de faire entourer par deux mille hommes de troupes la Chambre des représentants.

Cette attention délicate a permis à ceux-ci de voter avec l'indépendance qu'entraîne généralement avec elle la pression des baïonnettes.

Je me rappelle vaguement un pays où, lors de la nomination du souverain, les choses se sont passées identiquement de la même façon. On ne se doute pas des majorités qu'on obtient par ce procédé.

—

Connaissez-vous le sujet de la composition musicale proposé pour le concours du prix de Rome? Réellement, je ne sais si je dois... En tout cas, je me plais à croire que les audacieux professeurs qui l'ont proposé seront prochainement condamnés à quinze mois de Sainte-Pélagie, au quartier des politiques, pour excitation à la haine contre un gouvernement régulier. Ma foi, je me risque; voici cet appel aux plus mauvaises passions :

« *Daniel venant surprendre Balthazar au milieu de son repas impie.* »

Vraiment, l'ironie est par trop sanglante! Et, je le demande à tous les hommes d'ordre, est-il de

bien bon goût, dans une crise comme celle que nous traversons, de mettre ainsi en avant le fameux *Manè, Thecel, Pharès?*

Je comprends qu'on se croie le droit de critiquer et même de combattre un gouvernement. Mais de là à l'insulter gratuitement par des allusions aussi perfides que transparentes, il y a un abîme que moi, réprouvé, je ne consentirais jamais à franchir.

Et quand on songe que les professeurs en question sont payés sur les fonds de l'État, on demeure stupéfait de tant d'ingratitude.

—

La reine d'Espagne, paraît-il, fait actuellement des démarches auprès du petit-fils de don Carlos afin qu'il la reconnaisse comme reine légitime de la Péninsule ibérique. A ce prix, la fortune entière de son grand-père lui serait rendue.

Il est fâcheux qu'après avoir pris Neuilly à la famille d'Orléans, le gouvernement français en ait vendu les trois quarts. Il aurait pu, à l'instar de la reine d'Espagne, proposer au comte de Paris de lui rendre ce domaine, à condition qu'il reconnaîtrait Napoléon III comme son souverain légitime, ce qui éviterait la peine de démonétiser les pièces de cinq francs à l'effigie de Louis-Philippe.

Peut-être y aurait-il un moyen de tout concilier ; ce serait de reprendre Neuilly à ceux qui l'ont acheté, comme on en a dépouillé les légitimes propriétaires. Et si ces bourgeois récalcitrants se récriaient devant un tel sans-gêne, il resterait toujours la ressource de leur répondre sévèrement :

— Eh quoi! des princes du sang se sont laissé exproprier sans rien dire, et vous vous permettez de réclamer! Il faut, en vérité, que vous ayez de vo -mêmes une idée bien avantageuse.

—

Au milieu d'un violent incendie qui a éclaté dernièrement à Constantinople, on a trouvé dans une maison voisine du sinistre un vieux marabout enchaîné depuis trente ans à un mur, par suite d'un vœu fait à son retour de la Mecque.

Nous avons aussi dans nos contrées des marabouts qui font des vœux à leur retour de Rome. Mais, au lieu de se jurer à eux-mêmes de s'enchaîner pendant trente ans à un mur, ils font d'ordinaire le serment de ne reculer devant rien pour arriver à obtenir un chapeau d'une certaine couleur, de s'introduire dans les familles et d'y mettre tout sens dessus dessous, de pénétrer chez les

vieilles folles et de les entortiller jusqu'à ce qu'elles aient rédigé un testament en faveur de communautés déjà quatorze fois millionnaires.

Ils se font en outre la promesse de bien vivre et de se laisser offrir d'excellents repas, qu'ils s'adjugent après les avoir préalablement consacrés au Seigneur.

Tels sont les vœux de nos marabouts, et, chose étrange! il n'y a pas d'exemple qu'aucun d'eux ait jamais manqué à sa parole.

—

Le légitime héritier de Théodoros s'appelle Dejatch Aldmaico, nom qui signifie : « Il a vu le monde » et sa mère Terun Wark, ce qui se traduit en français par « Or pur. »

Cette habitude de donner une signification aux noms propres est absolument étrangère, et je regrette qu'elle ne soit pas européenne. On pourrait, par exemple, transformer le nom de Pinard en un autre qui voudrait dire : « Petit, mais rageur; »

M. de Persigny s'appellerait : « Manger et ne rien faire; »

M. Magne : « Après moi la fin du monde; »

Et M. Rouher : L'Empire, c'est l'emprunt. »

Bien des gens sauraient ainsi à quoi s'en tenir

sur les hommes qui nous gouvernent, et quand ils verraient « l'Empire, c'est l'emprunt » monter à la tribune, ils devineraient tout de suite qu'il va leur demander de l'argent.

—

FIN DE L'AFFAIRE VERLIÈRE.

Je croyais, et, si je ne me trompe, un certain nombre de mes compatriotes supposaient avec moi qu'un hôpital était un établissement destiné à recevoir des malades. Je remercie M. le ministre de l'intérieur de nous avoir fait savoir une bonne fois qu'un hôpital est un lieu de plaisir où ne sont admis que les gens doués d'une santé robuste.

M. Alfred Verlière, détenu à Sainte-Pélagie, se prétendait trop souffrant pour supporter un changement de cellule. Le ministère de l'intérieur a envoyé alors aux journaux un *communiqué* extrêmement raide, où il déclarait que le Pont-Neuf serait trop heureux s'il se portait aussi bien que ce condamné si difficile à vivre.

Or, ce nouveau morceau de littérature ministérielle faisait à peine ses premiers pas dans le monde, que M. Verlière entrait à la Pitié.

Ou le *communiqué* s'est joué de nous d'une façon à peu près impossible à qualifier, ou j'ai le

droit de conclure que l'hôpital de la Pitié fait secrètement concurrence au bal d'Asnières, puisqu'on y envoie les prisonniers les mieux portants, sans doute pour s'y dégourdir les jambes.

Malheureusement, les masses subissent encore le joug de tant de préjugés, qu'en apprenant que M. Verlière vient d'être transporté à la Pitié, elles auront peine à admettre qu'il soit complétement rétabli... Le ministre ne peut plus guère se tirer de là que par un « coup » renouvelé de celui du Commandeur ; ce serait de poursuivre les journaux qui ont inséré son *communiqué*, et de les faire condamner comme ayant publié une fausse nouvelle.

—

Grâce à l'initiative d'un jeune avocat qui a refusé toute conciliation à ce sujet, l'usage de la barbe est désormais autorisé au Palais.

Puisque ceux qui dépouillent la veuve et l'orphelin portent des moustaches, pourquoi ceux qui les défendent n'auraient-ils pas le droit de garder les leurs ?

—

DIMANCHE 5 JUILLET. — Apparition du *Gaulois*.

Dans son brillant article, qui est l'événement du premier numéro, Edmond About veut bien me consacrer un certain nombre de lignes excessivement flatteuses, où, tout en m'accordant des convictions sincères, il me considère comme condamné par mon tempérament à une opposition perpétuelle; et il se demande ce que je deviendrai le jour où par une malice du sort, mon rêve politique se trouverait tout à coup réalisé.

Si je tenais en réserve le moindre projet pour l'avenir, c'est que je ne serais pas sincère, et puisque M. Edmond About me fait l'honneur de reconnaître que je le suis, qu'il reçoive ici tous mes aveux : je m'inquiète d'autant moins de mes destins futurs, que ceux de ma malheureuse patrie me tourmentent davantage.

Venez un matin m'annoncer la nouvelle qui doit, dites-vous, me condamner au silence, en ajoutant comme correctif :

— Enfin, ça y est. Seulement, il a été décidé que vous quitterez à jamais la plume et que vous entrerez dans un atelier de quincaillerie, pour y apprendre à fabriquer des lampes à pétrole.

Vous verriez avec quel empressement je jetterais dans un coin *la Lanterne* et la notoriété que je dois aux médiocres taquineries du gouvernement.

L'essentiel est de connaître le jour où la vertu

triomphera et non de savoir ce que deviendra M. Rochefort. Rendez-moi mon léger bateau, c'est tout ce que je vous demande, quand *la Lanterne* devrait le lendemain même tirer à trois exemplaires, dont un servi gratis.

—

Si j'appuie ainsi sur ma réponse au journaliste éminent qui ne tenait probablement pas à en essuyer une aussi longue, c'est que le Français, né industriel, a une tendance irrésistible à transformer tout succès en une affaire. Je compte par centaines les bouches amies qui m'accueillent avec ces mots :

— On peut dire que vous faites-là une belle opération !

Signalé à toutes les gares comme un malfaiteur amer dont les doctrines faisaient dérailler les trains, j'ai fondé *la Lanterne* uniquement pour me réserver une feuille de papier où je pusse aller m'étendre et rêver, en dehors des timidités et des surveillances. Je comptais à peine sur un tirage de cinq à six mille, et je m'étais arrangé pour pouvoir vivre sur ce chiffre sans trop d'humiliations et sans trop de dettes.

Est-ce ma faute si les bévues de quelques fonc-

tionnaires qui se croient des hommes politiques ont porté mon tirage à cent mille et plus ? *La Lanterne* était pour moi un refuge. Elle est devenue, en effet, comme on me l'a répété si souvent, « une affaire: » Mais je n'aurais qu'un chagrin, c'est que les honnêtes gens pussent s'imaginer que je suis homme à exploiter mon opposition comme une industrie.

Si le jour vient jamais de sacrifier : *Lanterne*, argent et avenir, soyez sûr que je ne ménagerai ni mon journal, ni moi-même. Je ne me fais aucune illusion. Je sais que je ne suis qu'un écumeur politique et que ma brochure n'est qu'un brûlot. Je sais aussi que le sort des navires de ce genre est de sauter avant tous les autres, et c'est parce que je m'attends à couler bas que je n'ai voulu prendre avec moi aucun homme d'équipage.

—

Lundi 6 juillet. — On lit dans le *Journal de Paris :*

« Toute la suite du prince Napoléon à Constantinople vient d'être décorée par le sultan. »

Comment ! pas un n'a échappé au désastre ?

—

Dans une des dernières séances du tir au poly-

gone, un arbre du bois de Vincennes a été entièrement coupé par un boulet.

Au bon vieux vilain temps, quand on allait se promener à Vincennes, on trouvait sous les arbres des rois qui y rendaient la justice. Aujourd'hui, on y trouve des boulets, et personne de nous n'a oublié un certain jour du mois de décembre où ils ont rendu la justice à leur tour, et d'une façon bien autrement concluante que saint Louis.

—

La jeunesse des écoles apprendra, non sans une vive émotion, qu'aucune cantate ne sera chantée au 15 août prochain sur le théâtre de l'Odéon. Voilà donc où vous deviez en arriver, téméraires étudiants ! Vous avez piétiné sur toutes les choses respectables d'ici-bas. Vous avez demandé *Ruy-Blas* à toutes les premières. Vous avez forcé des sergents de ville, doux comme des agneaux, à vous détériorer la figure et à vous tortiller les bras. Mais vous ne vous attendiez pas à une punition pareille !

Qu'allez-vous devenir désormais, seuls, sans cantate pour marcher dans la vie. En butte à la réprobation de tous les hommes d'ordre, qui diront à leurs neveux en voyant passer l'un de vous :

— Regarde cet homme qui jette çà et là des re-

gards humiliés. Il était de l'année où il n'y eut pas de cantate à l'Odéon !

Quel beau-père aujourd'hui voudra de vous pour sa fille ? Que lui répondrez-vous quand il vous demandera :

— Montrez-moi votre cantate ?

Oserez-vous jamais lui avouer que vous en avez été privés, vous et les vôtres, en vertu de la loi de sûreté générale ?

Maintenant, c'est au gouvernement que je m'adresse, et je lui dis :

La condamnation est méritée, je le reconnais ; mais ne la trouvez-vous pas bien rigoureuse ? Grâce pour eux ! Ils sont jeunes, l'ange du repentir peut encore toucher leur front. Ne les réduisez pas au désespoir par cette mesure exceptionnelle. Faites-leur savoir au moins que si, à l'avenir, ils ne vont plus rendre visite à M. Sée, leur professeur ; s'ils oublient qu'un méchant écrivain, nommé, je crois, Victor Hugo, a fait quelques drames en vers, eh bien ! l'année prochaine on leur donnera leur cantate. Ajoutez même qu'on la fera un peu plus longue et un peu plus bête qu'à l'ordinaire, afin de les dédommager de celle de cette année. Voyons, de l'indulgence, généreux gouvernement, dites que vous leur rendrez la cantate en question !

Vous balbutiez... vous êtes ému... Allons ! vous la leur rendrez.

—

Le Corps législatif s'était décidé à voter deux millions cinq cent mille francs pour venir en aide aux indigènes décimés en Algérie par la famine. Six cent mille francs seulement ont été dépensés. Que va-t-on faire des dix-neuf cent mille autres, maintenant que, dit le journal officiel de la colonie, les causes qui avaient motivé cette allocation ont disparu ?

Quand il s'agit d'envoyer des vivants se faire fusiller à trois mille lieues de leur patrie, on dépense d'ordinaire trois fois plus que ce qu'on avait demandé.

Quand ce sont des moribonds qu'on doit essayer de faire revivre, on réalise des économies de dix-neuf cent mille francs sur deux millions cinq cent mille, ce qui prouverait que les hommes coûtent plus cher à tuer qu'à nourrir.

Ce reliquat considérable donne à supposer que les bienfaiteurs chargés d'arracher les Arabes à la mort sont allés les trouver pour leur offrir de l'argent, et que ceux-ci leur ont répondu :

— Vous êtes bien bons. Nous sommes devenus

subitement très-riches, et nous pouvons aujourd'hui manger des enfants nouveaux-nés à tous nos repas.

Il est vrai que le journal officiel fait remarquer que « les causes qui avaient motivé l'allocation ont disparu. » Cette discrétion permet de croire que la réponse des Arabes à qui on offrait des secours, était au contraire celle-ci :

— Mille remercîments, messieurs et chers Français; mais toutes nos familles étant mortes de faim cet hiver, vos offrandes sont devenues absolument inutiles. Gardez donc vos millions pour faire fabriquer de nouveaux fusils.

En ce cas, le journal se trompe : ce ne sont pas les causes, ce sont les Arabes qui ont disparu.

—

L'empereur de Russie vient d'envoyer au préfet de la Seine son image en marbre dont il fait hommage à la ville de Paris. Ce cadeau porte à treize le nombre des bustes placés aujourd'hui dans la galerie dite des Souverains.

Treize bustes! Je serais curieux de savoir lequel dégringolera dans l'année.

—

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante, qui répond à une question que nous avions pris la liberté d'adresser au gouvernement à propos de la concession du service postal entre la France et la Corse ?

« Monsieur le rédacteur,

» Vous voulez avoir l'explication de la préférence sollicitée au Corps législatif en faveur de la compagnie Valéry frères et fils pour le service postal de la Corse ?

» Cette compagnie compte dans sa flotte des bateaux ainsi baptisés : *Roi Jérôme, Comte Bacciocchi, Prince Napoléon, Prince Pierre Bonaparte, Impératrice Eugénie*, etc.

» L'autre administration, Marc Fraissinet père et fils, n'a donné à ses paquebots aucun de ces noms glorieux. On peut donc bien lui préférer la première, quoiqu'elle demande trois millions de plus.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : A. Vincent. »

Cette communication pourrait se passer de commentaires, mais j'aime mieux qu'elle ne s'en passe pas. Ces noms sont, en effet, glorieux ; mais je ne vois pas trop où est la nécessité de nous les faire payer trois millions.

Parmi les personnages qui les portent, deux ou trois déjà sont morts, et, comme ils nous ont coûté des sommes considérables pendant leur vie, il est curieux qu'ils nous en coûtent de nouvelles après leur décès.

J'ai la folle idée que s'il avaient nommé leurs navires *le Jules-Favre*, *le Glais-Bizoin*, *l'Ernest-Picard* ou *le Prévost-Paradol*, MM. Valéry frères et fils auraient obtenu tout autre chose que les préférences de l'administration.

—

M. Nauroy, qui a adressé au Sénat une pétition relative au serment politique, se considérant comme diffamé par M. Delangle, sénateur, et M. Riché, conseiller d'État, qui ont accompagné leurs rapports de paroles outrageantes pour le pétitionnaire, a déposé au Sénat et au conseil d'État une demande en autorisation de poursuivre ces deux personnages.

Faisons un petit calcul de probabilités : M. Parent, frappé dans une foule, a mis plus d'un an à amener devant un tribunal français un agent de police de la dernière catégorie. Si les circonstances favorisent M. Nauroy, et en mettant de son côté toutes les chances de succès, d'ici à une quaran-

taine d'années, il pourra arriver à une solution à l'égard de M. Riché, qui est un simple conseiller d'État.

Mettons cinquante-cinq ans pour M. Delangle, qui joint à la qualité de sénateur celle de procureur général, et nous avons quatre-vingt-quinze ans devant nous. Juges, diffamé, diffamateurs, nous aurons tous quitté cette vallée de larmes et de conseillers d'État quand le procès sera mis au rôle, et tout le monde le confondra avec l'affaire Lesurques.

—

La nièce de Parmentier, qui sauva la France de la famine, est en train de mourir de faim. Une souscription est ouverte par *le Progrès* de Lyon en faveur de cette glorieuse infortunée, qui touche d'autant moins de pensions que le marquis d'Orvault en recevait davantage. Il est vrai que Parmentier n'a introduit en France que la pomme de terre, qui, en remettant sur ses jambes le peuple affamé, l'a aidé à faire la Révolution.

Ah ! si Parmentier avait transporté chez nous un nouveau système de fusil à bascule, il serait mort millionnaire et sa nièce aurait aujourd'hui trois maisons, boulevard de la Madeleine. Mais sous un

gouvernement qui se dit démocratique, il est instructif de voir que la nièce n'a même pas les ressources nécessaires pour se nourrir de la découverte de son oncle.

—

On lit dans la *France* :

« On disait que le garde des sceaux venait de demander aux procureurs généraux un rapport sur L'ÉTAT DES ESPRITS dans les départements. »

Puisque nos seigneurs et maîtres nous assurent, à toutes les séances des deux Chambres, que le pays est avec eux, c'est qu'ils connaissent l'état des esprits. S'ils ne le connaissent pas, comme l'indique la mesure annoncée par la *France*, pourquoi affirment-ils que les esprits sont avec eux ?

Ce qui, en outre, passe mon intelligence, c'est que ce rapport ait été demandé aux procureurs généraux plutôt qu'aux limonadiers et aux marchands de tabac. Ces derniers, recevant beaucoup de monde, peuvent, à la rigueur, étudier « l'état des esprits » de leurs clients. Mais les procureurs généraux n'ayant ordinairement affaire qu'à des individus contre lesquels ils requièrent les travaux forcés ou même la peine de mort, me semblent bien mal placés pour ce travail, rien n'étant diffi-

cile, quand on est en rapports continuels avec des coureurs de grands chemins, comme de se rendre compte de l'état de l'esprit des honnêtes gens.

Si connaître l'état des esprits consiste à savoir combien de vols *au poivrier* et à l'*américaine* ont été commis dans la semaine, le rôle du procureur général m'apparaît dans toute sa beauté. Quant à pénétrer la pensée politique de la foule, ce n'est certainement pas aux procureurs généraux que celle-ci vient la confier, et je me refuse à les croire de force à la débrouiller, à moins, toutefois, qu'ils ne fassent venir entre deux gendarmes les gens à leur cabinet pour leur dire :

— Veuillez me déclarer quel est l'état de votre esprit, et songez que la loi prononce des peines terribles contre les faux témoins.

La partie comique de ces rapports, c'est que le ministre qui se les fait adresser les prend au sérieux et s'endort dessus avec un calme « effrayant, » jusqu'à ce qu'il s'aperçoive, un matin du 24 février, que le véritable état des esprits était l'antipode de celui que les procureurs généraux lui avaient signalé.

Ces demandes de rapports n'en sont pas moins significatives. Quand un gouvernement s'informe ainsi de l'état des esprits, c'est que l'état du sien commence à donner des inquiétudes.

—

Ordre est donné depuis quelques jours aux factionnaires de planton à la grille du jardin des Tuileries d'en refuser la porte aux dames dont les toilettes trop excentriques seraient de nature à faire émeute, notamment pendant la musique.

Si, au lieu de simples grenadiers, on chargeait des ambassadeurs de remplir cette mission, j'en connais qui ne pourraient pas laisser entrer leurs femmes.

—

Dans les derniers débats du Corps législatif, il a été de nouveau fortement question de la nécessité pour un pays d'avoir des ministres responsables. Les nôtres partagent avec les enfants de vingt-deux mois le privilége de n'avoir la responsabilité ni de ce qu'ils disent ni de ce qu'ils font ; mais je n'ai pas l'intention d'épiloguer sur ce chapitre de notre Constitution, qu'on déclare tantôt parfaite et tantôt perfectible.

Responsable ou non d'ailleurs, c'est tout comme, pour un ministre. Je suppose que ce système prévalût sous Louis-Philippe et que, le 24 février 1848, M. Guizot fût tombé par hasard dans un groupe de citoyens en armes ; quand il aurait appelé à son aide ses inflexions de voix les plus émouvantes pour

leur représenter qu'il n'était pas responsable, sa position n'en eût pas été moins périlleuse.

Je n'ai donc aucune préférence à exprimer. Je voudrais seulement savoir jusqu'où peut aller pour un ministre cette faculté de n'être pas responsable. Il est évident, en effet, que, M. Rouher ne prononçant jamais aux Chambres que des paroles dictées par son souverain, tous les journaux, y compris le *Moniteur*, violent tous les jours audacieusement la Constitution, à la fois parfaite et perfectible, dont nous parlions précédemment, en imprimant comme ils manquent rarement de le faire :

« M. le ministre d'État a improvisé un discours qui restera comme un monument de logique et d'éloquence. Il a eu des gestes admirables quand il a glorifié l'acte souverain du Deux Décembre. »

Leur strict devoir serait d'écrire ceci :

« L'Empereur, par la bouche de M. le ministre d'État, a improvisé un discours qui restera, etc. (Voir plus haut.) L'empereur, par le bras de M. Rouher, a eu un geste admirable, etc. (Voir toujours plus haut.) »

Il n'y a pas, en effet, d'autre théorie de l'irresponsabilité. Si votre cocher casse en passant trois cents francs de porcelaines à un étalage, le tribunal dé-

cide que c'est vous qui êtes l'auteur du dégât causé et vous oblige à en rembourser le montant.

Je mets en avant cette hypothèse : un ministre, répondant à un membre de la gauche, s'oublie jusqu'à lui lancer cette apostrophe :

— Vous venez de raisonner comme un crétin!

L'orateur de la minorité, à la fin de la séance, demande au ministre des explications. Si celui-ci lui répond :

— Je suis à votre disposition; nous nous rencontrerons demain, à onze heures et demie du soir, derrière le théâtre des Folies-Saint-Antoine, avec un poignard d'une main et une paire de ciseaux de l'autre;

Il déchirera ouvertement le pacte fondamental, en s'attribuant la responsabilité de ses paroles, que la Constitution lui refuse.

Si, au contraire, il répond, comme la loi le lui ordonne :

— Monsieur, je parle en effet; mais comme c'est un autre qui se déclare responsable de ce que je dis, votre provocation ne peut m'atteindre;

Le député de la gauche sera donc obligé d'envoyer ses témoins au chef de l'État?

Ou je ne comprends plus la signification des mots les plus usuels, ou tel est le sens de l'adjectif irresponsable. Je ne blâme pas, mais je con-

state. D'ailleurs, je n'ai pas rédigé la Constitution; je la subis. C'est tout ce qu'un gouvernement raisonnable peut me demander.

—

Ce qui ne cesse de m'étonner, par exemple, c'est que, quand il s'agit de la France, le souverain soit seul responsable, et que, s'il s'agit d'un simple journal, le directeur, le rédacteur et l'imprimeur soient condamnés tous les trois.

—

M. de Saint-Paul, directeur général au ministère de l'intérieur, a inventé contre la rage une recette publiée aujourd'hui dans le *Figaro*.

C'est, de la part de ce fonctionnaire, une politesse qu'il nous devait bien, car depuis que lui et ses amis sont au pouvoir, je connais des gens qui ne déragent pas.

—

M. Octave Féré, homme de lettres d'une part, quoique attaché de l'autre à la censure du ministère de l'intérieur, écrit à la Société des gens de

lettres une communication où il paraît fort surpris que M. Jules Simon, président, ait appuyé la motion de M. Robert Halt, demandant l'expulsion des censeurs du sein de la Société.

En songeant que M. Féré est de ceux qui ont concouru, dans la mesure de son estampille, à la propagation des *Amours de Zélie dans le désert,* du *Moyen de faire danser une fille nue* et du *Nouvel Oracle des Dames,* M. Jules Simon n'a qu'une réponse à faire : c'est que la Société n'exclut pas M. Octave Féré et ses collègues pour avoir proscrit de bons livres, mais pour avoir attenté à la morale publique en encourageant des ouvrages obscènes.

Je sais pour ma part que si un *Oracle des Dames* ou autre tombait, grâce à cette protection, dans les mains d'une jeune fille sur laquelle j'eusse autorité, j'en rendrais responsable la commission de colportage et me ferais une fête de voir M. de Pongerville, qui a soixante-quinze ans, ou M. Nisard, qui en a soixante-quatorze et demi, assis sur les bancs de la police correctionnelle pour outrage aux mœurs.

—

Le comte et la comtesse de Paris viennent

d'arriver à Bade, où ils ont l'intention de passer la saison.

Quel bonheur que nous ne vivions plus sous Napoléon Ier! Bade est si près d'Ettenheim!

—

DERNIÈRE HEURE.

Un double suicide vient d'attrister le faubourg Saint-Germain. Deux étudiants ont été trouvés asphyxiés dans la même chambre. Ils avaient laissé pour tout testament une lettre ainsi conçue :

« Vivre sans cantate est au-dessus de nos forces. Adieu, vous autres! Nous allons dans un monde meilleur entendre la romance de la reine Hortense. »

P. S. — Un. . . . . vient de publier à mon sujet le document suivant :

« Voici un fait bien précis et qui sera éclairci d'une façon éclatante dans l'*Inflexible*. Nous posons nettement cette question à M. Henri Rochefort. Connaît-il le journaliste de la presse dite *petite* auquel, au mois de novembre dernier, la Chancellerie refusa l'autorisation de porter une croix étrangère, après avoir vu son dossier judiciaire portant deux condamnations pour escroquerie? »

Parmi les cinquante journalistes qu'il a déjà

essayé d'insulter, j'étais le seul que ce. . . . n'eût pas encore accusé d'avoir été condamné pour vol. Il y arrive, et je ne lui en tiendrai pas grande rancune. . . . . .

Il faut bien se persuader, néanmoins, que les gens de Villeneuve-l'Étang ou de Pressigny-sur-Vire qui peuvent rencontrer ces ordures sur leur chemin ne sont pas tous capables de les traiter selon leurs mérites. Il est probable qu'un lecteur au moins se sera fait cette réflexion :

— Voyez-vous ce M. Rochefort qui avait été condamné deux fois pour escroquerie et qui n'en disait rien !

L'..... notoire de ces agents d'..... police qui ne se montre véritablement pas fière en utilisant de pareils associés, nous interdit, à tous, autre chose que l'expression de notre dégoût le plus distingué. D'autre part, y eût-il sur terre un simple enfant de quatre ans qui pût croire que j'ai été condamné pour escroquerie, je ne dormirais pas tranquille. J'ai donc cherché dans ce tas de malfaiteurs un individu, je ne dis pas honorable, je ne suis pas si ambitieux, mais seulement exempt de flétrissure judiciaire pour lui faire endosser la responsabilité de cette calomnie grotesque.

J'ai su que l'imprimeur de ces jolies choses était jeune et de taille à faire métier d'homme. Je suis

allé le trouver avec deux témoins et je lui ai fait observer qu'ayant imprimé, en connaissance de cause, des infamies qu'il savait absolument fausses, il ne lui restait plus qu'à m'en rendre raison.

Cet imprimeur, qui a la moitié de la tête de plus que moi, trouva cette proposition très-comique et parut fort surpris qu'un honnête homme outragé songeât à laver son outrage.

Voyant que les raisonnements glissaient ainsi sur lui, j'appuyai le mien d'une paire de soufflets dans l'espérance folle qu'il se résignerait à prendre la chose plus au tragique.

Ce téméraire a mis alors un redoublement d'énergie à me refuser satisfaction, et on m'assure qu'il m'intente un procès pour violence sur sa longue personne, ce qui est de sa part une grosse maladresse, car la première question que m'adressera le président de la police correctionnelle sera nécessairement celle-ci :

— Avez-vous jamais été condamné ?

Et quand je me verrai forcé de répondre :

— Jamais, monsieur le président, si ce n'est à 25 francs d'amende pour avoir servi de témoin dans un duel;

L'affaire se trouvera aux trois quarts jugée, puisque le soufflet vient uniquement de ce que le

plaignant s'était permis d'imprimer que j'avais été poursuivi deux fois pour escroquerie.

—

Quant au rédacteur du paragraphe cité plus haut, j'ai résolu de lui épargner les trois mois de prison auxquels il s'expose avec la gaillardise d'un homme trop utile au gouvernement pour qu'on les lui laisse faire.

Au lieu de le citer devant la sixième chambre, où, en vertu d'une loi dont je n'ai jamais compris un mot, la preuve de la calomnie n'est pas admise, je lui intente devant les tribunaux civils un procès où il pourra produire ses preuves tout à son aise, et où, les preuves contraires étant admises également, il me sera facile de mettre en pleine lumière la moralité du monsieur.

—

Et maintenant, ô gouvernement fort! tu seras bien avancé quand j'aurai indiqué dans quels cloaques tu ne dédaignes pas d'aller recruter des défenseurs, et que j'aurai établi que je ne reçois pas plus de décorations des mains étrangères que je ne consentirais à en recevoir des tiennes.

Personne, gouvernement fort, ne se trompe sur

les véritables inspirateurs de ces impuretés, qui sont encouragées toutes et estampillées pour la plupart. C'est au point que la marchande à qui j'ai acheté une de ces récentes turpitudes n'a pu s'empêcher de me dire en prenant mes vingt-cinq centimes :

— Je ne comprends pas qu'on laisse vendre ces choses-là dans les gares.

Sous Napoléon Ier on y mettait plus de franchise. On faisait arrêter et fusiller incontinent les gens qui gênaient. Maintenant on les fait calomnier par de sombres ..... : c'est à la fois moins sévère et plus malpropre; mais, on l'a dit avant moi, là où il n'y a pas d'éducation il n'y a pas de ressource.

H. R.

LA LANTERNE N° 8

Samedi, 11 juillet 1868. — On s'est beaucoup plaint de ma prose cette semaine. Aussi avais-je résolu de procéder désormais uniquement par citations. En voici toujours quelques-unes qui me laveront, j'aime à le croire, du reproche de partialité contre un gouvernement qui, après tout, ne s'est jamais démenti.

Première citation :

« Si les sommes prélevées chaque année sur la généralité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme A CRÉER DES PLACES INUTILES, A ÉLEVER DES MONUMENTS STÉRILES, A ENTRETENIR AU MILIEU D'UNE PAIX PROFONDE UNE ARMÉE PLUS DISPENDIEUSE QUE CELLE QUI VAINQUIT A AUSTERLITZ,

l'impôt, dans ce cas, devient un fardeau écrasant. Il épuise le pays. Il prend sans rendre. »

(Louis-Napoléon, *Extinction du Paupérisme*, page 10.)

—

Deuxième citation :

« Un homme qui, étant au pouvoir, dit, pense et fait exactement le contraire de ce qu'il disait, faisait et pensait avant d'y arriver, ce n'est pas nouveau, ce n'est pas original, mais c'est toujours amusant. »

(Alexandre Dumas fils, préface du *Demi-Monde*.)

—

Troisième citation :

« Un capitaine, dont le régiment était en garnison à Courbevoie, et qui était couché à Paris, fut, dans la nuit, réveillé par son *brosseur*, qui lui annonça que le régiment avait l'ordre de prendre les armes. Ce capitaine eut la pensée d'en prévenir le général Changarnier. Il alla jusqu'à sa porte cochère, frappa même; mais, comme on tardait à ouvrir, il réfléchit qu'il dérangerait peut-être le général pour une fausse alarme, que l'ordre était peut-

être particulier à son régiment et qu'on se moquerait de lui. Il se rendit à Courbevoie, et personne ne fut prévenu. Averti, le général Changarnier n'eût certes pas fait échouer les plans du président; mais, en échappant à l'arrestation qui le menaçait, il aurait aggravé la situation. »

(Histoire populaire contemporaine, sous la direction de M. Duruy, aujourd'hui ministre de l'instruction publique.)

—

J'arrête ici mes citations, parce qu'après m'avoir su si mauvais gré de l'écrire moi-même, on m'accuserait de faire rédiger ma *Lanterne* par les autres. J'éprouve d'ailleurs un besoin démesuré d'exprimer ma surprise à l'annonce d'une nouvelle qui, si elle était sérieuse, n'en serait que plus comique.

Il me revient d'une source qui, comme qualité d'information, rappelle la Grande-Grille, que le ministre de l'intérieur aurait l'intention de rendre à mon journal la vente sur la voie publique.

Le ministre de l'intérieur s'est tellement fourvoyé dans toutes les questions relatives à la *Lanterne*, que je ne pousserai pas la cruauté jusqu'à l'engager dans une nouvelle maladresse. Il s'était fait d'abord cette réflexion :

— Nous allons lui enlever la vente dans les

kiosques et dans les gares ; il ne s'en relèvera pas.

Voyant que cette mesure de répression avait eu pour effet unique d'augmenter d'une bonne moitié le tirage du journal, ils se sont rattrapés sur cet autre raisonnement :

— Puisque nous jouissons d'un tel crédit auprès des masses, qu'il nous suffit de signaler un écrivain comme notre ennemi pour qu'il devienne immédiatement sympathique, rendons-lui l'estampille, et nous lui ferons perdre ainsi un certain nombre de ses lecteurs.

Le ministre de l'intérieur, qui est si naïvement tombé dans mes piéges, me permettra de ne pas donner dans les siens. Depuis que M. Pinard a mis toute sa malice à autoriser dans les gares la vente des brochures pestilentielles rédigées et signées par des individus qu'en qualité d'ancien procureur général, il savait avoir été condamnés à des peines correctionnelles, je déclare que l'estampille de M. Pinard n'a rien de particulièrement tentant pour les livres honnêtes.

Que ce ministre garde ses protections et ses encouragements pour ses nouveaux amis. Je ne suis pas bien aristocrate, mais il me semble qu'après sa dernière campagne, ladite estampille ferait sagement de prendre quelques bains au savon noir.

Il est possible que M. Pinard la trouve assez

propre pour lui; moi je la regarde comme trop maculée pour moi, et s'il a jamais eu le projet de me restituer les kiosques, qu'il prétend lui appartenir, je le prie de vouloir bien rengaîner ses gracieusetés, que je refuse à haute et intelligible voix.

—

Si vous voulez, maintenant, ce n'est plus au ministre, c'est au jurisconsulte que je pose la question suivante, à laquelle les dernières discussions sur le colportage donnent une grande actualité.

La loi vous autorise à accorder à une feuille quelconque, selon votre absolu bon plaisir, le droit d'être vendue sur la voie publique. Je comprends parfaitement que vous utilisiez votre pouvoir discrétionnaire pour les besoins de votre politique, c'est-à-dire que vous interdisiez la vente de la *Lanterne*, que vous n'aimez pas et qui vous le rend bien.

Mais quand paraissent des brochures fabriquées dans les égouts, où cinquante écrivains honorables sont qualifiés de voleurs, de mouchards et de souteneurs de filles, est-ce qu'en leur accordant votre autorisation arbitraire, vous ne réfléchissez pas que vous vous rendez complice volontaire des diffamations que vous aidez à propager?

Je n'ai jamais écrit que vous aviez volé des couverts. Vous avez, en collaboration avec des condamnés à temps, répandu, dans la mesure de vos moyens, le bruit que nous avions tous été plus ou moins poursuivis pour délits infamants.

Si vous n'étiez pas au-dessus des lois comme ministre, oseriez-vous, comme procureur général, soutenir que vous êtes innocent de ce dont je vous accuse ici? Et si nous demandions au conseil d'État la permission de vous attaquer devant les tribunaux pour complicité de calomnie, je connais, et vous connaissez aussi, la réponse qui nous serait faite; mais je serais curieux de savoir comment messieurs les conseillers d'État s'y prendraient pour nous la faire.

—

Dimanche 12 juillet. — M. Garnier-Pagès, faisant allusion au système électoral pratiqué sous la République de 1848, soutenait qu'à aucune autre époque on n'a eu plus de respect pour les citoyens et le suffrage universel.

Il a été alors interrompu par M. le baron Jérôme David, qui s'est écrié :

— C'est renversant!

Il est évident que les typographes du *Moniteur*

se sont trompés, ou que les sténographes ont mal entendu l'exclamation. Ce n'est pas : C'est renversant! mais bien : C'est renversé! qu'a dû dire M. Jérôme David.

Grâce à cette légère correction, le mot devient parfaitement compréhensible. En effet, les hommes du gouvernement que sert avec tant de zèle le petit-fils du grand peintre qui vota la mort de Louis XVI ont essayé deux fois de renverser Louis-Philippe, et ont réussi, au 2 décembre 1851, à renverser la République et les choses que vantait M. Garnier-Pagès.

Si donc il y a au monde qui ou quoi que ce soit de renversant, ce sont les amis de M. Jérôme David, qui jusqu'ici ont uniquement vécu de renversements.

—

Il est de nouveau question à la Bourse d'effroyables désastres. Un homme d'esprit a proposé d'écrire sur la porte de la chambre syndicale des agents de change :

Ici on se brûle la cervelle.

Malgré les frais de courtage qui varient entre 95 et 120 millions par an, quel que soit le plaisir qu'éprouve tout homme aventureux à subir les re-

ports, les déports les, escomptes et lse lèvements de primes, quelques obscurs bourgeois s'obstinent à me demander par écrit pourquoi je ne donne pas tous les samedis, à la fin de mes 60 pages, un résumé de la semaine financière qui leur permette de se rendre compte de la situation.

J'ai toujours considéré ce travail comme parfaitement inutile. En fait de finances, nous savons tous où nous allons, n'est-ce pas? A quoi bon entretenir dans les âmes candides de folles espérances, destinées à être sitôt renversées? Cependant, comme après tout je suis au service de mes lecteurs, je veux bien leur avouer que j'avais rêvé pour eux un cours de la Bourse explicatif, qui les eût dispensés de tous les commentaires destinés à embrouiller l'abonné et à le conduire à sa perte.

Voici le spécimen de mon projet :

	Dernier cours	TOTAL EN LIQUIDATION.
3 0[0.	70.45	Nous ne devons plus que 6 milliards ; mais rassurez-vous, on nous annonce un emprunt pour la semaine prochaine.
Crédit mobilier. . . .	280.50	Pour les renseignements, s'adresser à M. Pouyer-Quertier, qui sera tous les jours à son bureau de deux à quatre.
Transatlantiques. . .	360...	Voir le même, mais de cinq à sept.
Obligations mexicaines.	149.75	M. Rouher achète des Orléans.
Valeurs diverses. . .	.....	Faillites, suicides, plaies et bosses. Départs pour l'étranger.

—

La *Patrie* déclarait dernièrement que l'âge du « vénérable » M. Garnier-Pagès, ôtait toute valeur à ses arguments, et qu'il devait comprendre que le moment était venu pour lui de rentrer dans la vie privée.

Quand l'Empereur aura atteint le même nombre d'années que M. Garnier-Pagès, la *Patrie* demandera-t-elle qu'il cède la place à un autre ?

Voilà la question.

—

Le gouvernement français est ; dit-on, fort préoccupé du concile œcuménique qui doit se tenir à Rome en 1869.

J'aurais cru que 1869 promettait d'autres sujets de préoccupation qu'un concile œcuménique. L'inquiétude du gouvernement rappelle de loin la mauvaise humeur de ce condamné à mort qui, au moment de marcher au supplice, ne voulait pas se laisser couper les cheveux, de peur de s'enrhumer.

—

Hier a eu lieu l'enterrement de l'intrépide Hartmann, caporal des pompiers, tué dans l'incendie des halles. Ses trois petits enfants suivaient le convoi.

Quand un vaudevilliste veut faire rouler de rire son public, comment s'y prend-il? Il met en scène un pompier qui fait des effets de casque en arrière ou de pantalon trop court, et la foule se tord.

Jamais il ne viendrait à l'idée du vaudevilliste de faire entrer un maréchal de France, qui sortirait son bâton bleu de sa poche et s'en servirait pour se gratter la tête, ce qui, en résumé, serait tout aussi comique.

Pourquoi cette préférence? Est-ce parce que le maréchal est réputé avoir tué des Autrichiens, tandis que le pompier n'a jamais sauvé que des Français? J'avoue, quant à moi, que la seule arme qui ait mes respects et mes sympathies, c'est celle de ces braves ennemis du feu, et quand on s'occupe tant de modifier les fusils, je m'étonne qu'on songe si peu à améliorer les pompes.

Le journal *la Lanterne* serait très-reconnaissant à M^me^ Hartmann, la veuve du citoyen qui s'est courageusement sacrifié, si elle voulait bien accepter pour ses enfants les cinq cents francs que je tiens à sa disposition et qu'elle peut venir toucher dès maintenant rue Coq-Héron, 5, si elle n'aime mieux m'envoyer son adresse, que j'ignore.

On m'écrit de Saint-Julien, près de Metz, pour m'offrir à des prix ridiculement modérés de charmantes propriétés en plein rapport. La cause de ce bon marché excessif m'est, du reste, expliquée tout au long. Tant que durent les exercices militaires, qui durent quelquefois toute la journée, les propriétaires reçoivent dans leurs vignes et ailleurs des balles, des boulets et des obus qui transforment leurs jardins en parcs d'artillerie.

Pour peu qu'un enfant allât jouer dans les champs, on le retrouvait en morceaux à quelques pas de là. Quand il revenait seulement avec un bras de moins, c'était une fête dans la famille.

Les habitants de Saint-Julien ont adressé à l'autorité militaire une pétition, où ils demandaient respectueusement pourquoi on venait les fusiller à domicile, puisqu'ils n'étaient pas condamnés à mort.

Ils ajoutaient que se préparer à affronter l'ennemi en canonnant préalablement des compatriotes leur semblait un mauvais système de défense nationale, et que, tant pour eux que pour leurs vignes, ils priaient l'armée française de vouloir bien pointer ses couleuvrines d'un autre côté.

Toutes les intelligences administratives agglomérées dans la bonne ville de Metz se sont concertées, et il a été décidé que les propriétaires de

Saint-Julien auraient deux jours par semaine pour aller écheniller leurs vignes.

Ils pourraient s'y rendre aussi tout le reste du temps, mais la mort qu'ils trouveraient dans leurs promenades agrestes serait alors considérée comme un suicide, et on sait qu'en province, les suicidés sont enterrés dans un cimetière à part.

Tout le monde comprendra maintenant que les immeubles se vendent pour rien dans ce pays sujet à bombardements.

Ce qu'on ne répétera jamais assez, c'est que ceux qui président à ces violations scandaleuses du droit des gens se proclament les protecteurs de la famille et de la propriété, et quand on leur demande de ne pas détruire les familles à coups de fusil et de vouloir bien empêcher leurs boulets de détériorer les propriétés, ils vous appellent communistes.

—

On annonce l'histoire de Charlemagne, écrite par Napoléon III. Que j'aimerais lire une histoire de Napoléon III écrite par Charlemagne!

—

Lundi 13 juillet. — M. Rouher a déclaré

l'autre jour que les ministres passant six heures par jour au Corps législatif, il ne leur restait plus le temps de s'occuper des affaires de l'État.

Je ne crois pas me tromper de beaucoup en évaluant à environ trois cent mille francs le chiffre des appointements de ce ministre si occupé. Six heures de travail par jour pour trois cent mille francs donnent à peu près cent soixante-quinze francs par heure. Moi, je trouve que c'est un denier suffisant.

Maintenant, si M. Rouher se regarde comme trop peu payé pour travailler seulement vingt minutes de plus, c'est son droit. Tout dépend du prix qu'il attache à son travail. Je ne verrais d'ailleurs aucune difficulté à ce que lui et ses collègues fussent payés, soit à l'heure, soit « à leurs pièces, » comme on dit dans les ateliers.

Un ministre ferait, par exemple, un discours à la suite duquel vingt-cinq membres de la majorité déclareraient qu'ils passent à l'opposition; le soir, le caissier du Trésor dirait à l'orateur :

— Entre nous vous avez piqué une tête formidable. En vous offrant vingt-sept francs pour votre harangue, nous vous la payons encore plus qu'elle ne vaut.

— Voyons, ferait le ministre, mettez trente

francs ; je vous promets d'être plus éloquent une autre fois.

En revanche, lorsqu'un ministre parlant au public aurait fait couler les larmes de toute une Chambre et serait arrivé à obtenir un vote unanime, on lui ferait la gracieuseté d'une prime exceptionnelle.

Un auteur ne gagne d'argent que quand il est joué, un avocat que s'il a des procès à plaider. Les ministres, eux, touchent quand ils parlent, quand ils ne disent rien, quand ils sauvent le pays, quand ils le perdent, quand ils crachent, quand ils se mouchent, quand ils dorment. Les souverains eux-mêmes se vantent volontiers de conduire le char de l'État. Pourquoi ne seraient-ils pas payés à l'heure ? Quand on aurait assez de l'un, on lui crierait : *stop!* et on en prendrait un autre.

—

Il est question de la suppression très-prochaine du ministère de la maison de l'Empereur, qu'on regarde comme inutile.

Ce bruit ne peut avoir été semé que par la malveillance incarnée. Nous laisser supposer qu'un gouvernement est capable de payer cent mille francs par an à un ministre, vingt-cinq mille francs

à un secrétaire-général, dix mille francs à plusieurs chefs de division et six mille à quarante chefs de bureau pour s'apercevoir, au bout de dix ans, que tout cela n'avait rien de sérieux et que cette plaisanterie est arrivée à son terme, c'est ravaler au niveau des intelligences les plus obtuses les organisateurs de cette belle machine administrative que l'Europe nous envie. (Avez-vous remarqué que l'Europe nous envie énormément de choses, mais qu'elle ne nous prend jamais rien?)

J'ignore ce dont on pouvait bien s'occuper dans ce ministère créé tout exprès pour gérer une maison; mais il est à croire qu'on n'y mourait pas de fatigue, puisqu'on s'aperçoit subitement que ministre et employés, le tout peut être remplacé par une femme de ménage.

—

Un journal allemand rapporte ce fait incroyable, que M. de Bismark ne touche que quarante-cinq mille francs par an.

Vous qui vous êtes déjà tant moqué de nos hommes d'État, pousser l'ironie aussi loin, ah! écoutez, major, c'est mal!

—

Le *Constitutionnel* a terminé la biographie de M. Paulin Limayrac par ce mot caractéristique ;

Le préfet du Lot meurt pauvre.

Je ne connaissais pas M. Paulin Limayrac, et je le supposais riche. S'il est mort pauvre, c'était donc pour son plaisir qu'il écrivait tous les articles que nous avons lus de lui ?

Alors il est sans excuse.

—

La *Presse* annonce qu'on fabrique en ce moment un sabre merveilleux destiné au prince impérial. D'un côté sont gravés les prénoms du prince et au-dessous ce vers de Béranger :

« On parlera de sa gloire. »

Remarquez cette délicatesse du ciseleur, qui n'a pas ajouté : « Sous le chaume bien longtemps, » sachant que le chaume sous lequel on cause aux Tuileries revient à une trentaine de millions par an.

Je ne sais pas au juste de quelle « gloire » il est ici question, mais si les avis humiliés d'un futur sujet peuvent ne pas trop déplaire à son futur souverain, je lui conseillerai de se défier des sabres. Autrefois cet emblème guerrier était fort en fa-

veur. aujourd'hui il frise le ridicule. La tirade de M. Prud'homme l'avait déjà ébréché ; les couplets de *la Grande-Duchesse* lui ont porté le dernier coup.

Je ne me permets pas de croire que le prince impérial tiendra le moindre compte de mon observation. Tout ce que j'oserai ajouter, c'est que, si jamais il prenait à quelqu'un fantaisie de m'offrir un sabre, je m'imaginerais qu'il me prend pour un marchand de vulnéraire.

—

On prétend que les cendres de Napoléon Ier vont être renvoyées sous enveloppe à Sainte-Hélène, sous prétexte qu'elles ont été amenées en France par le prince de Joinville.

C'est peut-être pousser la susceptibilité un peu loin, mais j'aime cette grandeur d'âme.

—

J'avais jusqu'à ce jour considéré le ministre de l'intérieur comme une sorte de juge d'instruction égaré dans la politique, comme un Polignac, moins le courage et les convictions, capable tout au plus de rédiger des ordonnances (de non-lieu). La victorieuse réponse qu'il a faite au discours de

M. Lanjuinais sur la question des aliénés a modifié radicalement mon opinion à l'égard de ce fonctionnaire.

M. Lanjuinais avait réclamé énergiquement au Corps législatif contre la séquestration arbitraire d'un ancien militaire, nommé Hamon, qui avait été enfermé à Bicêtre comme atteint de démence, sous prétexte qu'il avait demandé en trois mois soixante-douze fois la croix d'honneur, pour avoir participé à l'affaire de Strasbourg.

A quoi pense M. Lanjuinais de demander au gouvernement pourquoi on a fait arrêter comme fou un pareil homme ?

Si ceux qui ont pris part à la conspiration de Strasbourg ne sont pas fous, autant ouvrir immédiatement toutes grandes les portes de Charenton et celles de la maison du docteur Blanche. J'ai vu des gens se tenir encore les côtes au seul souvenir de cette scène comique où une bande d'hommes vêtus de costumes bariolés se sont amusés à faire dans les rues, pendant un quart d'heure, des évolutions chorégraphiques rehaussées de roulements de tambour.

A ce point que le directeur du théâtre de Strasbourg, entendant quelque bruit, se mit à la fenêtre et s'écria en voyant passer cette troupe qu'il ne connaissait pas :

— Allons, bon, encore une concurrence! Voilà un nouveau cirque qui vient s'établir dans la ville.

Si l'honorable député de la gauche veut être sincère, il reconnaîtra que jamais démence ne s'est manifestée d'une façon plus évidente. Au lieu donc de se plaindre qu'un des acteurs de cette bouffonnerie ait été enfermé à Bicêtre, il eût été plus logique à lui de demander comment ses camarades avaient réussi à ne pas l'y suivre.

—

On m'apprend que *l'Etendard*, feuille du soir souvent arrêtée à la frontière, comme chacun sait, pour la violence de ses annonces judiciaires, a publié un article formidable contre *la Lanterne*.

Je ne puis que remercier l'écrivain qui, ayant des choses désagréables à me dire, a eu la prévenance d'aller les cacher dans ce journal.

—

Ce problème a été, paraît-il, posé dans un de nos principaux colléges pour les concours de fin d'année :

« Etant donné un champ de huit mille mètres

carrés, la hauteur des peupliers qui le bordent et le nombre des haricots verts qu'on y a déjà récoltés, trouver les motifs du voyage du prince Napoléon. »

Après de longues nuits sans sommeil, plusieurs mathématiciens croient être arrivés à cette solution, qu'il s'agit de présenter en Italie la candidature officielle du cardinal Bonaparte au premier trône papal qui se trouverait vacant par suite de décès ou d'événement politique.

Napoléon Ier ayant fait emprisonner le pape Pie VII en le menaçant de le faire fusiller comme un simple duc d'Enghien à la première bulle qu'il se permettrait, il est bien naturel qu'un Bonaparte soit nommé successeur de saint Pierre; mais je ne serais pas fâché de savoir comment le neveu s'expliquerait à cet égard sur la conduite de son oncle, sans la gloire duquel il serait probablement à cette heure inconnu dans un coin de la Corse, où il flânerait le long des mâquis.

Son discours d'avénement offrira quelques difficultés de rédaction :

« Comme neveu, dira-t-il à son clergé, je le respecte et je lui dois tout ;

» Comme pape, je le voue aux flammes éternelles :

« Comme souverain temporel, je me ferai un de-

voir de me modeler sur son adorable despotisme ;

» Comme monarque spirituel, je l'excommunie jusqu'à la trente-septième génération. »

Quant à moi, je ne puis que souhaiter aux Romains d'avoir à leur tête un homme dont le nom seul est une garantie de grandeur et de succès. Peut-être leur montrera-t-il comment on s'y prend pour augmenter une dette publique de quatre milliards, comment on trouve moyen d'obliger les peuples et de s'en faire des ennemis ; comment enfin, après s'être contenté de quatre cent mille hommes pour faire la grande guerre, on en prend douze cent mille pour faire la petite.

Ceux qui tiennent pour Henri V vont néanmoins se trouver bien embarrassés entre leur roi, qui représente les Bourbons, et leur religion, qui sera représentée par un Bonaparte. Si j'ai un conseil à leur donner, c'est en adressant au Vatican leur denier de saint Pierre, d'écrire lisiblement sur l'adresse le nom et les prénoms du destinataire. La poste est si distraite, qu'elle pourrait bien de temps en temps se tromper de palais.

—

Mort de M. Viennet, qui eut le mauvais goût de garder ses opinions jusqu'à l'âge de quatre-vingt-

onze-ans. Cet honorable académicien, qui connaissait les empires pour avoir voté contre le premier, s'empressa de voter contre le second.

Il ne fut jamais invité à Compiègne, ce qui lui permit d'atteindre les limites de la plus extrême vieillesse.

—

Mercredi 15 juillet. — Nous jouissons d'un gouvernement à surprises. La veille de la campagne d'Italie, on annonçait que la paix était assurée; le lendemain, la déclaration de guerre était au *Moniteur*.

Les ministres avaient à peine fini de démentir le projet de restauration de l'empire du Mexique au profit d'un prince autrichien, que nous apprenions le départ de Maximilien pour ce pays, au bonheur duquel lui et nous devions tant contribuer.

Issu d'un coup d'État, le pouvoir se croit obligé, à propos des événements les plus simples, de faire des complots en chambre et de petits deux-décembre de campagne. Les élections prochaines par exemple ne se préparent pas, elles se conspirent. Le rêve de nos maîtres et seigneurs serait, j'en suis convaincu, d'avoir des députés qui viendraient à la Chambre enveloppés dans des couvertures et qu'on ferait voter entre deux matelas.

Ce besoin de cachoteries s'étend, paraît-il, jusqu'aux préfets, dont un grand nombre sollicitent vainement le nom du candidat dont le chauffage leur est confié. Vous faites-vous idée du monologue d'un homme qui attend une dépêche de Paris pour savoir si c'est Trufaldin ou Larfaillou qu'il doit recommander à l'enthousiasme populaire, et vous représentez-vous son visage surpris lorsqu'il reçoit cet ordre laconique :

« Ni Larfaillou ni Trufaldin. Nous choisissons Bobéchard. Pas d'intelligence, aucune énergie ; il votera tout ce que nous voudrons. »

C'est à ce moment solennel que les infortunés fonctionnaires dont tant d'ambitieux jalousent les collets brodés, gagnent bien leurs frais de bureaux et de représentation! Je crois assister à la conférence qui s'établit entre le candidat et le préfet :

— Monsieur le candidat, voulez-vous me fournir quelques renseignements pour les circulaires pleines d'amour que je dois adresser à mes subordonnés, à qui je vais recommander votre candidature? Voyons. Avez-vous quelques tableaux chez vous ?

— Trois, dont une gravure représentant Mazeppa. J'ai aussi un Ivanohé, mais on l'a accroché dans la chambre de la bonne.

— Très-bien, je dirai que les arts et les artistes

ont toujours rencontré en vous un protecteur éclairé. Êtes-vous bachelier ?

— Non ; mais en 1833, j'ai eu l'intention de me présenter à l'École polytechnique.

— C'est quelque chose. Nous écrirons que vos études spéciales dans les sciences exactes donnent la certitude que pas un sou ne sera dépensé en France sans passer par votre inflexible contrôle. Entre nous, est-ce que vous donnez beaucoup aux pauvres ?

— Un jour, j'ai envoyé vingt-cinq francs à un dompteur qui s'était laissé manger le bras par sa panthère.

— . . . Compatissant et généreux, jamais une infortune ne l'a trouvé indifférent. Sa bourse et son cœur s'ouvrent en même temps. Les malheureux le savent bien, eux qui, en le voyant passer, s'écrient : « « Voilà notre père !... »

Tels sont à peu près les mystères que le gouvernement nous cache avec un soin jaloux. Ce qui m'étonne particulièrement dans sa conduite, c'est que, tout en faisant respecter si rigoureusement le secret des élections, il respecte si peu le secret des lettres.

—

Jeudi 16 juillet. — Quand M. Guéroult a cité à

la Chambre le fait de M. Sandon incarcéré à Charenton sans motif et remis en liberté dix-huit mois après sans explication, M. Rouher n'a trouvé à répondre à l'honorable rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* que cette phrase concluante :

— Ne parlez pas de cela !

J'espère que le public sera satisfait de l'explication si franche de M. le ministre d'État. Voilà un homme qui ne craint pas les questions embarrassantes. Cette affaire Sandon qui était restée mystérieuse comme l'histoire du Masque de Fer, se trouve ainsi mise en pleine lumière. Il y a même dans ce « ne parlez pas de cela » tout un genre nouveau d'éloquence. Voyez donc quels douloureux moments Louis XVI se serait épargnés s'il s'était écrié quand on est venu lui annoncer qu'il était condamné à mort :

— Ne parlez pas de cela !

— Et, qui sait? Napoléon Ier serait peut-être encore sur le trône s'il avait fait la même réponse au général Lafayette, lorsque, en 1815, celui-ci lui donna une heure pour signer son abdication.

A la place de M. Guéroult, j'aurais obéi à l'invitation de M. Rouher en continuant ainsi mon discours :

« Je vous disais donc, messieurs, qu'au dernier bal de la comtesse de la Gourgandinière, la société

était véritablement des plus choisies : un conseiller d'État, trois pharmaciens, six marchandes de beurre... »

Interrompu immédiatement par les clameurs de la majorité, le député de la Seine eût alors fait cette déclaration :

— Lorsque je prie le gouvernement de se justifier d'avoir tenu enfermé à Charenton, plus de dix-huit mois, un citoyen qui, avant, pendant et après son incarcération, n'a cessé de jouir de tout son bon sens, M. le ministre d'État regarde ce sujet comme si peu digne de son immense talent, qu'il m'invite à parler d'autre chose. Je parle donc d'autre chose et je lui demande pourquoi il n'est pas allé au bal de la comtesse de la Gourgandinière, qui eût été heureuse de le recevoir ?

—

Un étudiant m'envoie de Poitiers une circulaire dont le but est de provoquer des souscriptions pour la reconstruction d'une chapelle en l'honneur de la Vierge.

Le mode recommandé pour l'envoi des offrandes est excessivement curieux. Les âmes bienfaisantes reçoivent avec la circulaire un billet à trois mois en blanc, qu'il leur suffit de remplir et de retourner au curé qui préside à cette œuvre pieuse.

Je voudrais savoir si, au cas où un des souscripteurs laisserait le billet impayé, on l'enverrait chez l'huissier avec ordre à celui-ci de saisir et d'instrumenter ?

J'ai été souvent gêné d'argent dans ma carrière littéraire, mais jamais je n'aurais pensé que mes meubles pussent être vendus un jour à la requête de la vierge Marie.

Si le bon Dieu se met aussi à contracter des emprunts, c'est à devenir fou.

Le journal *le Nord* raconte dans sa correspondance parisienne qu'il a été longuement question à la cour des Tuileries (ainsi nommée parce que c'est de là que nous arrivent les tuiles) de l'assassinat du prince de Servie. Le *Nord* cite même un passage d'une conversation reproduite par le *Constitutionnel*, et où l'empereur aurait émis, entre autres considérations, la pensée suivante :

« Il pourrait se faire qu'une mort violente, si je venais à en être frappé, contribuât encore plus à la consolidation de ma dynastie que la prolongation de mes jours. Voyez en effet ce qui arrive : l'homme qui inspire ou qui commet un assassinat politique, qui se fait à la fois juge et bourreau, produit toujours un effet contraire à celui qu'il veut atteindre. C'est le châtiment de son crime. »

Voilà d'excellentes appréciations, parfaitement

exprimées. Je partage même à ce sujet si complétement les idées de Sa Majesté impériale, que j'en suis encore à me demander comment elle peut avoir comblé de places, de croix, d'appointements et de maisons de campagne des hommes qui, comme M. de Persigny, ont, après l'échauffourée de Boulogne, audacieusement soutenu devant la Chambre des pairs la théorie de l'assassinat politique.

J'ajouterai que ces genres de violences ne portent pas un châtiment aussi inévitable qu'on pourrait le croire, puisque ledit M. de Persigny, dont tout le passé politique consiste à avoir essayé de tirer sur un officier, est aujourd'hui membre du conseil privé, grand-croix de la Légion d'honneur et homme de confiance du gouvernement.

Ce qui ne cesse de m'amuser, c'est que, si un journaliste se permet de trouver mauvais que de tels hommes disposent de notre France, on lui répond en l'appelant révolutionnaire.

C'est toujours cette réplique adorable d'un réactionnaire de 1848 à un membre de la Montagne :

« Un homme qui demande l'abolition de la peine de mort ne peut être qu'un buveur de sang. »

M. Eugène Pelletan a porté à la tribune la question des fonds secrets, qui sont aux autres sections du budget ce qu'une maladie honteuse est à une jambe cassée. Si on apprenait à la reine Mohélie, actuellement dans nos murs, qu'elle se trouve dans un pays dont les chefs encouragent à prix d'argent des misérables dont l'unique besogne est d'attirer d'honnêtes gens dans des piéges ;

Si on lui racontait que les ressources de l'État passent en partie en primes données à un métier tellement ignominieux, que le reprocher à ceux qui l'exercent constitue un délit, la pauvre reine grimperait d'étonnement après les rideaux.

Telle est, cependant, une des bases de nos institutions actuelles. On fait venir des gens tarés et on leur dit : Soyez canailles, et plus vous serez canailles, plus vous serez payés !

A l'heure où j'écris, je ne connais rien d'aussi immoral que les fonds secrets, si ce n'est cependant les fonds publics.

M. de Pène, dans son nouveau journal dont j'ai annoncé l'apparition, paraît fort surpris de la vogue de *la Lanterne*. Je préfère cet étonnement à celui qu'aurait pu lui causer l'insuccès de mon journal,

mais il m'accuse de « traîner dans la boue » la vie privée et publique de ceux que j'attaque.

Je paye assez d'impôts pour avoir le droit de regarder un peu dans la conduite politique de ceux qui en ont la manipulation. Quant aux existences privées que j'ai, suivant son expression aristocratique, « traînées dans la boue, » je lui serais très-reconnaissant de vouloir bien me les citer.

J'ai eu plusieurs fois dans ma vie ce qu'on est convenu d'appeler des « affaires » et jamais, veuillez le remarquer, jamais pour des questions particulières.

Quant à mes idées politiques, je suis au désespoir qu'elle ne soient pas du goût de M. de Pène ; mais je ne me sens plus le courage d'en changer. Il est, du reste, très-naturel que mes opinions soient bien plus défectueuses que les siennes, puisqu'à la fin de son article il avoue n'en avoir aucune.

—

Il ne restera plus au 1er janvier que dix-sept mille hommes sous les armes... en Amérique, bien entendu.

Pour ceux que le Nouveau Monde inquiète tant, ce sera le moment d'aller le prendre d'un coup de filet. Songez donc, dix-sept mille hommes, et au 1er janvier nous en aurons douze cent mille !

Si vous ne tentez pas cette conquête, c'est que vous savez d'avance qu'en trois quarts d'heure les deux Amériques mettraient sur pied un million de citoyens.

Et si l'Amérique peut mettre un million de citoyens sur pied en trois quarts d'heure, pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant ?

C'est que, je vais vous dire, en Europe, les gouvernements trouvent peut-être que douze cent mille hommes, c'est snffisant pour les défendre en temps de paix, mais ils trouvent aussi que, vu l'état des esprits, dix-sept mille ce n'est pas assez.

—

Ceci est pour la Commission de col ortage (elle seule) :

Déposition de M. Chaudet dans l'affaire la Varenne-Saint-Hilaire.

Il reconnaît que l'accusée est devenue sa maîtresse; elle avait des attaques de nerfs. Un jour, elle a consulté l'*Oracle des dames* pour savoir si je l'aimerais longtemps. L'oracle a répondu : « Il t'aimera jusqu'à ce qu'il te connaisse. » Ce qui a paru faire une certaine impression sur elle.

Le bureau du colportage s'est tellement ému de la déposition qui précède, qu'il en a immédiate-

ment refusé l'estampille au dernier livre de M. Deschanel, intitulé : *A bâtons rompus*.

—

Le vingt-quatrième volume de la *Correspondance de Napoléon Ier* vient de paraître.

Natures prime-sautières qui vous laissez encore prendre au « noble éclat du diadème, » lisez-moi ces lettres-là, et si vous n'en revenez pas complétement guéries, c'est que votre monomanie respectueuse est radicalement incurable.

Vous apprendrez dans ce cours complet de politique italienne comment on envoie des baisers aux souverains qu'on se propose de détrôner huit jours plus tard.

Vous y verrez comment les journalistes officieux y sont traités par les monarques qu'ils ont la naïveté de servir.

Vous y saurez enfin à quelles cabrioles fantastiques l'épilepsie du pouvoir absolu peut amener un être humain.

Et c'est là la correspondance d'un homme à qui on a décerné le nom de « grand! » Que peut bien être celle des monarques qui ont mérité le surnom de « petits? »

LA LANTERNE N° 9

Nous recevons du ministère de l'intérieur, au sujet de la détention de l'avocat Sandon à la maison des fous, un *communiqué* qu'il nous est impossible d'insérer dans *la Lanterne* d'aujourd'hui, pour plusieurs raisons :

La première, c'est que le journal est déjà composé et mis en pages ;

La seconde, c'est que ce communiqué est d'une taille tellement démesurée, qu'il absorberait environ quarante-cinq ou cinquante pages de *la Lanterne*, qui en contient soixante.

Nous remettons l'affaire à huitaine.

—

Samedi 18 juillet. — *Le Constitutionnel* lui-

même n'y tient plus : il déclare dans un article spécial que *la Lanterne* est l'œuvre d'un indigne spéculateur.

J'ai pensé d'abord que *le Constitutionnel*, qui aime les parallèles et qui en a risqué souvent d'extrêmement comiques entre le génie de César et celui de Napoléon III, avait l'intention de comparer son désintéressement à mon mercantilisme. Mais en m'apercevant que ce journal, tout de dévouement, qui exaltait à la première page les discours du maréchal Niel, recommandait avec non moins de fougue à la quatrième le traitement de madame Lachapelle et les biscuits dépuratifs du docteur Ollivier, je me suis demandé si les éloges décernés quotidiennement à ces médicaments étaient uniquement le résultat d'une conviction politique.

Le ton de bénédiction générale adopté par *le Constitutionnel*, quand il ne parle pas de *la Lanterne*, rend même la situation plus ambiguë, et, confondant les enthousiasmes, il m'est arrivé quelquefois de croire que M. Rouher guérissait la stérilité, tandis qu'au contraire madame Lachapelle était chargée par le gouvernement de répliquer aux orateurs de l'opposition.

Si *le Constitutionnel* ne voit réellement que le bonheur de la France dans l'avenir de l'eau de

Botot, je n'ai plus qu'à me taire, mais si, comme quelques personnes ont eu l'audace de me l'affirmer, le tapioca Feyeux (le plus savoureux des potages) entre pour quelque chose dans ses recettes de fin d'année, il me permettra de lui faire observer qu'en m'attribuant un but de spéculation, il s'expose à un ridicule par trop bénévole.

La Lanterne est, en effet, le seul journal politique qui ait refusé d'insérer des annonces. Un industriel fort important m'a offert pour ma part quatre mille francs par semaine, c'est-à-dire de seize à vingt mille francs par mois, si je voulais lui abandonner les cinq dernières pages de ma brochure. J'avais, en outre, le droit d'élaguer les réclames incompatibles avec mes manières de voir.

Ces conditions n'avaient rien d'exagéré, puisque mon tirage représente environ VINGT fois celui du *Constitutionnel*. Je n'en ai pas moins repoussé les offres des Artaxercès de l'Emprunt Égyptien et de la limonade purgative, ne voulant pas me rendre, même indirectement, responsable des conséquences que pourraient amener lesdits emprunts ou lesdites limonades.

J'ai fondé un journal, et il se trouve qu'il se vend beaucoup. Voilà ma spéculation. Le seul moyen d'en arrêter l'essor serait peut-être de me précipiter aux genoux des passants, en les suppliant d'ache-

ter moins de *Lanternes*, c'est-à-dire de ne plus m'exposer aux ironies si douloureuses de la feuille de M. Rouher et de madame Lachapelle.

Et encore le public tiendrait-il compte de mes génuflexions ? J'en doute.

Quant au *Constitutionnel*, qu'on ne déplie guère que le couteau sous la gorge, je comprends jusqu'à un certain point qu'il soit obligé, pour vivre, de s'appuyer sur quelques sages-femmes ; mais oser, dans ces conditions tant soit peu humiliantes, signaler l'avidité du seul journaliste politique qui ait écarté toute combinaison financière autre que la vente de son journal, c'est là une maladresse qui suffit amplement à expliquer l'insuccès, tous les jours plus mérité, de ce sous-*moniteur*, où l'on arrive à tout, excepté à se faire lire.

—

Je viens de boire tout d'une traite les cinq cents pages du beau livre de M. Prévost-Paradol.

J'en ai été d'autant plus charmé qu'avant *la France nouvelle*, nous ne connaissions que la Nouvelle-France qui est une caserne.

—

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du

jeune étudiant nommé Budin qui, ayant été assommé par plusieurs sergents de ville, qui l'ont couché pendant huit jours sur un lit d'hôpital, va passer en police correctionnelle.

Si les sergents de ville l'avaient tué tout à fait, il passait probablement en cour d'assises.

Des renseignements sur la conduite du délinquant ont été demandés au commissaire de police du quartier, et voici la réponse qu'un hasard fait tomber entre mes mains, et que je me hâte de publier, afin que la France sache définitivement à quoi s'en tenir sur les déplorables antécédents du coupable que la justice poursuit en ce moment :

6e ARRONDISSEMENT. — QUARTIER DE L'ODÉON.

Paris, le 15 juin 1868.

« J'ai l'honneur de faire connaître à M. le juge d'instruction que les renseignements recueillis sur le sieur Budin, étudiant en médecine, sont des plus favorables à ce jeune homme.

» Il occupe avec un autre étudiant, nommé de Lauréal, un logement du prix de cinq cents francs par an. Ses habitudes sont régulières ; il sort tous les matins avec son ami, rentre avec lui à onze heures, suit assidûment ses cours, et aucune

femme n'est jamais amenée par eux dans leur logement, qu'ils occupent depuis trois ans.

» En un mot, on cite M. Budin comme un étudiant modèle. Son caractère n'est nullement querelleur.

» Le commissaire de police,
» Macé. »

On a retenu d'un discours célèbre une phrase ainsi conçue :

« Que les bons se rassurent et que les méchants tremblent! »

J'ai malheureusement aperçu depuis bien des méchants qui ne tremblaient pas, et les poursuites exercées en ce moment contre un jeune homme que tout le monde proclame un étudiant modèle, ne me semblent pas de nature à beaucoup rassurer les bons.

—

J'ajouterai que le rapport de M. Macé, commissaire de police, étant l'œuvre d'un homme indépendant, impartial et droit, je ne puis m'empêcher d'éprouver des craintes sérieuses pour son avancement.

—

M. Duruy a fait une découverte qu'il a commu-

niquée au Corps législatif : c'est qu'aujourd'hui la littérature manque parce qu'on s'occupe trop de politique. Il y a dans cette démonstration toute une pièce pour le théâtre de Guignol.

Comment! voilà un gouvernement qui a fait un coup d'État pour empêcher les Français de s'occuper de politique, et qui avoue tranquillement que c'est parce qu'on s'en occupe trop que la littérature actuelle est inférieure à celle des époques où on s'en occupait encore davantage.

Avant votre avénement, la France, qui était agitée, a eu une période littéraire d'un éclat incomparable.

Vous vous montrez, le calme renaît, et vous n'arrivez pas à faire pondre un alexandrin potable aux poëtes que vous élevez dans vos basses-cours.

M. Duruy accuse la politique d'abrutir les hommes. Nous sommes abrutis, et depuis dix-sept ans personne n'a fait de politique, excepté vous.

Si M. Duruy a voulu parler de l'influence que la politique a pu exercer sur le cerveau des orateurs du gouvernement, ses collègues, j'arriverai peut-être à débrouiller le sens de sa phrase ; j'ajouterai même que j'avais fait à cet égard la même observation ; mais je n'aurais jamais pensé que M. Duruy osât traiter avec cette brutalité des mi-

nistres qui, après tout, siégent sur le même banc que lui.

—

Lundi 20 juillet. — Anniversaire de la bataille de Pharsale, qui décida de la destruction de la République romaine et inaugura le règne de ce despotisme spécial qui arrête la pensée et emprisonne les gens sur l'air de « Vive la liberté ! »

César, dont un auteur, plus connu par ses coups d'État politiques que par ses travaux littéraires, a écrit dernièrement l'histoire (je crois que la commission de colportage lui a accordé l'estampille), César, dis-je, qui, en apercevant Cassius, s'était écrié : « Ce jeune homme m'inquiète : il est bien maigre pour un sénateur ! » périt en effet assassiné, en pleine séance, par le sénateur Cassius et plusieurs autres, qui emportèrent sous leurs robes les membres du tyran défunt.

Aujourd'hui les sénateurs sont vieux, très-gras, et quand l'un d'eux emporte quelque chose sous son paletot, c'est un melon.

—

Les catholiques exaltés sont en train de s'annexer M. Viennet. Après avoir vécu excommunié

comme franc-maçon, il paraîtrait qu'à sa dernière heure il a abjuré la franchise et la maçonnerie pour mourir dans les bras de la religion à laquelle nous devons le cardinal Dubois et la seconde expédition romaine.

Je ne vois pas qu'il y ait pour ladite religion un sujet de gloire bien sérieux à obtenir les faveurs d'un vieillard de quatre-vingt-onze ans, dont le cerveau est dans l'état de demi-sommeil qui précède la mort. Si on m'annonçait qu'une douairière de soixante-dix-huit ans est devenue tout à coup folle de moi et qu'elle m'offre sa main avec toutes les rides et toutes les pattes d'oie qui en dépendent, je n'irais certes pas m'en vanter dans les journaux.

Mais cette habitude qu'a le clergé de venir se fourrer jusque dans la table de nuit des mourants pourrait être utilisée par les gouvernements qui, comme le nôtre, ont le plus pressant besoin d'adhésions. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore songé à envoyer au chevet des moribonds hostiles à l'ordre de choses actuel des conseillers d'État chargés de les convertir à la vraie politique, c'est-à-dire aux joies pures du pouvoir absolu.

Quand le malade en proie au râle suprême et déjà noyé dans les brouillards de la dernière heure

aurait écouté sans trop de résistance ces questions insidieuses :

— L'affaire du Mexique n'est-elle pas la plus grande pensée du règne ?

N'est-il pas prouvé que l'idée de rester neuf années sous les drapeaux remplit d'allégresse tous les Français âgés de vingt et un ans ?

Avouez, en outre, qu'en dehors de la famille Bonaparte, il n'y a pour la France que honte et misère ?

Le *Moniteur* publierait, pour le jour de l'enterrement, en tête de sa partie non officielle (vous savez? la partie réservée aux Tartares), cette note triomphante :

« Le fameux X..., qui après avoir donné, au coup d'État, sa démission de professeur de rhétorique au collége de Senlis a été transporté à Lambessa aux frais de notre généreux gouvernement ; le fameux X..., pressé par l'évidence, a avoué, à son lit de mort, qu'il n'avait jamais été plus libre que sous ce règne, et qu'il expirait dans les bras de la Constitution, à laquelle il jurait obéissance dans ce monde et dans l'autre. »

Appliqué aux derniers moments de l'honorable M. Viennet, ce système eût peut-être réussi, et nous ne serions pas obligés de déplorer aujourd'hui qu'il n'ait pas craint de paraître devant Dieu sans

être préalablement muni des sacrements de l'impérialisme.

—

Il paraît qu'à la cour de Fontainebleau, la grande mode est de creuser des puits instantanés.

Comme il est regrettable que la Vérité n'ait pas encore pu se décider à en sortir !

—

Le Journal de Paris, qui a les yeux partout, fait remarquer que rien comme d'être nommé rapporteur du budget ne porte bonheur à un député.

L'année dernière, M. O'Quin a obtenu une des meilleures recettes générales qu'on puisse accorder à un homme seul.

Cette année, M. Busson-Billault, chargé de rapporter, comme M. O'Quin, vient d'être ou va être nommé président de section au conseil d'État.

Et les deux budgets étaient en déficit !

Ces bienfaits dont on comble les rapporteurs de notre situation financière manquent d'opportunité. Les chercheurs de petite bête sont ainsi exposés à faire cette réflexion :

— On a donc bien besoin de celui qui rapporte le budget, qu'on le soigne avec cette sollicitude !

Qu'aurait dit le monde, si avant de se présenter au conseil municipal de Marly-le-Roy, Victorien Sardou avait adressé cette allocution à ses électeurs :

« Je ne veux influencer personne, mais tous ceux qui voteront pour moi toucheront cinq pour cent sur mes droits d'auteur. »

—

Mardi 21 juillet. — M. Jules Favre, plaidant contre ce frère de la doctrine chrétienne qui a failli arracher l'oreille d'un petit garçon confié à ses brutalités, prononce un de ses plus beaux discours.

Le grand orateur refuse non-seulement aux instituteurs le droit de frapper leurs élèves, mais encore aux parents celui de frapper leurs enfants.

On m'assure que *la Lanterne* est souvent lue par la classe ouvrière. C'est donc aux ouvriers que je m'adresse, en les suppliant de renoncer à corriger leur progéniture par ces procédés violents.

Elevés durement pour la plupart, ils continuent à leurs enfants cet héritage de calottes qu'ils ont reçu de temps immémorial.

Qu'ils en soient bien convaincus cependant, une des causes de la déchéance physique, morale

et politique de notre triste pays est due au manque de raisonnement et de dignité qui préside à l'éducation des fils d'ouvriers. Les coups en font des révoltés ou des abrutis.

Dire à un enfant : Il ne faut battre personne, et lever la main sur lui, équivaut à lui défendre de voler quoi que ce soit, tout en forçant devant lui les tiroirs d'un secrétaire.

L'ouvrier français est le seul qui ait gardé ce mode odieux de correction. L'Allemand et l'Anglais y ont renoncé depuis longtemps.

Si le gouvernement s'occupait un peu moins de ses emprunts et de ses élections, il aurait pu traiter depuis longtemps cette question vitale pour une nation : qu'on ne doit pas infliger à ses fils des traitements d'esclaves si on veut qu'ils soient libres un jour.

Il est vrai que le gouvernement tient médiocrement à ce que nous soyons libres ; c'est même ce qui m'a donné depuis longtemps l'envie de le devenir.

—

Un employé supérieur du château de Fontainebleau ayant commis l'imprudence de rester trop longtemps à parler tête nue au chef de l'Etat, a

payé de sa vie son respect de la dynastie régnante.

Le soleil d'un côté, l'empereur de l'autre, ce double éclat lui a tapé sur la tête ; une insolation s'est déclarée, et il est mort dans la nuit.

Tel que je me connais, dès que j'aurais senti mon cerveau s'attaquer, je me serais empressé de remettre mon panama. Mais tomber victime de l'étiquette est, pour les courtisans, mourir au champ d'honneur.

Napoléon Ier, par exemple, avait la manie asiatique de témoigner sa satisfaction à ses généraux en leur pinçant l'oreille jusqu'au sang. Ceux-ci étaient enchantés ; moi, je l'aurais reçu à coups de plat de sabre. Il est vrai que j'aurais passé pour un malotru, tandis que ceux qui sourient quand un monarque leur pince les oreilles sont signalés comme des gens très-bien élevés et possédant ce qu'on appelle l'habitude des cours.

Ce nouveau danger que courent les invités de Fontainebleau prouve que les grands d'Espagne sont plus intelligents que nous, puisqu'ils ont maintenu le droit de se couvrir devant la reine. A côté des décorations biscornues qui se distribuent tous les jours autour de nous, il devient urgent par ces chaleurs d'établir un ordre, qu'on appellerait, par exemple, « le Chapeau d'honneur », et qui permettrait aux hommes nécessaires de parler au chef de

l'Etat, sans que cette témérité leur coûtât la vie.

Un ministre qui aurait trouvé la meilleure combinaison pour disloquer les circonscriptions électorales des députés de l'opposition serait nommé grand-chapeau de première classe, et aurait droit de se couvrir à 17 degrès ;

Celui qui serait simplement parvenu à négocier un emprunt recevrait le brevet de moyen-chapeau, et ne pourrait se coiffer qu'à 30 degrés ;

Quant aux chevaliers du petit-chapeau, ils ne jouiraient qu'à 45 degrés de la faculté d'abriter sous un feutre leur cervelle congestionnée.

Non, la France ne périra pas, car ce n'est pas un gouvernement ordinaire celui qui, à de si nombreux besoins d'argent, joint un tel souci du cérémonial.

Je harponne cette nouvelle et je voudrais l'encadrer dans une bordure de bois sculpté :

M. Dumas, sénateur, est, dit-on, parti pour le Gard, où il va soutenir la candidature de son fils. » C'est le même procédé que pour le mariage. Tandis que le père demande aux électeurs de vouloir bien lui accorder leur main pour son héritier mâle, celui-ci reste discrètement dans le fond à rouler son chapeau dans ses doigts.

Tel le père Léotard tenait lui-même le trapèze de son garçon, tel aussi le chef de la dynastie des

Diafoirus présentait en personne son fils aux parents de sa future épouse.

— Baiserai-je, papa ? disait le jeune homme.

— Promettrai-je des chemins vicinaux? demande sans doute le jeune Dumas.

— Promets, mon fils, et des églises avec des clochers de cinquante mètres, et des chemins de fer qui se prolongent jusqu'en Abyssinie. Fie-toi à moi, et ton élection est assurée. Ce que les électeurs refuseraient au père, ils n'oseront le refuser au sénateur, et réciproquement.

La seule chose à craindre, c'est que les notables du département ne prient M. Dumas fils de leur exposer lui-même sa profession de foi. Si le père est obligé de répondre :

— Mon enfant est au lit. Je le couche tous les soirs à huit heures ; mais il m'a chargé de parler à sa place ;

Il est possible que cette façon toute paternelle d'offrir des députés à notre pays ne soit pas goûtée des célibataires.

—

On ne remarque pas assez, du reste, à quel point la parenté envahit le Corps législatif. Si les élections prochaines se font au souhait du gouverne-

ment, nous arriverons à des discours de ce calibre :

« Mon gendre, qui descend de la tribune, et mon neveu qui l'y avait précédé, soutiennent, contrairement à l'opinion de mon beau-frère, que plus une constitution est perfectible, moins elle doit être perfectionnée... »

Or, ce n'est pas leur linge, mais bien le nôtre que nos représentants lavent ainsi en famille, et je trouve qu'ils mettent bien du temps à le rapporter de chez la blanchisseuse.

—

On nous assure que l'empereur Napoléon vient d'adresser à la reine d'Espagne une lettre autographe pour l'engager à ne pas user de rigueur dans la situation actuelle.

Si le fait est vrai, la rédaction de cette lettre charitable n'a pas dû coûter grand frais d'imagination au chef du gouvernement français. Il n'a eu qu'à recopier celle que la reine d'Espagne lui a probablement écrite dans des circonstances analogues, et dont, comme vous savez, il n'a tenu aucun compte.

—

Il y aura, paraît-il, très-peu de nominations cette année dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Moi, je compléterais cette sage mesure en reprenant les décorations de l'année dernière.

—

Mercredi 22 juillet. — *Le Constitutionnel* a beau faire, *Le Moniteur* sera toujours le meilleur chocolat Perron.

Il annonce que l'Empereur est arrivé à Plombières accompagné de son état-major et des personnes de sa maison. Malgré son incognito, ajoute ce journal universel, Sa Majesté a été reçue avec des acclamations enthousiastes, et, le soir, la ville était illuminée. »

Je suppose qu'une feuille montée en couleur imprime ceci :

« M. Jules Favre est arrivé dans sa bonne ville de Lyon. Il en a parcouru les principales rues dans une calèche attelée de quatre chevaux que précédaient plusieurs huissiers criant à haute voix :

— » Le personnage assis dans cette voiture est M. Jules Favre, le célèbre avocat, qui vient rendre visite à ses électeurs. »

Et si la feuille montée en couleur terminait ainsi son article :

« Malgré son incognito, l'illustre orateur a été l'objet de plusieurs ovations et a dû assister le soir à un banquet organisé en son honneur ; »

A la suite de cet article, les journaux de la réaction riraient pendant deux mois. Aussi, ne puis-je voir dans la bonne plaisanterie du *Moniteur* qu'une vengeance de la maison Panckoucke, injustement dépossédée de son privilége.

—

M. Pelletan a demandé au Corps législatif dans quel but avaient été instituées les Archives, puisque personne n'en profitait, et que, tout récemment encore, un jeune écrivain de talent s'était vu refuser les pièces relatives à la conspiration du général Mallet.

Naturellement, on a répondu à M. Pelletan une bêtise, à savoir : que plusieurs familles mêlées à la vie et à la mort de Mallet étant encore vivantes, il avait paru dangereux de communiquer ces pièces.

Mais les familles des Bourbons, des d'Orléans et des Bonaparte existent encore, et on écrit tous les jours les histoires de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon I^er^. Ces scrupules ne vous prendraient pas s'il s'agissait d'une histoire de l'indemnité Pritchard ; mais vous n'aimez pas à voir revenir sur le tapis cette conspiration extraordinaire, où un seul homme parvint à faire crier : Vive la République ! aux fonctionnaires les plus importants et les plus gavés du premier empire.

Vous avez la crainte vague qu'il n'en soit de même pour les fonctionnaires du second si un nouveau Mallet surgissait par hasard, et vous nous feriez croire que les grands corps de l'État ne s'occupent pas plus de Napoléon IV qu'ils ne pensèrent alors à Napoléon II.

Vous auriez toujours, il est vrai, la ressource d'imiter le gouvernement de 1812, qui, tout en déclarant hautement que Mallet était absolument seul, fit fusiller QUATORZE innocents avec lui.

Napoléon, au retour de sa glorieuse expédition de Russie, feignit de s'emporter contre cette sévérité excessive ; mais comme il venait lui-même de mener six cent mille hommes à la boucherie, il prit rapidement son parti de cette aventure, dont, le soir même, on finit par rire beaucoup au bésigue de la Reine Mère.

—

Dans sa plaidoirie pour les deux malfaitrices de la Varenne-Saint-Hilaire, Me Lachaud avait évoqué l'exemple de la femme Doise, condamnée, il y a peu d'années, pour un crime qu'elle n'avait pas commis, mais dont elle s'était déclarée l'auteur pour échapper aux tortures physiques et morales qu'on lui faisait subir dans sa prison.

S'il y a au monde un être respectable, c'est certainement cette infortunée qui, après un second débat, est enfin sortie des bancs des assises triomphante et acquittée.

Eh bien, voici les paroles prononcées à ce sujet, en réponse à Me Lachaud, par le Président lui-même :

« Cette grande coupable, cette femme parricide, dont l'innocence est sortie d'un second débat, n'a été reconnue innocente que dans une certaine mesure. Il est vrai qu'elle n'avait pas elle-même exécuté le crime, qu'elle n'avait pas donné de sa main la mort à son père ; mais c'était son amant qui avait exécuté ce qu'elle avait prémédité et conseillé. Elle n'était pas étrangère à ce crime ; elle n'avait pas ignoré qu'il devait se commettre. Il n'y avait donc pas là une erreur judiciaire... »

Ces paroles sont affligeantes, et j'ai été extrêmement surpris en voyant que la Presse les avait laissées prononcer sans les qualifier comme elles le méritent. Quand un journaliste se permet d'interpréter le plus simple jugement, on le poursuit sans pitié, et voilà comment un Président de Cour nous apprend à respecter les décisions de la justice, qu'il est chargé de rendre lui-même.

La femme Doise a été acquittée dans des conditions honteuses pour ceux qui avaient instruit

l'affaire. Le jury a décidé qu'elle n'était absolument pour rien dans l'assassinat de son père, et c'est un magistrat qui, du haut de sa toque, accuse tranquillement une victime reconnue innocente d'avoir tué son père par l'entremise de son amant.

Il faut vivre à cette époque de bouleversement moral pour pouvoir écouter sans frissonnements cette incroyable apostrophe.

A en juger par la douleur concentrée des présidents obligés de prononcer un acquittement, il semblerait qu'il y a une énorme volupté à formuler une condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Les affreuses paroles citées plus haut feraient croire qu'en ordonnant la mise en liberté de la femme Doise, la Cour se serait dit à elle-même :

— Ah ? tu te permets d'être innocente ! Sois tranquille, je te repincerai.

Des incidents de ce genre, lecteurs mes frères, ne pourraient-ils pas donner à supposer que, si le jury n'existait pas, il n'y aurait pas un de nous qui, à l'âge de la conscription, n'eût subi trois ou quatre exécutions capitales ?

—

M. Monnier, l'ancien précepteur du prince impérial, dont la retraite a fait quelque bruit, vient

d'être nommé professeur à la Faculté de Poitiers.

M. Monnier n'a pas été jugé suffisant pour diriger les études du fils de Napoléon III, mais il paraît qu'il est assez fort pour instruire de simples citoyens.

—

Le trombone Jacob, connu en charlatanisme sous le nom de Zouave guérisseur, recommence ses culbutes.

Plusieurs lecteurs me demandent par lettres si je ne vais pas protester contre ce propagateur de magie blanche.

Ma foi non ! d'autant qu'il n'est pas seul à exploiter la naïveté publique. Nous avons eu des ministres, non moins trombones et non moins guérisseurs, qui ont offert aux bonnes gens, sous la dénomination d'obligations mexicaines, un remède souverain contre la cherté des vivres.

Ceux qui ont mordu aux paroles des ministres ont payé cette confiance de leur fortune, comme les autres payeront peut-être de leur santé les conseils du zouave. Mais en tout cas, puisqu'on a envoyé aux premiers des plaques en diamants, je ne vois pas pourquoi on punirait le second.

—

Deux ministres portugais, le duc de Loulé et le marquis de Sa Bandiera, viennent d'être obligés de résigner leurs fonctions, pour ce motif qu'ils étaient trop impopulaires.

En France, où les ministres sont de simples employés à deux cent mille francs, chargés, selon la Constitution, de répéter les paroles qu'on leur a soufflées le matin, et dont ils ne sont même pas tenus de comprendre le sens, cette question n'a aucune importance.

Mais si jamais l'un de ces personnages à répétition s'avisait de devenir populaire, c'est alors qu'il se verrait forcé de résigner ses fonctions. On fait ici profession d'adorer les hommes du peuple; mais quand un homme du peuple s'ingère d'aimer quelqu'un, l'infortuné est immédiatement considéré comme un fauteur de désordres et traité comme tel.

Du reste, je cherche dans l'entourage d'un chef d'État, et je crois qu'il doit vivre sans aucune inquiét de à ce sujet.

—

En Boukharie, s'il faut ajouter foi aux renseignements particuliers que *la Lanterne* a puisés dans les autres journaux, les dépenses du harem

de l'Émir sont insignifiantes. Il a quatre femmes qui font elles-mêmes leurs robes et cousent les vêtements de leur époux.

Chez nous, les émirs ont généralement plus de quatre femmes; leurs dépenses sont loin d'être insignifiantes; elles font faire leurs vêtements par les autres, et quand elles ont plusieurs années de services, l'Émir leur fait donner des bureaux de tabac.

—

Il y a bien quinze ans qu'on cherche de toutes parts le moyen de diminuer le prix des loyers.

M. Magne n'a pas mis cinq minutes à trouver celui de les augmenter. Il vient de prescrire aux agents des contributions la plus grande rigueur dans l'estimation de la valeur des appartements.

Un employé vient relever votre cote personnelle et mobilière...

— Monsieur, lui dites-vous, mon logement, que je paye 450 fr., est composé de deux pièces et demie; je couche dans une soupente, et je fais la cuisine dans le plomb.

— Quatre cent cinquante francs, c'est une plaisanterie! Votre soupente est en vieux chêne et votre plomb en fer battu. Cet appartement-là vaut

six mille francs comme un liard, mettons sept mille parce que M. le ministre m'a recommandé d'être rigoureux, c'est-à-dire que vos contributions sont désormais portées à cinq cent soixante-quinze francs, que vous pourrez, à votre volonté, payer d'un seul coup ou par douzièmes.

Voilà, au moment des élections, une mesure intelligente et qui sera favorablement accueillie par la partie gênée de la population. Ce qui m'étonne, c'est que M. Magne n'ait pas conseillé en même temps au gouvernement de déclarer la guerre à quelqu'un, n'importe qui, afin d'avoir une occasion d'établir un nouveau décime.

—

La simple condamnation aux travaux forcés des femmes de la Varenne-Saint-Hilaire a remis sur le tapis l'abolition de la peine capitale.

Cette réforme est déjà à peu près adoptée en Prusse, en Autriche, en Hollande, et généralement dans toute l'Allemagne.

La plus arriérée et la plus ignorante des nations, j'ai nommé la France, sera nécessairement la dernière à la proclamer.

Aucun pays, cependant, n'a plus à se repentir d'avoir laissé subsister cette coutume odieuse et

dégradante. Pour ma part, je n'ai jamais pu me décider à m'apitoyer sur Louis XVI, qui, en abolissant la peine de mort, avait un moyen si facile de ne pas monter sur l'échafaud.

—

Jeudi 23 juillet. — M. Stéphen Liégeard, dont les intentions sont évidemment meilleures que les poésies, propose une augmentation de cent vingt francs par an pour le traitement de chaque facteur rural.

Le député de la Moselle raconte qu'un de ces infortunés piétons parcourt, en proie à cette chaleur, quarante kilomètres par jour, moyennant la somme de cinq cents francs par an ; ce qui donne environ deux francs pour la journée, c'est-à-dire un sou par kilomètre.

Il est vrai que cet employé a une femme et quatre enfants qui tous jouissent d'un appétit d'enfer.

Eh ! bien, au milieu de l'attendrissement général, il s'est trouvé un homme pour déclarer que cinq cents francs par an pour quarante kilomètres par jour constituaient une somme suffisante, et qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter d'un centime le traitement des facteurs ruraux.

Cet homme est M. Busson-Billaut, gendre du

ministre qui, de son vivant, touchait cent mille francs comme président du conseil, et cent autres mille francs comme membre du conseil privé.

—

Même date. — M. Rouher marivaude avec l'opposition.

— Je suis, dit-il, de l'avis de M. Ernest Picard. Ce n'est pas chez moi péché d'habitude.

— Il n'y a que le premier pas qui coûte, répond M. Jules Favre.

— Ajoutez qu'il se fait quelquefois sans qu'on y pense, réplique M. le ministre d'État.

Ces mots d'auteur m'inspirent des craintes sérieuses; annonceraient-ils quelque nouveau proverbe pour le théâtre des Bouffes parisiens? M. de Morny y a déjà donné *M. Choufleury,* et on disait dans les couloirs que M. Rouher voulait donner un pendant à cette spirituelle comédie, sous le titre : *M. Juarez restera chez lui.*

M. le ministre d'État, en effet, sait mieux que personne pourquoi le président du Mexique est chez lui et comment il nous a renvoyés chez nous.

RECTIFICATION

Le dernier numéro de *la Lanterne* contenait une

erreur grave. J'avais annoncé que les cendres de Napoléon Ier allaient être renvoyées à Sainte-Hélène, pour les punir d'avoir été ramenées par le prince de Joinville.

La vérité est que le prince Napoléon a accepté la mission d'aller chercher en Angleterre les cendres du roi Louis-Philippe et de les transporter à Saint-Denis.

—

Plusieurs jeunes gens très-honorables de la faculté d'Aix ont été condamnés à des peines démesurément sévères, pour avoir chanté la sérénade de *Geneviève de Brabant* sous les fenêtres d'un conseiller à la Cour, dont la femme est d'une grande beauté.

Je comprendrais cette rigueur pour la *Mère Godichon*. La mère Godichon ayant toujours passé pour une citoyenne d'une conduite des plus irrégulières. Mais je cherche ce qu'il peut y avoir d'offensant pour une dame, fût-elle épouse d'un conseiller, à se voir comparer à Geneviève de Brabant, qui est restée comme un modèle de vertu légendaire.

Le Code me paraît contenir une lacune à l'endroit des chansons nocturnes. Si jamais je vais à Aix, je n'oserai même plus fredonner le *Partant pour*

la Syrie. J'aurais peur que quelque conseiller ne m'accusât d'avoir insinué que le beau Dunois était l'amant de sa femme.

—

Vendredi 24 juillet. — Un inconnu m'écrit que mon opposition a le tort d'être violente et de ne pas être sérieuse. Il ajoute qu'au fond je ne suis qu'un vaudevilliste.

J'ai signé, en effet, plusieurs vaudevilles. J'avais même terminé, il y a quelques années, une pièce en trois actes intitulée :

ALI BABA

ou

LES QUARANTE MINISTRES.

Mais les directeurs me demandèrent un si grand nombre de changements, que je renonçai à peu près au théâtre, pour me jeter dans la presse militante.

Quant à ma prétendue violence, j'aurais pour la justifier de nombreux exemples, celui-ci, notamment, d'un ancien journaliste, devenu depuis empereur par une circonstance indépendante de ma volonté, et qui, tout en conspirant pour se faire la main, écrivait ceci dans les feuilles de sa localité :

« Par cette fausse politique, le cabinet français s'est attiré à juste titre la méfiance de la France et celle des étrangers. Il a réveillé des haines et des jalousies qui étaient éteintes..,

» Vous avez compromis l'avenir de la France en la laissant isolée en Europe et *en épuisant le pays par des travaux de guerre qui n'ont même pas la guerre pour objet.* A l'intérieur, vous nous avez divisés. A l'extérieur, vous avez réuni tous nos ennemis dans un même sentiment de défiance et de haine.

» Vous n'êtes pas des hommes de paix, car sans cesse vous recherchez les occasions de répandre le sang français. La France vous demandera compte des hommes morts glorieusement mais inutilement dans toutes vos expéditions stériles. »

(LOUIS-NAPOLÉON. — *Progrès du Pas-de-Calais* du 5 novembre 1844.»

J'en appelle à tous les grands corps et à toutes les grandes âmes de l'Etat. Ai-je jamais rien écrit de comparable, comme violence, à ces lignes qu'on croirait, d'ailleurs, datées de 1868, tant elles coïncident avec la situation actuelle?

Le troisième reproche que m'adresse mon inconnu, c'est de n'être pas sérieux.

Si je le suis peu, en effet, c'est pour avoir com-

pris que ceux que j'attaque l'étaient encore moins que moi. Je ne demande certes pas mieux que de le devenir, mais, pour utiliser le mot célèbre d'Alphonse Karr, j'attends que le gouvernement commence.

LA LANTERNE N° 10

Averti trop tard pour en aviser le public que le gouvernement se croyait le droit de saisir la *Lanterne* dans les bureaux et à la poste tant qu'elle ne contiendrait pas le *communiqué* qui m'a été adressé jeudi passé, je me vois forcé, en attendant la solution du procès, de publier ce document :

. . . . . .

. . . . . .

—

Après m'avoir interdit la voie publique, dont il a fait audacieusement sa voie privée, après avoir lâché sur mon nom, sur ma réputation et sur ma

famille ce qu'on a pu trouver de plus bourbeux dans la basse police, le ministère en est aujourd'hui à essayer de m'étouffer sous la couche épaisse de ses *communiqués*.

Je veux ne mettre aucune passion dans cette affaire, mais je le demande à Dieu, aux hommes et mêmes aux femmes, rencontre-t-on dans notre histoire un seul ministre qui ait combattu les adversaires de sa politique à l'aide de ces procédés, dont un cabotin de la banlieue refuserait de se servir ?

Je ne suis ni légitimiste ni orléaniste, mais, il faut le reconnaître, M. de Polignac et M. Guizot ont-ils jamais songé à supprimer l'opposition du *National* et celle de la *Réforme* en imposant à ces deux journaux hostiles l'insertion de documents capables de les absorber de la première colonne à la dernière ?

Et quand je me tuais à dire que les hommes d'aujourd'hui ne sont pas sérieux ! En êtes-vous convaincus maintenant ? Les calembours qu'on m'accuse de leur décocher ne sont-ils pas plus que suffisants pour combattre des fonctionnaires de cette valeur intellectuelle et morale ?

Malheureusement on ne peut recommencer tous les jours une « charge » aussi spirituelle que celle dont le lecteur et moi sommes en ce moment vic-

times. Il faudrait trouver autre chose pour samedi.

Maintenant que j'ai inséré le discours sénatorial qu'il m'a forcé à reproduire sous la rubrique *communiqué*, si M. Pinard me faisait poursuivre par les tribunaux pour compte rendu incomplet d'une séance du Sénat ?

Eh ! dites donc, ce serait à voir ! Et je suis sûr qu'on chercherait vainement dans tout le ministère de l'intérieur un employé capable de trouver mieux.

—

Un dernier mot destiné à établir à quel point si la bonne foi était bannie du reste de la terre elle se réfugierait dans les bureaux du ministère de l'intérieur !

La Lanterne paraît le samedi matin, et l'énorme travail du tirage, du brochage et de la mise sous couverture de cent vingt mille exemplaires m'oblige à mettre dès le jeudi soir le journal sous presse. Or, au lieu de m'envoyer son *communiqué* le lundi ou le mardi, l'administration me l'a adressé le jeudi soir, pensant qu'il me serait impossible de l'insérer, ce qui lui permettrait de me poursuivre, ce qu'elle s'est hâtée de faire.

Telles sont les bottes italiennes qu'on n'hésite pas à me porter. Je sens vaguement dans ces fa-

çons d'agir une odeur de Société de Saint-Vincent-de-Paul et un souvenir des *Monita secreta* de la Société de Jésus. Je livre ces observations à l'appréciation du tribunal qui me jugera bientôt, et surtout à celle de l'opinion publique qui nous juge tous les jours.

Quant à mon appréciation personnelle, elle est tout entière renfermée dans ce cri de dégoût poussé un jour dans le *Charivari* par mon brave ami Taxile Delord :

« Il n'y a rien à faire avec les punaises de sacristie ! »

Passons maintenant aux affaires du pays :

—

Samedi, 25 juillet. — Un fait m'a vivement frappé dans cette ignoble affaire Jecker, qui, à elle seule, serait de force à déshonorer plusieurs gouvernements. Cet usurier a prêté environ quinze cent mille francs d'argent contre une reconnaissance de soixante-quinze millions. Il en a déjà reçu douze comme à-compte, et il continue à rester en faillite.

Vous comprenez bien : il prête un million et demi, il en reçoit douze et il est en faillite.

Cette situation est inexplicable, à moins que cet

ami de la France n'ait pas touché lui-même les douze millions. Mais alors je serais bien heureux de connaître les noms de ceux qui les ont touchés à sa place.

—

M. Rouher a culbuté de maladresse en maladresse dans sa réponse au discours écrasant de M. Jules Favre.

« Croyez-vous, a-t-il demandé dans sa péroraison, que nous serons arrivés à la seconde partie de notre vie pour salir nos noms dans de honteuses spéculations ? »

Si le ministre d'État adresse cette question à la Chambre, c'est évidemment pour en obtenir une réponse ; eh bien, comment se serait-il tiré d'affaire si un député s'était écrié :

— Oui, je le crois !

—

Autre four :

M. Jules Favre ayant cité l'ouvrage si remarquable de M. de Kératry sur le Mexique, M. Rouher, dans sa réplique, a désigné l'auteur par le mot de « un monsieur. »

Or, ce « monsieur » est non-seulement un écri-

vain de valeur, mais un ancien officier de l'armée française, décoré pour sa bravoure au Mexique même, et qui, pendant que M. Rouher et ses applaudisseurs allaient chasser des lapins savants dans les tirés de Compiègne, risquait sa vie tous les jours et gagnait des fièvres dans les Terres Chaudes pour le triomphe du prêteur à la grosse semaine que vous souteniez du plus pur de notre sang.

Je reconnais bien là le bon goût, la loyauté et la gratitude des hommes d'État qu'on fait venir tout exprès d'Auvergne pour nous gouverner. Tant qu'on s'emploie à leurs petites combinaisons, on est un brave militaire. Le jour où sa légitime répugnance à les servir fait un devoir à M. de Kératry de donner sa démission, M. Rouher lui dit des impertinences.

Le *Moniteur*, à la suite de ce mot « un monsieur, » ouvre cette parenthèse : (*Rires.*) On se sent en effet en proie à la gaieté la plus vive en songeant aux amusantes péripéties de cette expédition, où, après tout, nous n'avons guère perdu plus de trente mille hommes, mangé plus de huit cents millions, et à propos de laquelle les réclames orales prononcées par le ministre d'État en faveur des obligations mexicaines ont ruiné deux mille cinq cents familles à peine.

Je comprends du reste que M. Rouher et ses adeptes trouvent ce résultat relativement comique, car ils savent que nous en verrons bien d'autres.

—

Un électeur assis dans une des tribunes du Corps législatif s'est permis, l'autre jour, d'applaudir une improvisation de M. Ernest Picard. M. Schneider a parlé de manque de respect à l'auguste assemblée et a finalement menacé le public de faire évacuer la salle.

Je parie à M. Schneider une de ses locomotives contre un de mes *communiqués* que je vais un jour à une des séances de la Chambre, et qu'après le discours du ministre d'État, de l'Intérieur, ou de la Guerre, à son choix, je donne le signal des bravos sans que le président du Corps législatif m'accuse d'inconvenance et me menace de me faire sortir.

—

Il n'y aura pas au 15 août de cantates pour les théâtres, mais il y aura, dit-on, de nombreuses croix pour les députés. Ceux qui ne sont rien deviendront chevaliers, et ceux qui le sont déjà passeront officiers.

Il est donné à la seule France d'assister à de

pareils spectacles. Un député est un citoyen nommé par le pays pour contrôler la conduite du gouvernement. Or, il se trouve que c'est précisément le contrôlé qui décore son contrôleur. C'est exactement comme si, à la fin de l'année, les élèves donnaient des prix à leurs professeurs et comme si les faillis offraient à leurs syndics des obligations de chemins de fer,

Le côté tout à fait réjouissant de ces décorations spéciales, c'est qu'elles sont accordées sur la proposition du ministre d'État, ce qui est bien fait pour corser les acclamations qui accueillent ses discours les plus insignifiants.

A la place de M. Rouher, j'y mettrais moins de façons. Au commencement de chaque session, je ferais cette déclaration au Corps législatif :

« Messieurs,

» J'aurai à monter souvent à cette tribune. Je rougirais de vous demander vos applaudissements pour ma frêle éloquence. Je vous ferai seulement remarquer que personne ici ne peut être décoré que sur ma proposition. »

Si jamais je m'étais mis dans le cas d'encourir la peine capitale, au lieu de prendre un défenseur, je demanderais au président qu'on m'accordât l'autorisation de remettre la croix d'honneur à mes

douze jurés. Je puis me tromper, mais j'ai idée que j'obtiendrais des circonstances atténuantes.

—

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le général Rollin, qui vient d'être mis à la retraite comme adjudant général des Tuileries, à cause, disaient tous les journaux, de son âge avancé, qui ne lui permettait plus de surveiller assez activement la comptabilité du château.

On annonce aujourd'hui que le général Rollin sera prochainement élevé à la dignité de sénateur.

Ainsi, voici un homme qui n'a plus l'énergie nécessaire pour vérifier les mémoires des marchands d'asperges ou contrôler les notes du fumiste, et on le regarde comme très-suffisant pour faire respecter le pacte fondamental et pour défendre les libertés publiques.

Dans quel but, je le demande, le gouvernement donne-t-il lui-même à entendre qu'il considère le Sénat comme une succursale de Sainte-Périne ?

—

L'agence Reuter publie la dépêche suivante :

« Madrid, 23 juillet.

» La reine est enceinte. »

Tout m'est expliqué maintenant : ces arrestations, ces emprisonnements, ces proscriptions, ces fusillades n'étaient que des envies de femme grosse. Et malheureusement il faut bien lui passer ces fantaisies, l'héritier du trône n'aurait qu'à venir au monde avec une potence dans le dos !

—

D'après le correspondant du *Journal de Paris,* la pénurie du trésor portugais serait telle que le roi se serait décidé à vendre pour quarante-cinq millions de pierreries, afin de venir en aide aux caisses publiques.

Ailleurs les choses se passent autrement, c'est-à-dire qu'on vide les caisses publiques pour venir en aide au souverain. Mais ce qui ressort de la nouvelle ci-dessus, c'est qu'il existe sur cette terre, si pleine de cailloux pour les uns, des êtres pouvant posséder quarante-cinq millions de diamants improductifs, lorsque la moitié de cette somme suffirait à apprendre à lire et à écrire à tout un grand pays.

Et messieurs les dynastiques s'étonnent que nous ayons cessé d'appeler les rois les pasteurs des peuples !

—

Monsieur Sothern va, dit-on, revenir en France. L'idée que nous sommes exposés à voir de nouveau son insupportable figure collée sur toutes les murailles a de quoi rendre folle une bonne partie de la population.

Il est vrai que nous voyons constamment sur les pièces de monnaie les mêmes têtes couronnées sans que notre raison en souffre. Et Dieu sait si quelques-unes sont désagréables à regarder !

—

Dimanche 26 juillet. — Je l'avais bien prévu : M. de Kératry, justement froissé de la grossièreté avec laquelle M. le ministre d'État (A moi, d'Auvergne!) s'était exprimé à son égard, lui a adressé une lettre très-dure, où il le rappelle à la vérité et à la politesse.

Je ne vois pas trop comment M. Rouher sortira d'embarras, à moins qu'il ne réponde par une nouvelle grossièreté; parti qu'il se décidera probablement à choisir.

Seulement, si ce dépositaire de la pensée du maître doit continuer à la répandre sur ce ton si plein d'urbanité, je lui conseille de prendre quelques leçons de chausson.

—

Je n'y apporte pas le moindre acharnement, mais je crois que l'heure est venue de risquer une nouvelle citation :

« Ne devons nous pas rougir, nous, peuple libre, ou qui du moins nous croyons tel, puisque nous avons fait plusieurs révolutions pour le devenir; ne devons-nous pas rougir, disons-nous, en songeant que même l'Irlande, la malheureuse Irlande, jouit, sous certains rapports, d'une plus grande liberté que la France ?

« *Ici, par exemple, vingt personnes ne peuvent se réunir sans l'autorisation de la police*, tandis que dans la patrie d'O'Connell, des milliers d'hommes se rassemblent, discutent leurs intérêts, MENACENT LES FONDEMENTS DE L'EMPIRE BRITANNIQUE, sans qu'un ministre ose violer la loi qui protége en Angleterre le droit d'association. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. — *Progrès du Pas-de-Calais* du 4 octobre 1843.)

Oh ! oui, nous devrions rougir, et je ne m'en fais pas faute, hélas ! en songeant qu'en 1843 les gens pouvaient être punis quand ils étaient plus de vingt, et qu'en 1865 (vingt-deux ans plus tard!) on en a condamné en police correctionnelle parce qu'ils étaient treize.

—

Lundi 27 juillet. — M. Rouher a un tort énorme, sans préjudice des autres : depuis quelques jours, il ne peut plus aborder la tribune sans parler de son honnêteté.

Le public et moi, nous avons fait une remarque, c'est que les honnêtes gens se gardent généralement de mettre ainsi leur honorabilité sur le tapis. Ils attendent que cette idée vienne aux autres. Il n'y a plus guère que les gens pris de vin qui rabâchent presque toujours en battant les murs :

— Moi, je suis un honnête homme... un honnête homme... un honnête homme.

—

On s'est enfin décidé à faire un service commémoratif pour le roi Louis de Hollande.

Soutenez donc encore que les réclamations de la presse sont inutiles!

—

Les frères Péreire et les administrateurs du Crédit mobilier ont été déclarés responsables des pertes subies par plusieurs actionnaires.

Pour l'affaire des obligations mexicaines, les choses ont été jugées autrement. C'est le gouver-

nement qui a enfoncé les souscripteurs, et ce sont les contribuables qui sont responsables.

—

Mardi 28 juillet — L'arrivée du duc et de la duchesse de Montpensier à Lisbonne a motivé de vives réclamations de la part de M. de Montholon, ministre plénipotentiaire de France, qui s'est vainement opposé au débarquement des deux exilés.

M. de Montholon était ministre plénipotentiaire aux États-Unis quand ceux-ci nous intimèrent l'ordre, si je ne me trompe, de quitter le Mexique dans le plus bref délai. Ses réclamations, il me semble, furent alors moins énergiques. Le défaut du roi de Portugal est de ne pas avoir aussi une flotte cuirassée et douze cent mille hommes prêts à entrer en campagne.

On ne s'imagine pas à quel point ces instruments adoucissent les mœurs du gouvernement français!

—

Les décorés du 15 août devraient être obligés

d'aller chercher eux-mêmes la croix en haut du mât de Cocagne de l'Esplanade des Invalides.

Nous serions sûrs au moins qu'ils auraient fait quelque chose pour l'avoir.

—

La République d'Andorre, disent les correspondances, a mis à la porte le Syndic et le Vice-Syndic, accusés de se livrer à l'usure. Ces deux hauts fonctionnaires ont été aussitôt remplacés, et, un quart d'heure après, toute trace de désordre avait disparu.

Deux des premiers magistrats du pays sont accusés de tripotages à la Bourse ou ailleurs. V'lan! ils sont destitués en moins de quinze minutes.

Comme on voit bien que le Val d'Andorre est une République!

—

L'*Étendard* annonce que, sur la recommandation de M. Calvet-Rogniat, député de l'Aveyron, le ministre des cultes a accordé à la commune de Basc un secours de deux mille francs pour achever son église.

Ce fait-divers est modelé sur l'antique. C'est le

candidat officiel qui demande le secours, c'est le ministre qui l'accorde, mais ce sont les électeurs qui le payent!

—

Mercredi 29 juillet. — La rue de Grenelle-Saint-Honoré prendra désormais le nom de rue Jean-Jacques-Rousseau.

Voilà un écrivain qui fait bien d'être mort depuis quatre-vingts ans! S'il s'était avisé de publier l'*Émile* et le *Contrat social* sous le règne de M. Pinard, *regnante Pinardo*, au lieu d'avoir son nom collé sur une plaque bleue à l'angle d'une voie carrossable, il serait, à l'heure où j'écris, privé de ses droits civils et politiques, obligé de payer soixante-quinze mille francs d'amende et employé à fabriquer des chaussons de lisière dans une maison centrale.

—

Jeudi 30 juillet. — Avant-hier, la session du Corps législatif a été déclarée close, et les députés se sont séparés aux cris de « Vive l'empereur! » d'une part, et d'autre part de : « Vive la liberté! »

Je ne puis ignorer que dans le premier vœu il s'agit de l'empereur que nous avons.

Mais je voudrais bien savoir de quelle liberté il est question, puisque nous n'en avons aucune.

Ce n'est pas « Vive, » c'est « Naisse la liberté » qui devrait être notre cri de ralliement.

—

On m'apprend que Salnave, le président de la République d'Haïti, vient de prendre le titre d'empereur.

Je lui souhaite de finir mieux que ses confrères.

—

Le ministre Bismark s'étant aperçu qu'aux environs de la frontière les Allemands s'habituaient à parler le français, et que les Français patoisaient de leur côté assez proprement l'allemand, a envoyé les membres les plus distingués de son académie, qu'il a chargés de s'opposer de toute leur énergie à la fusion des langues.

Cet homme est décidément le plus fort. Il sait bien, lui, que le jour où deux armées pourront se comprendre entre elles, au lieu de s'aborder à la baïonnette, elles iront l'une à l'autre pour se dire :

— Au fait, nous sommes trop bêtes de passer notre temps à nous massacrer pour des individus qui ne nous invitent jamais à venir partager leurs bons morceaux, et qui savent si bien nous trouver quand ils ont à placer des obligations véreuses.

La fusion des langues serait la suppression de la guerre. La suppression de la guerre serait la fin du despotisme, et ce sont précisément ces petites choses-là qu'on tient à garder.

—

On a beaucoup remarqué que M. Schneider, en prononçant la clôture de la session législative, n'a ajouté à ce fait important aucun discours d'adieu et n'a fait aucune allusion au bonheur de se revoir (air connu).

Il est aussi d'usage qu'en se séparant de ses collègues, le président du Corps législatif remette sa carte à chacun d'eux. M. Schneider ayant négligé cette cérémonie, on en a conclu que les députés actuels ne reverraient pas leur président à la prochaine session, c'est-à-dire que les élections étaient prochaines.

Il est en effet bien inutile de garder des formes avec des gens dont on ne doit plus avoir besoin.

—

En revanche, les députés de la majorité sont tous allés chez le concierge des Tuileries déposer leurs cartes avec cette formule : P. P. C.

Ce qui, aux yeux de tout homme impartial, signifie :

POUR PRÉPARER CANDIDATURE.

—

VENDREDI 31 JUILLET. — J'ai donné un peu d'air au *communiqué* afin de le rendre plus supportable. Je me décide à en essayer moi-même la lecture, et j'y découvre ce fait curieux que le rapport du sénateur Tourangin, introduit sans ma permission dans ma *Lanterne*, ne répond en quoi que ce soit aux questions que j'ai posées relativement à M. Sandon. Je demande et je n'ai jamais demandé que ceci :

« Comment explique-t-on qu'un homme, resté en etat d'aliénation mentale pendant le ministère de celui qu'on accusait de l'avoir fait enfermer, a recouvré définitivement la raison le lendemain même de la mort de ce ministre ? »

Voilà ce qui était important à savoir, parce que, s'il était prouvé que le décès d'un ministre suffit

pour guérir les malheureux atteints de folie, il faudrait en conclure que ces fonctionnaires sont utiles à quelque chose, ce qui bouleverserait toutes les idées reçues.

LA LANTERNE N° 11

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

SIXIÈME CHAMBRE

—

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS

Présidence de M. SAILLARD.

Numéro 11 de LA LANTERNE

JUGEMENT ET ARRÊT (1)

—

Audience du 29 août.

—

LA LANTERNE. — OFFENSE ENVERS LA PERSONNE DE L'EMPEREUR. — EXCITATION A LA HAINE ET AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT. — DÉLIT DE PRESSE.

M. Henri de Rochefort-Luçay et M. Dubuisson, imprimeur, ont été cités à comparaître le vendredi, 14 août, devant la sixième chambre du tribunal, sous la prévention d'offense envers la personne de l'empereur et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à raison de la publication du onzième numéro du journal *la Lanterne*.

(1) Nous avons cru devoir juxtaposer le jugement de première instance et l'arrêt de la Cour, afin de mettre le lecteur à même de comparer les deux dispositifs.

Ni l'un ni l'autre des prévenus ne s'étant présenté, le tribunal, sur les réquisitions de M. l'avocat impérial Angot des Rotours, a rendu par défaut le jugement suivant :

« Le tribunal,

« Attendu que Rochefort, gérant responsable, a publié à Paris, le 6 août 1868, le numéro 11 du journal *la Lanterne ;*

« Qu'à la page 11 dudit journal, déplaçant avec une intention criminelle évidente deux passages analysés du réquisitoire de M. l'avocat impérial dans la poursuite dirigée contre lui, Rochefort, pour coups sur la personne de Rochette, il se sert de ce rapprochement pour adresser, par voie de comparaison, un outrage à la personne de l'Empereur ;

« Qu'à la page 24 il rappelle la lettre du 19 janvier, cherche son origine, mêle les sergents de ville à l'autorisation préalable, au droit de réunion, parle de la romance : *C'est pour l'enfant,* du *Verre d'eau,* de Scribe, le tout pour accompagner à son gré un outrage à la personne de l'empereur;

« Attendu que ces outrages blessent et froissent la conscience et la susceptibilité de tout citoyen qui aime son pays, quelle que soit l'opinion politique a laquelle il appartienne ;

« Qu'ils constituent donc une offense envers la personne du souverain ;

« Qu'en les publiant, Rochefort s'est donc rendu coupable du délit prévu et puni par les articles 1er et 9 de la loi du 17 mai 1819;

« Attendu qu'aux pages 1, 2, 4, 7, 15, 16, 36, 58, 59 du même journal, Rochefort affirme qu'on lui a tendu un piége et qu'il sait mieux que personne à quel point le gouvernement est peu difficile sur le choix des moyens..., que la fabrique de mensonges édités contre lui est encouragée par le gouvernement...;

« Qu'il ajoute, à la page 7 : « Que parle-t-on donc « constamment des excès de 93 et des assassinats de « Trestaillons dans le Midi? mais la France n'a jamais « rien vu de comparable à ce qui se passe maintenant; »

« Que plus loin il déclare que le jugement qui l'a frappé démasque clairement les batteries gouvernementales dressées contre lui;

« Que le gouvernement récompensera ses amis avec la même audace qu'il destituera ses ennemis; qu'il ne connaît plus que deux espèces de Français, ses amis et ses ennemis;

« Puis il ajoute : « Voyons, mes chers camarades, il « faut s'entendre; quand le gouvernement propose un « projet de loi libéral, vous vous imaginez donc que c'est « sérieux? »

« Plus loin, il adjure les citoyens de toutes classes, qui gémissent si amèrement, dans les lettres qu'ils lui

écrivent, de la prostitution morale à laquelle la patrie se livre quotidiennement, de se rassurer un peu, et il termine ainsi : « La France est déjà tombée, je ne dis pas « plus bas, parce que personne ne me croirait, mais « aussi bas ou à peu près... Toutefois, notre pays n'a « pas les muscles si usés qu'il ne puisse se remettre sur « ses jambes; »

« Attendu que ces affirmations, imputations, allégations ont été ainsi réunies, rapprochées, combinées dans un but évident de dénigrement et d'attaque contre le gouvernement;

« Que cet agissement ne ressemble, ni de près ni de loin, à aucun genre de critique ou de censure des actes dudit gouvernement;

« Que, en effet, on ne trouve dans le journal aucune question politique, littéraire ou artistique mise en discussion;

« Que Rochefort a donc excédé le droit qui appartient au publiciste;

« Que son intention criminelle est manifeste; qu'elle est écrite à chacune des pages du journal;

« Que, en publiant ledit numéro de *la Lanterne*, il s'est donc rendu coupable du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, prévu et puni par l'article 4 du décret du 11 août 1848;

« Attendu que Dubuisson s'est rendu complice du délit commis par Rochefort, en l'aidant avec connaissance dans

les faits qui l'ont préparé, facilité et consommé, et ce, en imprimant le numéro du journal *la Lanterne* qui contient les passages incriminés, complicité prévue et punie par les articles 59 et 60 du Code pénal et les articles précités de la loi du 17 mai 1819;

« Condamne Rochefort en une année d'emprisonnement, 10,000 francs d'amende, fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps; Dubuisson en deux mois de prison, 2,000 francs d'amende, fixe à huit mois la durée de la contrainte par corps;

« Les condamne tous deux solidairement aux amendes et aux dépens. »

ARRÊT.

M. Henri de Rochefort-Luçay, sans faire opposition à ce jugement par défaut, en interjeta appel, et l'affaire fut indiquée au samedi 29 août.

La cause ayant été en conséquence appelée à l'audience dudit jour, défaut a été donné contre M. de Rochefort, non présent à l'audience.

Après le rapport de M. le conseiller Desmazes et les réquisitions de M. le procureur général Grandperret, la Cour, après délibéré en la chambre du conseil, a rendu l'arrêt suivant :

« La Cour,

« Statuant sur l'appel interjeté par de Rochefort du jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 14 août 1868;

« Considérant que de Rochefort a publié à Paris, le 8 août 1868, le numéro 11 du journal *la Lanterne*, dont il est le rédacteur-gérant;

« Que les premiers juges ont déclaré que cet écrit contenait les délits d'offense envers la personne de l'empereur et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement;

« En ce qui touche le délit d'offenses envers la personne de l'empereur :

« Considérant que de Rochefort, après avoir énoncé que le principal argument du ministère public, dans une poursuite dirigée contre lui, était qu'il s'attaquait aux gens plus haut placés que lui, ajoute « qu'il n'a jamais su « si, dans la pensée du ministère public, il s'agit de « Stamir ou de l'empereur des Français; »

« Considérant que ce rapprochement renferme une offense dirigée avec intention coupable contre la personne de l'empereur;

« Considérant que dans un autre passage de ce même numéro de *la Lanterne*, de Rochefort écrit : « Que la « fameuse lettre de l'empereur du 19 janvier a été ins- « pirée par la déclaration de MM. de la Valette et « Rouher, qu'avec le système de compression employé

« depuis quinze années, le règne du prince impérial de-
« venait une improbabilité voisine de l'impossible; que
« l'empereur, frappé de cette appréciation, se décida à
« mettre la liberté dans ses meubles (et quels meubles!
« un buffet en noyer, deux chaises et un pot à l'eau);
« ainsi, continue-t-il, cette abolition de l'autorisation
« préalable, ce droit de réunion, qui n'a encore profité
« qu'aux sergents de ville, nous le devons à un enfant
« de douze ans, qui n'en avait alors que dix; »

« Que de Rochefort termine ce passage en disant :
« J'ai entendu quelquefois une romance intitulée : *C'est*
« *pour l'enfant;* je n'aurais jamais pensé que ce refrain
« pût avoir un jour une influence quelconque sur l'ave-
« nir de ma patrie; »

« Considérant que, dans cette partie du journal incri-
miné, les intentions de l'empereur sont travesties, ses actes sont tournés en dérision; qu'elle contient donc également le délit d'offense envers la personne de l'empereur;

« En ce qui touche le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement :

« Considérant que de Rochefort commence par déclarer « qu'on lui a tendu un piége, qu'il y a donné en plein,
« et que, cependant, il savait mieux que personne à
« quel point le gouvernement est peu difficile sur le choix
« des moyens; »

« Qu'il écrit ensuite : « La fabrique de mensonges

« encouragés par le gouvernement a mis en vente des « produits d'une qualité plus rare encore ; que parle-t-on « des excès de 93 et des assassinats de Trestaillons dans « le Midi ; mais la France n'a jamais rien vu de compa- « rable à ce qui se passe maintenant. Les honorables « bonapartistes, comme s'intitulent eux-mêmes ces mar- « chands d'immondices, seraient bien bons d'y mettre « de la discrétion ; qu'ils achètent des couteaux-poi- « gnards et viennent nous les enfoncer dans le ventre ; »

« Il dit encore : « Le jugement qui m'a frappé dé- « masque clairement les batteries gouvernementales ; « voyons, mes chers camarades, il faut s'entendre ; quand « le gouvernement présente une loi libérale, vous vous « imaginez donc que c'est sérieux ? j'ai écrit ceci : que « les bons tremblent et que les méchants se rassurent. « Vous voyez bien que j'avais raison ; »

« Considérant qu'enfin de Rochefort termine par les expressions suivantes : « Quant aux citoyens qui gé- « missent si amèrement de la prostitution morale à la- « quelle la patrie se livre quotidiennement, qu'ils se « rassurent un peu. La France est déjà tombée, je ne « dis pas plus bas, mais aussi bas ou à peu près ; »

« Considérant que, dans ces divers passages et dans l'ensemble de l'écrit poursuivi, de Rochefort cède aux plus mauvaises passions ;

« Que chaque expression révèle ses sentiments de haine contre le gouvernement et tous les pouvoirs publics ;

« Qu'il a donc excité, avec la plus complète mauvaise foi, à la haine et au mépris du gouvernement;

« Adoptant au surplus les motifs qui ont déterminé les premiers juges, en ce qu'ils n'ont pas de contraire aux considérants qui précèdent;

« Met l'appellation au néant;

« Ordonne que le jugement dont est appel sortira son plein et entier effet;

« Et condamne de Rochefort aux dépens. »

LA LANTERNE N° 12

LA LANTERNE N° 12

Ce numéro, ayant été publié à l'étranger, ne peut être imprimé en France.

LA LANTERNE N° 13

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

SIXIÈME CHAMBRE

—

Audience du 30 Août 1868

—

OFFENSE CONTRE LA PERSONNE DE L'EMPEREUR. — EXCITATION A LA HAINE ET AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT. — OUTRAGE A UNE RELIGION RECONNUE EN FRANCE.

MM. Henri de Rochefort-Luçay, rédacteur-gérant de *la Lanterne*, et Gaittet, imprimeur, prévenus d'offense envers la personne de l'empereur, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'outrage à une religion reconnue en France, étaient cités aujourd'hui devant le tribunal.

Ni l'un ni l'autre ne s'est présenté.

Le tribunal a donné défaut, et après les réquisitions de M. l'avocat impérial, a rendu son jugement en ces termes :

« Attendu que Rochefort, gérant responsable, a publié à Paris le numéro 13 du journal *la Lanterne*, qu'il a signé ;

« Attendu qu'aux pages 62 et 63, il s'occupe du jugement rendu contre lui le 14 août dernier, reprend le

réquisitoire de l'avocat impérial et, à l'aide d'un rapprochement et d'une comparaison, adresse un outrage à la personne de l'empereur;

« Qu'il aggrave cet outrage en affirmant de nouveau la confusion qui s'est faite dans son esprit à cette occasion;

« Qu'aux pages 102 et 103, il parle des jugements récents rendus par le tribunal, lesquels n'ont point été frappés d'appel par les parties intéressées, les rapproche du jugement rendu par le tribunal de Bruxelles et trouve le moyen de quitter le terrain judiciaire pour adresser un outrage à la personne de l'empereur;

« Attendu que ces ouvrages prémédités, édités et réédités à jour fixe, blessent profondément la conscience publique;

« Qu'ainsi ils constituent une offense envers la personne du souverain;

« Qu'en les publiant, Rochefort s'est donc rendu coupable du délit prévu et puni par l'article 9 de la loi du 17 mai 1819;

« Attendu que dans l'ensemble dudit journal, Rochefort se livre, dans un but criminel d'attaque et de dénigrement, à des affirmations sans discussion de faits qui sont de nature à exciter à la haine et au mépris du gouvernement;

« Que, notamment, il affirme à la page 72 que le gouvernement avait médité un coup contre lui, Rochefort;

que ce coup avorte, et qu'alors on soutient qu'il n'en a jamais été question ;

« Que ce qu'on a fait pour lui on l'a fait dans l'affaire du duché de Luxembourg ;

« Le tout sans autre preuve que l'affirmation de l'auteur ;

« Qu'à la page 78 il affirme de nouveau la conspiration du gouvernement contre sa personne à raison des droits de timbre qu'il lui a payés et de l'obligation où il va se trouver de payer les amendes auxquelles il est condamné ;

« Qu'enfin, aux pages 104 et 105, il dit clairement que le même gouvernement paie ses diffamateurs ;

« Le tout toujours sans autre preuve que son affirmation ;

« Attendu que l'intention criminelle du prévenu ne peut être mieux établie et caractérisée que par lui-même ;

« Qu'en effet, à la page 94 on lit : « ... Si vous avez « le courage de lire la collection de *la Lanterne*, vous « y verrez que je n'ai jamais attaqué ni un orléaniste « ni un légitimiste, — j'ai toujours coalisé mes alinéas « contre un seul parti et une seule opinion ; »

« Attendu qu'on ne saurait assimiler ces articles aux discussions, critiques et censures des fautes du gouvernement qui appartiennent aux publicistes ;

« Qu'en les publiant Rochefort a donc excédé son droit d'écrivain ;

« Que dès lors il s'est rendu coupable du délit prévu et puni par l'article 4 du décret du 11 août 1848;

» Attendu qu'à la page 83 on lit : « Mgr l'archevêque « de Paris, à l'occasion de la fête du chef de l'État, qui « est également celle de l'Assomption, a reçu de l'em- « pereur, sur la proposition de la sainte Vierge, la croix « de grand-officier de la Légion d'honneur;

« L'archevêque de Paris étant le représentant de « Jésus-Christ sur la terre, j'en suis arrivé à me deman- « der si notre divin Maître a été réellement crucifié, et « si Ponce-Pilate n'a pas simplement dit aux Juifs : « Ah! vous voulez une croix pour ce juste, eh bien! je « lui donne celle de grand-officier! »

« En tous cas, les archevêques, dont l'humilité chré- « tienne consiste à se faire cribler de crachats et de dia- « mants, font tout pour propager cette nouvelle inter- « prétation de la passion de Notre Seigneur.

« Ce qui ôte quelque fondement à cette légende, c'est « qu'il faudrait supposer que les deux larrons ont été « décorés aussi. Mais en y réfléchissant, il n'y a rien là « d'absolument impossible. »

« Attendu qu'en publiant ces choses, Rochefort, avec une intention criminelle manifeste, a outragé et tourné en dérision la religion catholique dont l'établissement est légalement reconnu en France;

« Qu'il a froissé ce qu'il y a de plus sacré au fond du cœur de l'homme honnête, c'est-à-dire sa croyance reli-

gieuse, quelle que soit d'ailleurs la religion à laquelle il appartienne ;

« Qu'il ne lui reste plus rien à attaquer ;

« Qu'il s'est ainsi rendu coupable du délit prévu et puni par l'article 1 de la loi du 25 mars 1822 ;

« Attendu que Gaittet s'est rendu complice des délits commis par Rochefort, en l'aidant et assistant avec connaissance dans les faits qui les ont préparés, facilités et consommés, et ce, en imprimant le numéro 13 de *la Lanterne*, qui contient les articles incriminés, complicité prévue et punie par les articles 59-60 du Code pénal, et les articles précités des lois et décrets de 1819, 1848 et 1822, l'article 9 de la loi de 1819 devant être appliqué comme contenant la peine la plus forte ;

« Condamne Rochefort en treize mois de prison, 10,000 francs d'amende ;

« Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps, dit et ordonne que les présentes peines ne se confondront point avec celles précédemment prononcées ;

« Condamne Gaittet en deux mois de prison, 2,000 fr. d'amende ;

« Fixe à six mois la durée de la contrainte par corps ;

« Les condamne solidairement aux dépens et amendes. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
La Lanterne nº 1	1
La Lanterne nº 2	41
La Lanterne nº 3	71
La Lanterne nº 4	106
La Lanterne nº 5	141
La Lanterne nº 6	177
La Lanterne nº 7	214
La Lanterne nº 8	247
La Lanterne nº 9	279
La Lanterne nº 10	311
La Lanterne nº 11	333
Jugement	335
Arrêt	339
La Lanterne nº 12	345
La Lanterne nº 13	349
Jugement	351

PARIS. — IMPRIMERIE VALLÉE, 16, RUE DU CROISSANT

LB D 14

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

	F.	C.
LES FRANÇAIS DE LA DÉCADENCE, par Henri Rochefort, 1 vol. gr. in-18 Jésus (6e édition).	3	»
LA GRANDE BOHÈME, par Henri Rochefort, 1 vol. gr. in-18 Jésus (5e édition).	3	»
LES SIGNES DU TEMPS, par Henri Rochefort, 1 vol. gr. in-18 Jésus (3e édition).	3	»
MES TREIZE PREMIÈRES LANTERNES, par Henri Rochefort, 1 vol. gr. in-18 Jésus.	3	»
ALMANACH DE LA LANTERNE, par Henri Rochefort, 1 vol. in-16 (192 pages).	»	60
ROCHEFORT DEVANT LES TRIBUNAUX, interrogatoires, témoignages, plaidoieries, réquisitoires, jugements et arrêts, 1 vol. in-8o.	1	»
ROCHEFORT DÉPUTÉ, 1 broch. in-12.	»	40
LA PROPRIÉTÉ, LE GIBIER, LE BRACONNAGE, 1 broch. in-18, par Henri Gaillard.	»	75
MARIE-AMÉLIE DE BOURBON, étude historique et biographique, 1 vol. gr. in-18 Jésus, accompagné d'un beau portrait de Marie-Amélie et de neuf lettres autographes de Louis-Philippe, — Marie-Amélie, — Léopold, roi des Belges, et le duc de Nemours, enfants, — la duchesse d'Orléans, — la duchesse de Nemours, — la princesse Marie.	3	»
LES HEURES PARISIENNES, par Alfred Delvau, 1 beau vol. gr. in-18 Jésus, accompagné de 25 grandes compositions gravées à l'eau-forte par Em. Bénassit.	6	»
Exemplaires d'amateurs, imprimés sur papier vergé de Hollande, grav. tirées sur Chine, avant la lettre.	12	»
LA CHINE ET LE JAPON, par Henri Schliemann, 1 vol. gr. in-18 Jésus.	3	»
JOURNAL HUMORISTIQUE DU SIÉGE DE SÉBASTOPOL, par un artilleur, 2 forts vol. gr. in-18 Jésus, accompagnés d'une carte (3e édition).	7	»
LA SPÉCULATION DEVANT LES TRIBUNAUX, par G. Duchêne, 1 vol. gr. in-18 Jésus.	3	50

Paris. — Imp. Vallée, rue du Croissant, 16.

LIBRARY OF CONGRESS
0 022 012 109 4